

INTRODUCTION

La compréhension de l'évolution d'une langue ne passe pas seulement par l'étude de son histoire. Cela passe également par l'analyse de la situation actuelle afin de faire une projection sur l'avenir. Il est effectivement intéressant d'expliquer l'existence d'une langue, mais n'est-il pas aussi intéressant d'essayer d'expliquer les nouvelles tendances et de deviner la situation linguistique dans un futur proche?

Si on pouvait retourner dans le passé, on pourrait questionner des hommes liés à la protection de la langue française tels que François Ier, Richelieu ou Jules Ferry et leur demander leurs prévisions sur l'état de la langue française au XXIème siècle. On pourrait donc analyser leurs réflexions, leurs appréhensions et leurs souhaits par rapport à l'évolution de la langue. Cela nous permettrait peut-être de découvrir des similitudes et/ou des différences avec nos réactions. En fait, on percevrait mieux les raisons de nos attitudes. On pourrait donc se sentir plus rassurés ou au contraire plus angoissés par rapport à l'avenir de notre chère langue française. Mais cela ne répondrait de toute façon pas à la question de savoir si celle-ci est en bonne santé et si son avenir est assuré.

Il faut pour cela étudier la situation actuelle du français, notamment au sein de la société française. En effet, tout le monde le sait, la langue continue d'évoluer, d'abord très vite à l'oral, puis beaucoup plus tard à l'écrit. Les principaux acteurs de cette évolution sont les classes sociales défavorisées ou qui se sentent rejetées, comme cela a toujours été le cas dans l'histoire. Dès le XVème siècle, certains auteurs s'aperçoivent de l'enrichissement de la langue par de nouveaux mots (Villon par exemple), la plupart provenant de l'argot des voleurs. Actuellement, ce phénomène s'est considérablement élargi, puisque la langue du peuple, la langue des Français, est très influencée par le vo-

cabulaire et les tournures syntaxiques des jeunes des banlieues, qui n'ont d'ailleurs jamais été aussi créatifs. De plus, le niveau de vie actuel est beaucoup plus élevé, grâce aux innovations technologiques, aux sciences, et grâce également à la mondialisation. On voit bien ici que cette amélioration du niveau de vie contribue à l'enrichissement de la langue, par l'introduction de nouveaux mots d'une part, qui définissent de nouveaux objets et de nouveaux concepts, et par l'importation de mots de langues étrangères d'autre part. On peut alors se demander par quels procédés linguistiques notre chère langue française évolue.

D'un autre côté, si les Français parlent peu à peu une langue différente de celle qui était parlée il y a quelques siècles ou décennies, la question que l'on peut se poser est comment les institutions qui régulent le fonctionnement de la langue réagissent par rapport à cela, car la langue orale s'éloigne vite de la langue écrite, et il devient très difficile de garder une vieille norme non adaptée aux besoins des nouvelles générations. D'ailleurs, depuis quelques années, des organismes réfléchissent à l'évolution lexicale de la langue française. C'est le cas, notamment, de l'Académie française. Bien que celle-ci soit sous l'influence des élites, traditionnellement conservatrices sur tout ce qui touche la langue française, elle finit par accepter le changement. Cela est le cas par exemple pour la féminisation des noms de métiers ou les rectifications de la nouvelle orthographe. Toutefois, le processus de normalisation de la langue est ardu et extrêmement compliqué. Tout doit être fait avec calme et beaucoup de tact, afin de ne pas offusquer ceux qui se montrent encore très réticents. Ici encore, la question est de savoir si la langue écrite évolue réellement, et si les Français suivent cette évolution.

Finalement, le peuple français n'est pas l'unique détenteur de la langue française. Celle-ci appartient à des millions d'hommes et de femmes, qui habitent des pays dif-

férents, aux quatre coins du monde. En plus, du fait que celle-ci subit bon nombre d'influences chez eux, on s'attachera plutôt ici à la question de savoir quelle est la portée de la langue française au niveau mondial. L'avenir de cette langue se joue également ici. L'évolution au niveau lexical et syntaxique est une chose, l'existence de la langue même en est une autre, et sur ce plan, les préoccupations sont très importantes. Alors langue universelle au siècle de Rivarol, tout au moins, langue de la diplomatie et de la culture, il semble que le français ces derniers temps recule, face surtout à la langue anglo-américaine. On peut donc se demander si la langue française se trouve en danger (et si danger il y a). Pour cela, il est important d'étudier ce problème au cas par cas d'une part, c'est à dire, dans tous les pays et régions qui ont le français en partage ou qui ont des affinités avec la langue et la culture francophone, et il est également important de savoir, dans le cas où ce danger existe réellement, s'il n'existe pas déjà des synergies entre les pays francophones, de façon à écarter ce danger et à garantir un bel avenir à la langue française.

Par conséquent, ce travail portera sur deux plans: sur le plan de la structure de la langue française d'une part, en s'attardant particulièrement sur la réalité française, et sur le plan de son épanouissement mondial d'autre part, en analysant scrupuleusement si le français n'est pas menacé dans tout l'espace francophone et au niveau de toutes les institutions internationales. L'ensemble pourra permettre peut-être de répondre à cette question essentielle: Quel est l'avenir de la langue française?

I Quand on parle un «nouveau français»: L'avenir du français parlé et écrit

«La langue française est une noble gueuse, elle ne souffre pas qu'on l'enrichisse malgré elle»

PRÉVOST, Marcel

Le français est une langue très standardisée. En effet, il y a dans cette langue, et notamment au niveau écrit, une certaine rigidité, où sont dictées des règles autoritaires et peu flexibles. C'est pour cela que la langue française bénéficie d'une représentation élitiste et figée, qu'elle est souvent considérée comme la langue de la Culture, peu évolutive et peu fonctionnelle. Or le français écrit normé se distingue nettement du français oral, parlé de manière différente dans les diverses régions françaises, du monde, et au sein même des couches sociales spécifiques. Et chez les jeunes des banlieues, la langue parlée est vraiment singulière.

1.1. Quand les Français parlent le français banlieusard...

«L'école n'est pas seule à instruire les jeunes. Le milieu et l'époque ont sur eux autant et plus d'influence que les éducateurs.»

VALÉRY, Paul

Beaucoup de Français disent que les jeunes, et notamment les jeunes de la banlieue, ont leur langage. Il s'agit bien d'un langage, et non d'une langue. En effet, si les jeunes continuent à utiliser la langue française, ils lui font subir de nombreux changements, mais peut-être pas beaucoup plus que les médecins, les psychologues ou les psychiatres lorsqu'ils s'expriment entre eux.

Ce langage, comme tous les langages, fonde une identité à l'intérieur d'un groupe social. C'est une sorte d'affirmation. Pour ces jeunes qui repoussent l'école mais aussi toute forme d'autorité, parler un autre langage que le français académique, que le français du pouvoir, est une attitude qui plait et qui rend fier. Pour certains, leur langage, propre des banlieues (mais qui s'exporte peu à peu vers d'autres milieux), est appelé le «français banlieusard» ou le «français des cités»¹.

Ce qui est remarquable ce n'est pas la création lexicale en soi mais c'est surtout l'appropriation du vocabulaire ou d'une partie du vocabulaire par les autres générations. Alors que le jargon des médecins ou des psychiatres reste restreint, le langage des jeunes s'intègre très vite dans toutes les couches de la société. C'est pourquoi le langage

¹ A ce propos, dans son livre, Mauger (1998 : 29-39) décrit les jeunes des quartiers comme des «jeunes à perpétuité», vivant entre périodes de chômage, d'emplois précaires et de stages de formation, et qui se livrent, inactifs, à la culture des rues et au monde des bandes. Ils acquièrent ainsi une identité propre, avec un langage qui leur est propre.

de la cité évolue très vite, car les jeunes cherchent continuellement à renouveler le vocabulaire pour pouvoir en être les uniques détenteurs. Élaborer un dictionnaire devient alors une tâche difficile (et quasi-impossible), tant de nombreux mots tombent rapidement en désuétude et d'autres sont vite créés. Étant donné l'ampleur du phénomène, certains linguistes, comme Philippe Pierre-Adolphe, Max Mamoud et Georges Olivier Tzanos, ont étudié ce langage. Dans leur ouvrage «Tchatche de banlieue», élaboré en 1998, on remarque que sur un corpus de 729 mots, 69% du vocabulaire banlieusard relève de la création, 18% du verlan, 3,5% du gitan (ou tsigane), 3,5% de l'arabe et 2,5% de l'anglo-américain (cf. annexe 1).

1.1.1. L'argot et le jargon

À l'origine, langage codé des voleurs et des basses couches de la société, l'argot est un langage mystérieux qui ne peut être compris que par les membres d'une même classe sociale. Il existe de nombreuses formes d'argot, issues du milieu des boxeurs, du cirque, des truands, des médias, du sport, du théâtre, des musiciens, des jeunes, etc. Ces milieux ont leur propre création lexicale, leur jargon, qui dérive souvent vers le langage argotier². Mais jargon et argot sont en tout cas bien distincts. En effet, comme l'indique Sourdot (1991: 20-24), le jargon est une activité linguistique qui vise plus de clarté, d'efficacité dans la communication, qui facilite la compréhension de termes techniques et complexes. En aucun cas il n'y a une volonté délibérée d'être incompris par les non initiés, et c'est là la grande différence qui réside entre jargon et argot. Dans le jargon, il n'y a pas de codification expresse du langage (opacité involontaire), mais un souci éco-

2 A ce sujet, Marc Sourdot parle de *jargon* lorsqu'il y a une déviation du langage argotique vers le jargon et vice-versa. A la différence du jargon et l'argot, le jargon relève du futile et est alimenté par l'argot commun et le jargon commun.

nomique et surtout de clarté dans l'application des mots. Mais dès que le locuteur fait du jargon un outil d'exclusion (opacité volontaire), alors on peut dire que son langage est argotier. Si au contraire des personnes d'un même milieu emploient de l'argot, sans volonté d'exclusion, juste par souci de clarté et d'économie, comme dans le milieu carcéral, alors on peut dire qu'elles utilisent plutôt un jargon, le jargon de la prison. Comme on peut le voir, la frontière entre argot et jargon est bien ténue³.

La pratique de l'argot est assez ancienne et il subsiste aujourd'hui de nombreux mots (par exemple *tronche* pour *tête*, *blé* pour *argent*, qui datent du XVIème siècle).

D'autre part, la littérature du XIXème et du début du XXème siècle utilise souvent des formes d'argot (Victor Hugo, Céline...), comme le souligne Merle (1997: 32-35). Ces formes d'argot touchent même, grâce aux médias, toutes les couches de la population plusieurs décennies plus tard. Des personnalités de tous milieux utilisent l'argot: par exemple, Pierre Perret, chanteur, Bernard Tapie, ex-ministre, homme d'affaires, acteur... coqueluche des médias, Gérard Jugnot, Michel Blanc (comédiens), Coluche (comique), etc. (Merle, 1997: 26-27).

Bref, l'histoire de l'argot est très longue, et c'est aussi pourquoi il est extrêmement difficile d'en définir un dictionnaire, tant le champ d'étude est grand. Pourtant, certains s'y sont mis à la tâche, dès 1628, avec Olivier Chéreau et son *Jargon de l'Argot réformé*. Plus récemment, de nombreux dictionnaires ont vu le jour, entre autres le *Dictionnaire historique des argots français* de Gaston Esnault, en 1965, le *Dictionnaire du français argotique et populaire* de François Caradec, en 1977 et en 1980, le *Diction-*

3 Cunha (1997) a par ailleurs constaté, dans son étude sur le cas de la prison féminine de Tires, au Portugal, que les détenues étaient convaincues que les expressions employées faisaient partie de l'argot, sans se douter que leur origine se trouve à l'intérieur de la prison, et sans se douter non plus que la connaissance de ce jargon n'est pas du tout partagée par la majorité des prisonnières.

naire du français non conventionnel, de Jacques Cellar et Alain Rey. Curieusement, en analysant les dictionnaires de plus près, il n'y a réellement aucune cohérence sur le vocabulaire choisi par les auteurs. De ce fait, il existe une hétérogénéité qui montre à quel point il est extrêmement difficile de délimiter son champ d'action. Car il faut le dire, il n'est pas évident d'identifier de l'argot. Il faut déterminer si le mot relève de l'innovation lexicale, à quelle date le processus a eu lieu et si celui-ci a déjà été reconnu comme de l'argot par des linguistes, ce qui n'est pas simple.

En ce qui concerne le jargon, les mots sont, en plus des procédés cités ci-dessus, créés par néologisme, et notamment – par un souci de rigueur et de formalité – sur une base gréco-latine dans le milieu scientifique, comme l'indique Marc Sourdou (1991: 21).

Autre exemple, qui montre à quel point le langage argotier évolue: le verbe *mater*, qui veut dire espionner, voir sans être vu, vient du gardien de prison (le maton) qui observe la cellule à travers le judas. Aujourd'hui, dans le français banlieusard, ce verbe a donné origine au verlan *téma*, qui veut dire «Regarde, vise un peu!». On a là des cas de verlanisation de mots d'argots qui sont de plus en plus communs dans le langage des jeunes. En fait, selon Pascal Singy (cité par Richard, le 24 juin 2005), les jeunes des banlieues recherchent continuellement une identité propre, et ils n'apprécient pas que leur langage devienne accessible à la majorité de la population. Ce qu'ils veulent, c'est un langage rien que pour eux, ils veulent la différence. Or, de plus en plus de personnes de toutes les couches de la société s'expriment (et souvent sans le savoir) avec des mots de l'argot. De nos jours, dire que «tout le monde bouffe, se balade, bosse, va au pieu, décolonne et prend son pied comme il l'entend» est plutôt courant. Aussi, on assiste à un fort taux du renouvellement des nouveaux parlers, qui se répandent vite dans toute la population et contribue à la dynamique du français contemporain. C'est pourquoi on voit se dé-

velopper un argot commun⁴, puisé à partir de l'argot traditionnel et où s'insère de nombreux mots verlanisés, et qui figure de plus en plus dans les dictionnaires courants (souvent précédés de la mention *arg.* ou *fam.*).

Cette évolution du langage argotier fait en sorte que, comme le souligne Marc Sourdout (1991: 15), de nombreux mots d'argot perdent leurs liens argotiques (tels les mots *beur*, *cambricoleur*, etc.), car ils se sont intégrés parfaitement au lexique, tandis que d'autres au contraire disparaissent ou retrouvent un usage plus restreint (comme les mots *ripoux* ou *chébran*). On a donc ici une difficulté supplémentaire en ce qui concerne la définition de ce qui est argot ou ne l'est pas. Pour Denise François, citée par Marc Sourdout (1991: 16), l'argot est comme le «parler de communautés restreintes utilisé à des fins cryptiques». Ce langage est spécifique de plusieurs milieux, et codé, c'est à dire uniquement compris par leurs membres (ce qui exclut les non initiés, tous ceux qui n'appartiennent pas à ces milieux, à ce langage). On comprend alors facilement qu'il n'y a pas un argot, mais des argots, car, comme l'indique clairement Marc Sourdout (1991: 19-20), l'argot des prisons est différent de l'argot des militaires, des étudiants, etc. et cet argot est même spécifique selon le lieu géographique où il est implanté (Paris, Lyon, Marseille, etc. mais aussi des différences entre les cités, par exemple l'argot de Saint Denis contient des différences par rapport à l'argot de Vitry-sur-Seine) et selon l'époque où il est parlé. De plus, seuls quelques mots finissent dans le langage de l'argot commun.

Quant au jargon, bien qu'il n'y ait pas un aussi grand renouvellement du langage (les nouveaux mots apparaissant pour définir de nouveaux concepts, produits ou inventions), celui-ci évolue aussi et il arrive également que certains mots soient intégrés au

4 Merle (1999) préfère parler de «français branché», quand le vocabulaire argotique est abandonné par le groupe social qui en est l'origine (les jeunes des banlieues), dès qu'il a été compris par des tiers (le reste de la population).

lexique, qu'ils soient diffusés plus largement (par exemple *bécane*, *matos*, *bidouiller*, *groupie*, etc.). On parle alors de jargon commun.

1.1.2. Le verlan

Le verlan est une pratique courante chez les jeunes des banlieues. On peut dire que c'est Renaud qui remet le verlan à la mode en 1977 avec sa chanson «Laisse béton»⁵ pour «Laisse tomber». Mais ce code de langage existe depuis longtemps, si bien que certains mots sont déjà présents dans les dictionnaires, tels que *beur* par exemple (pour *ar-be*, *arabe*). Mais c'est dans les années 90 que le verlan connaît un grand essor, grâce à la contribution du rap français, genre musical exploitant des textes généralement engagés et destinés aux jeunes des banlieues. Ceux-ci se retrouvent dans les textes et idées véhiculés par les rappeurs, le verlan marquant une différence culturelle et sociale et apportant une identité propre et marginale.

Le mot *verlan* est lui-même le verlan de *l'envers*. Le procédé est donc simple: il suffit d'inverser les syllabes des mots, et de les reconstruire à partir de leur prononciation. Ainsi, *bizarre* devient *zarbi*, *musique* devient *zicmu*, etc. On remarque que l'orthographe d'origine des mots n'est pas respectée. Cela dit, il existe des cas, plutôt rares, où

5 Renaud impose dans cette chanson le verlan, mais aussi un argot qui était vieillissant. On trouve notamment dans les paroles les expressions suivantes:

«J'étais tranquille, j'étais peinar, accoué au comptoir
Le type est entré dans le bar, a commandé un café noir
Puis il m'a tapé sur l'épaule et m'a regardé d'un air drôle :
T'as un blouson, mecton, l'est pas bidon !
Moi j'me les gèle sur mon scooter, avec ça j's'rai un vrai rocker
Viens faire un tour dans la ruelle, j'te montrerai mon Opinel,
Et j'te chourav'rai ton blouson ! Moi j'y ai dit : Laisse béton !»

«Laisse béton» a été un grand succès commercial à l'époque.

cela arrive (*café* devient *féca*, *fou* devient *ouf*, *branché* devient *chébran*, etc.) D'autre part, lorsque le mot verlanisé se réduit à une consonne finale ou à un «e muet», on ajoute la voyelle *eu* et on perd la voyelle d'origine (*femme* devient *meuf*, *fête* devient *teuf*, *sac* devient *keuss*, *flic* devient *keuf*, *bière* devient *reubié*, *bombe* (fille) devient *beu-bon*, *grave* devient *veugra*, *rap* devient *peura*, *louche* devient *chelou*, *rage* devient *jeu-ra*, *tronche* devient *chetron*, *gauche* devient *cheug*, etc. On constate encore ici qu'il arrive que des mots d'argot soient verlanisés (*keuf*, *chébran*, *chetron*). Souvent, la voyelle finale est amputée (*arabe* donne *beuara* puis *beur*, *laide* donne *deulai* puis *deul*, *jean* donne *neuji* puis *neuj*, *mère* donne *reumè* puis *reum*, etc.). Même lorsque le mot ne contient pas le «eu», il arrive qu'il y ait troncation de la voyelle ou de la syllabe finale (*africain* donne *cainfri* puis *cainfe*, *blouson* donne *zomblou* puis *zomb*, etc). Ces troncations arrivent naturellement avec les mots les plus courants, ceux qui font partie de la vie courante du verlanisateur et gravitent autour de lui, c'est pourquoi il n'y a pas vraiment de règle définie. En fait, ces mots sont tronqués par usure et familiarité (*keuf*, *reusse*, *reufe*, *remps*, *reum*, *reup*, *neuj*, *zomb*, *beur*, *kainfe*, *noiche*, *veugr*, etc.).

Lorsque le mot comporte une voyelle suivie d'une semi-voyelle, la coupure se fait généralement entre les deux (exemples: *billet* devient *yébi*, *fille* devient *yefi*, *couille* devient *yécou*, etc.). Si c'est la semi-voyelle qui précède la voyelle, alors la coupure se fait après cette voyelle (exemples: *cuir* devient *reucui*, *juif* devient *feujui* ou *feuj*, etc.).

Dans la plupart des cas, le verlan ne s'opère que dans des mots dissyllabiques, pour des raisons de facilité et de rapidité. Toutefois, on trouve des exemples pour des mots plus longs, comme *ridaco* pour *corrida*, *garetsi* pour *cigarette* ou encore *vailertra* pour *travailler*. Mais on ne trouvera pas de verlan pour *chaussures* ou *pantalon* (bien que l'on trouve parfois le verlan *lompa* – en deux syllabes). On préférera les mots *peu-*

pon (verlan de *pompes*) et *tafu* (verlan de l'argot *fatal*). En fait, il arrive souvent que les mots longs soient remplacés par des synonymes plus courts (Antoine, 1998: 51-66).

Sur certains trisyllabes et qui commencent par une voyelle, la coupure ne s'opère pas après celle-ci, mais après la seconde voyelle (*arraché* devient ainsi *chéarra*, *énervé* devient *véner*, *africain* devient *cainfri* puis *cainfe*, *écouter* devient *técou* puis *tek*, *étranger* devient *gétran*, *arabe* devient *beuara* puis *beur*, etc.).

Cependant, il y a des exceptions, avec la verlanisation de certains trisyllabes et qui ne commencent pas par une voyelle, comme pour *partouze* qui devient *zetoupar*, *portugais* qui devient *gaitupor* ou *possible* qui devient *blesipo*, bien que les formes *touze-par*, *portos* ou *tos* et *sibpo* coexistent.

Pour les monosyllabes, lorsqu'ils sont ouverts, la verlanisation se fait sans problème. Ainsi, *bien* devient *iemb*, *bon* devient *onb*, *chaud* devient *auch*, *chien* devient *iench*, *chier* devient *iech*, *fou* devient *ouf*, *joint* devient *oinj*, *moi* devient *oim* ou *ouame*, *mot* devient *om*, *pied* devient *yep*, *pue* devient *up*, *seins* devient *eins* ou *insses*, *toi* devient *oit*, *va* devient *ave* (dans *ça ave*), *viens* devient *ienv*, etc.

En ce qui concerne les expressions ou locutions constituées de deux termes, certaines sont prises en un seul mot (par exemple *voir fais* pour *fais voir*, *geulta* pour *ta geule*, *seultout* pour *tout seul*, *ziva* pour *vas-y*, etc.), d'autres comme une suite de mots où le plus souvent, seul le deuxième est verlanisé (par exemple *laisse béton* pour *laisse tomber*, *faire iech* pour *faire chier*, *ça up* pour *ça pue*, *je te seul* pour *je te laisse*, *dérenvous* pour *rendez-vous*, etc.). Il arrive également que l'on assiste à une nouvelle verlanisation, comme pour *ziva* qui devient *z'y av*.

Comme on peut le voir, parler en verlan n'est pas simple, cette pratique étant exclusive des jeunes des banlieues. Pour celui qui n'y est pas familier, s'y aventurer peut donner lieu à des situations pathétiques comme celle d'un père de famille demandant à ses enfants s'ils voulaient aller *fébou* au MacDo du coin, alors qu'à l'époque, *fébou* ne se disait pas encore. (Merle, 1997: 53)

En tout cas, le français banlieusard évolue très vite car les jeunes cherchent constamment une identité propre non partagée par tout le monde, tentant d'opacifier de nouveau les mots lorsqu'ils sont devenus trop courants. C'est pourquoi le vocabulaire s'élargit, certains mots naissant à partir de verlans de verlans (on appelle cela le veul⁶ ou le double verlan, par exemple *reub* provenant du verlan *beur*⁷, *feuk* provenant du verlan *keuf*, *meur* provenant du verlan *reum*, *meuk* provenant du verlan *keum*, etc.). D'autre part, on observe souvent une verlanisation à partir de mots qui sont nés à partir des procédés de métaphorisation ou métonymisation et à partir de mots d'argot (*lebou* pour cul, créé à partir de boule), afin de rendre difficile sa compréhension (Sourdou, 1991: 18).

1.1.3. L'abréviation, la dérivation et la composition

L'apocope

Ce procédé consiste dans la suppression de la dernière ou des dernières syllabes d'un mot, pour n'en garder que la première. Par exemple, *dégoutant* devient *dèg*, *rediffusion* devient *redif*, *négociation* devient *négo*, *homosexuel* devient *homo*, *personnel de-*

6 Fabrice Antoine (1998: 67-68) établit une hypothèse sur l'origine de *veul*. Selon lui, il viendrait du mot *verlan*. *Verlan* aurait donné la forme tronquée *verl* puis *leuver*, *leuv*, *veuleu* et enfin *veul*.

7 Le verlan *beur* est tellement ancré dans la société française, qu'il existe actuellement une chaîne de télévision du même nom (Beur TV) ainsi qu'une station de radio (Beur FM).

vient *perso*, *mobylette* devient *mob*, *matin* devient *mat*, *catastrophe* devient *cata*, *provocation* devient *provoc*, *appartement* devient *appart*, *faculté* devient *fac*, *comme d'habitude* devient *comme d'hab*, *reuf* (verlan de *frère*) devient *reuf*, *tromé* (verlan de *méto*) devient *trom*, *adolescent* devient *ado*, *fluorescent* qui devient *fluo*, etc. (Goudaillier, 1997: 26-27; Verdelhan-Bourgade, 1991: 72-74)

Il arrive parfois que l'on ajoute une terminaison comme par exemple pour *propriétaire* qui devient *proprio*, *alcoolique* qui devient *alcoolo*, *intelligent* devient *intello* ou *africain* qui devient *afro*, etc.

Certains néologismes sont même formés par abréviation et dérivation, comme par exemple pour le mot *matos* qui vient de *matériel*.

Enfin, il arrive parfois qu'il y ait des abréviations d'abréviations, tels que *crade*, de *crado*, lui-même de *cradingue* (sale en argot), ou encore *faf*, de *fafa*, *facho*, lui-même de *fasciste*.

L'aphérèse

On assiste ici au procédé inverse de l'apocope, c'est à dire à la suppression de la première ou des premières syllabes d'un mot (ce procédé est appliqué depuis longtemps). Ainsi, *problème* devient *blème*, *racaille* devient *caille*, *algérien* devient *rien*, etc. (Goudaillier, 1997: 27)

Il arrive que l'aphérèse soit doublée, comme pour *zonzon* (pour prison) (Sourdot, 1991: 18)

La préfixation

Rien qu'en utilisant des préfixes particuliers, de nombreux mots sont créés tels que *archinul*, *giga-faux*, *méga-fan*, *super-potes*, *hyper-génial*, *ultra-mode*, etc.

Certains préfixes sont arbitrairement créés, de nature parasitaire, dont l'objectif est de rendre le mot original difficilement compréhensible aux non initiés (par exemple *bécave* pour *cave*, *tepris* pour *pris*, etc.) (Sourdou, ibidem)

D'autres préfixes sont ajoutés afin de changer le sens d'un mot, comme par exemple les préfixes *dé-* et *re-*, qui indiquent pour le premier un acte inverse de celui que suppose le radical (*déconstruire*, *démariage*, etc.) et pour le deuxième une répétition ou un mouvement de retour (*recentrage*, *se ressourcer*, etc.). Il y a également les préfixes *in-* et *non-*, qui indiquent la privation (*incontournable*, *incommunicabilité*) et la négation ou l'absence (*non-fumeur*, *non-croyant*).

La suffixation

D'abord, il est courant d'ajouter le suffixe *-er* aux formes verbales importées de l'anglais (*briefe* qui signifie informer, *flasher* qui signifie ressentir une sensation vive, *collapser* qui veut dire s'écrouler, etc.). Curieusement, on ne rencontre pas l'ajout du suffixe *-ir*, *-oir* ou *-re*. Les nouveaux verbes s'alignent en effet sur le suffixe *-er*. Quant aux participes passés, ils prennent logiquement la forme verbale *-é* (*flashé*, *snifé*, *flippé*, etc.).

Ensuite, quant aux mots franco-français, d'autres suffixes sont ajoutés, d'autres noms sont ainsi créés. On applique notamment le suffixe *-ité* (*starité* de *star*, *scientificité* de *scientifique*, *francité* de *français*, etc.), *-tude* (*punkitude* de *punk*, *féminitude* de

féminin, etc.), -isme (*chiraquisme* du politicien *Chirac*, *gogotisme* de *gogo*, dans le sens de se comporter comme un naïf, *bécébégisme* de *BCBG*, etc.), -erie (*briocherie*, *animalerie*, *jardinerie*, *coifferie*, *soifferie*, etc.), -tique (*bureautique*, *bijoutique*, *télématique*, *problématique*, *mercatique*, etc.), -ose et -isation (*sinistrose*, *médiatisation*, *monétisation*, etc.).

On crée aussi des adjectifs ou des adverbes, bien que cela soit moins fréquent. Par exemple, on utilise le suffixe -eux (*foireux*, *cacateux*), -esque (*rocardesque*, du politicien Michel Rocard), etc.

Enfin, la suffixation a également lieu sur des verbes. Le suffixe -iser est assez employé (*modéliser*, *initialiser*, *médiatiser*) ou encore le suffixe -er, appliqué à des noms (*glander*, *zoner*, *galérer*).

Souvent, on a une resuffixation après troncation. Il s'agit ici d'un procédé typiquement argotique (l'argot traditionnel étant bien connu par ses resuffixations, entre autres, en -asse (*conasse*), en -os (*crados*, *calmos*), en -ard (*conard*), en -oche (*cinoche*), en -otte (*chiotte*) etc.) (Goudaillier, 1997: 28)

Actuellement, dans la langue des cités, on utilise les mots *bombax* (de bombe, très belle fille), *pourav* (de pourri), *couillav* (de couillonner), etc.

La composition

Ce procédé consiste dans l'association de mots existants, par exemple nom + nom (*film-culte*, *émulsion-gel*, *politique-spectacle*, etc.), adverbe + verbe (*mieux-disant*) ou adjectif + adjectif (l'anglicisme *punky-funky*).

Certains mots sont répétés et acquièrent ainsi un nouveau sens (par exemple *dur-dur* qui signifie l'expression existentielle difficile à assumer ou encore *limite-limite* qui indique le caractère risqué d'une opération).

La siglaison

La siglaison est peu fréquente dans le français banlieusard. Cependant, elle est tout de même présente et n'obéit à aucune règle spécifique. Les sigles les plus fréquents renvoient souvent à des personnes (*PPDA* pour Patrick Poivre d'Arvor, journaliste), des attitudes (*BCBG* et *NAP*, «Auteuil Neuilly Passy», ce qui indique un bon genre), au domaine des médias (*JT* pour Journal Télévisé), etc.

1.1.4. Les emprunts

Le français banlieusard est également constitué d'emprunts, les mots provenant de toutes sortes de langues de communautés immigrés ou de l'anglo-américain, pour des raisons socioculturelles. Il y a ainsi de nombreux mots d'origine arabe tels que *heps* (de l'arabe *haeps* qui veut dire prison), *maboul* (de l'arabe *mahbûl* qui veut dire fou), d'origine tzigane tels que *chourav* (du roumain *čorav* qui veut dire voler, dérober), *marav* (du roumain *marav* qui veut dire battre, frapper, tuer), d'origine anglo-américaine tels que *cash* (pour espèces), *destroy* (détruire), *joint* (cigarette de hachich), *snifer* (inhaler une drogue), *flipper* (avoir peur), *shooter* (donner un coup de pied) – ces derniers cas avec l'ajout du suffixe -er (voir I, 1.3) (Goudaillier, 1997: 18-21) .

Ici encore, lorsque les mots deviennent trop courants, on assiste à un processus de verlanisation. On obtient donc de nouveaux mots, tels que *péfli* (de flipper) ou *oinj* (de joint).

1.1.5. Les gros mots

Certains gros mots (insultes et autres injures) ont évolué dans le français banlieusard, perdant souvent son sens originel. Ainsi, *foutre* ne veut plus seulement dire littéralement *fuck* (en anglais). En effet, le mot a pris un tout autre sens, comme par exemple dans les phrases «Fous-moi la paix. Foutez-moi le camp» qui veulent dire «Laisse-moi tranquille. Allez-vous en». Ce qui est curieux, c'est que le mot *foutre* peut avoir de nombreux sens. Par exemple, dans la phrase «Mes chaussures sont foutues», ici «foutues» signifient que les chaussures sont abimés, irréparables. Mais dans la phrase «Je n'ai rien foutu», «foutu» veut dire que je n'ai rien fait, que je n'ai pas travaillé. Enfin, dans la phrase «Elle est bien foutue», «foutue» signifie que la personne en question a un beau corps.

Quant à *merde*, ce mot a pris une dimension métaphorique et peut référer à un certain nombre de situations désagréables. Par exemple, «C'est de la merde» veut dire que c'est de très mauvaise qualité. «Je suis dans la merde» signifie par contre que j'ai des problèmes. Là encore, le mot *merde* a acquis de nombreux sens différents. On peut citer comme exemples «T'as de la merde dans les oreilles» qui veut dire «Tu es sourd, tu n'entends pas bien ou tu n'as aucun gout en matière de musique» et «Il ne se prend pas pour de la merde» qui signifie que la personne en question est un peu trop fière.

1.1.6. Acquisition de nouvelles valeurs sémantiques

La métaphore et la métonymie

Le procédé sémantique de la métaphore est largement employé dans le français banlieusard et on obtient souvent une hyperbole lorsque se manifeste une exagération expressive. On peut citer par exemple les mots *airbags* (poitrine d'une femme), *bombe* (fille très belle), *bounty* (noir voulant ressembler à tout prix à un blanc), *cagoule* (préservatif), *galère* (situation matérielle difficile), *plomber* (transmettre une maladie sexuellement transmissible), *cactus* (difficulté), etc. (Goudaillier, 1997: 23)

D'autres mots sont créés à travers des mécanismes métonymiques, tels que *lame* (couteau fabriqué en prison), *toile* (film) ou *caisse* (voiture).

L'allitération

Ce phénomène de reprise d'un même son, même s'il est ancien, rencontre encore beaucoup de succès chez les jeunes (par exemple *Cool Raoul, relax Max, à l'aise Blaise*, etc.).

La prétérition

Cette figure de style consiste à dire que l'on ne parlera pas d'une chose pour mieux en parler. Par exemple, les expressions *j'te dis pas* ou *j'te dis rien* signifient que l'on s'apprête à révéler des informations de grand intérêt.

L'antiphrase

Ici, cette figure de style consiste à exprimer, souvent avec ironie, le contraire de ce que l'on pense. Par exemple l'expression *ça fait mal* ou *ça va faire mal* qui veulent dire *c'est excellent* ou que *ça va être excellent*, *il est une bête* qui veut dire qu'*il est remarquablement intelligent et travailleur* ou encore le mot *brave* qui veut dire *crapule*.

L'influence de l'informatique

Actuellement, le langage de l'informatique est en train d'enrichir le vocabulaire du français banlieusard. Ainsi, de nombreux mots acquièrent une nouvelle valeur sémantique chez les jeunes. Par exemple, *virtuel* signifie que ce n'est pas vrai, pas possible ou qui n'a pas le sens des réalités; *Branché* devient être à la mode; Un *fax* et un *CD-Rom* désignent une fille plate, sans poitrine alors qu'une *disquette* est un imbécile, quelqu'un qui répète bêtement tout ce qu'on lui dit.

La polysémie

Fréquemment, dans le français de la banlieue, de nombreux mots acquièrent d'autres sens. On assiste donc à la création de nouveaux polysèmes. Par exemple, *plomber* veut dire frapper violemment, mais aussi transmettre une maladie sexuellement transmissible et posséder sexuellement quelqu'un. *Tiser* veut dire boire mais aussi posséder sexuellement. *Foncedé* veut dire soul mais aussi drogué et fou. *Coke* peut aussi bien dire coca-cola que cocaïne.

De nouvelles expressions apparaissent même, telles que *se planter* (échouer, se tromper), *se ramasser* (échouer), *se viander* (avoir un accident), *il craint* (il est nul), *il assure* (il est compétent), *pas aidé* (laid, pas beau), *pas net* (douteux), *pas clair* (dou-

teux), *avoir la frite* (être en forme), *être jeté* (donner l'impression d'être fou), *banane* (coiffure particulière d'un rocker), etc.

D'autres encore peuvent attribuer des sens contradictoires. Par exemple, l'expression *C'est trop* peut signifier un jugement positif ou négatif.

1.1.7. Au niveau de la syntaxe

Ce n'est pas seulement au niveau lexical que le français banlieusard se distingue. Au niveau de la syntaxe, les jeunes ont aussi introduit des changements particuliers.

Par exemple, le pronom *nous* est remplacé par le pronom *on*, plus singulier, plus chaud. Par exemple, si quelqu'un dit «On a visité la ville», il se réfère à une expérience familière alors que «Nous avons visité la ville» aurait quelque chose d'exceptionnel (Prigent, s.d.).

D'autre part, la négation *ne* est systématiquement omise. On dira donc «J'en veux pas» au lieu de «Je n'en veux pas». Cette seconde formule en fait ajouterait un effet d'insistance que n'a pas la première.

On assiste également à des changements de classe. Certaines prépositions deviennent adverbes. On dira par exemple «Je suis *pour*. Je sors jamais *sans*. Ça va *avec*...». Des noms sont utilisés comme adjectifs. On dira par exemple «Il est *classe*, il est *canon*...». Des adjectifs sont employés comme adverbes. On dira par exemple «La zicmu? Ça chauffe *terrible*, ça dégage *méchant!*»

Les verbes, eux, se pronominalisent. On dit aujourd'hui souvent «je *me* plante» (je fais une erreur), «il *s'est* ramassé» (il a échoué), etc.

Certaines constructions deviennent incomplètes, où le prédicat fait défaut comme par exemple l'expression «Il est trop».

Quant à la préposition *de*, celle-ci indique la privation ou une relation. On dira donc «Il n'y a pas de chambre de libre» au lieu de «Il n'y a pas de chambre libre». Par ailleurs, on utilisera plus facilement la préposition *à* que *de*, lorsque cela indique la possession par exemple. Ainsi, «Le vélo de ma sœur» deviendra «Le vélo à ma sœur», ou encore, «La fête d'Alice» deviendra – en ajoutant du verlan, «La teuf à Alice». La préposition *à* indique aussi le rapprochement: «aller *au* dentiste» au lieu de «aller *chez* le dentiste».

Le pronom relatif *que* se substitue aux prépositions *où* et *dont*, ce qui rend les phrases plus simples. C'est pourquoi l'on voit apparaître des phrases telles que «C'est une chose que tu peux être fier». Par contre, dans les comparaisons, ce *que* est remplacé par *comme*, comme dans la phrase «Une chemise pareille *comme* la tienne».

Au niveau des temps, si certains d'entre eux ne sont plus utilisés oralement depuis longtemps par la majorité de la population française (comme le passé simple de l'indicatif), on assiste à la disparition du futur de l'indicatif dans de nombreuses situations de communication chez les jeunes des banlieues. Ce temps est alors remplacé par le futur immédiat ou tout simplement par le présent. Ainsi, ils diront plus facilement «Je vais demain à Paris» que «J'irai demain à Paris».

1.1.8. Le langage des cités dans la langue française

Le rôle des médias

Plusieurs secteurs culturels et économiques utilisent le langage du français banlieusard. Par exemple, on peut citer le chanteur Renaud, avec l'application de nombreux mots en argot dans les paroles de ses chansons.

La publicité, quand elle s'adresse aux jeunes⁸. Par exemple, celle de Dassault, qui utilise le verlan (peut-être à l'insu de son plein gré) dans son slogan «Dassault, 50 ans d'audace» (*audace* verlan de *Dassault*). L'avionneur a-t-il voulu toucher un public jeune?

La télévision, notamment à travers ses émissions de télé-réalité («Star Academy», «Loft Story», etc.)⁹

La presse pour jeunes, qui n'hésite pas à utiliser leur langage pour fidéliser son public.

Le cinéma également, qui véhicule (parfois maladroitement) des expressions du français banlieusard, en usant et abusant du verlan, de l'argot, de gros-mots... des expressions telles que *Nique ta mère*.

8 Selon l'étude Ipsos/Lycos de 2006, pour les jeunes, la publicité idéale est celle qui mêle humour (voire cynisme), visuel riche, langage compréhensible (donc «jeune»), le tout, accompagné de musique.

9 C'est pourquoi, selon les résultats de Médiamétrie de 2005, M6 est la chaîne la plus appréciée des jeunes, car elle propose surtout des émissions de télé-réalité, des séries et des magazines d'actualité.

Évidemment, la bande-dessinée, quant à elle, n'a eu aucun mal à s'adapter au langage des jeunes, tant elle est habituée aux onomatopées et aux phrases courtes¹⁰.

Mais le français banlieusard évolue très vite. Ainsi, alors que la plupart des Français maîtrisent depuis peu des expressions telles que *c'est trop* ou *c'est grave*, voici que surgit une nouvelle: *c'est abusé*. En fait, dès qu'un mot est très bien compris, il change. Comme on l'a vu, si ce langage est en constante évolution, c'est parce que les jeunes n'apprécient que très modérément que leurs expressions soient reprises par les médias. Ce qu'ils veulent vraiment, c'est un langage propre dont ils seraient et resteraient les détenteurs uniques.

¹⁰ Cela dit, les années 80 ont vu les éditeurs abandonner la bande dessinée jeunesse au profit d'une bande dessinée adulte, avec des histoires plus développées et un langage plus mature, comme le constate Filippini (2006).

1.2. Quand les Français parlent au féminin...

«Notre langue évolue : elle n'est évidemment pas séparée des enjeux du temps. La parité a sa place dans la langue»

JOSPIN, Lionel

1.2.1. Problématique

Une voiture fonce à toute allure. L'accident est inévitable. Le père meurt. Le fils est gravement blessé. Il est transporté à l'hôpital. Le chirurgien de garde déclare : "Je ne puis l'opérer : c'est mon fils !" Voici une histoire, racontée par Landroit (le 17 mars 1999), qui suscitera une grande réflexion et l'élaboration de nombreuses propositions souvent saugrenues. Et pourtant, la réponse est simple: le *chirurgien* n'est autre qu'une *chirurgienne*, la mère de l'enfant. Cette anecdote nous ouvre alors les yeux: nous sommes tellement habitués à ne rencontrer que des hommes dans certaines professions que nous imaginons mal des femmes dans le costume d'un président-directeur-général, d'un général, d'un cascadeur... Les choses évoluent pourtant car de nombreuses femmes accèdent dernièrement à des postes prestigieux. Mais celles-ci portent presque tout le temps des titres masculins. La question de la féminisation des noms de métier se pose alors...

1.2.2. La polémique

Cette question va créer énormément de problèmes aux Français, et de nombreuses polémiques vont avoir lieu sur l'établissement ou non d'une réforme de la langue française sur ce sujet. En 1979 le premier pas officiel est donné par... l'Office de la langue française au Québec (!) qui publie un avis recommandant la féminisation des titres¹¹. En 1984, en France, une Commission réalise une étude sur les discriminations fondées sur le sexe, à cause de l'emploi des titres des professions au masculin. Il s'agit de la Commission Roudy¹². Celle-ci propose des recommandations portant sur deux procédés de féminisation, en utilisant l'article au féminin dans le premier cas (ex. un chef, une chef) ou en ajoutant l'uffixe -e dans le deuxième cas (ex. un avocat, une avocate). Malheureusement, l'Académie française exerce de suite une position de force qui mettra aux oubliettes ces recommandations. Deux ans plus tard, une nouvelle commission est créée et la question de la féminisation revient à l'ordre du jour. Plusieurs mois passent et une circulaire très controversée est rédigée (sous le gouvernement de Laurent Fabius) puis parue au journal officiel, recommandant la féminisation des noms de métiers, grades ou titres. La Suisse (le canton de Genève) suit en 1988 et la Belgique en 1993. Curieusement, cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée non plus! La preuve: comme le soulignent Brick et Wilks (1994, 235-239), lors du bref passage d'Edith Cresson à Matignon, en 1991, les termes désignant sa nouvelle fonction sera *Le premier ministre et le chef du gouvernement*. La situation

11 Cet avis sera publié le 28 juillet de la même année dans la Gazette officielle du Québec.

12 Yvette Roudy est une militante féministe, née en 1929, qui au long de son parcours politique s'est engagée pour les droits de la femme, en promouvant notamment la contraception, la formation professionnelle et l'enseignement scolaire des filles, la parité hommes/femmes dans la politique et la féminisation des noms de métier. En 2005, elle a écrit l'ouvrage «Allez les femmes», publié chez Le Bord de l'Eau, où elle rappelle que l'histoire ne s'est pas faite avec les hommes... seuls, mais aussi avec les femmes.

inédite qu'entraîne cette nomination engendre dans la presse une certaine confusion linguistique. En effet, les journalistes ne savent pas quels termes appliquer pour désigner la nouvelle fonction d'Edith Cresson. Cela va de «Une femme premier ministre» à «le ministre» tout simplement, en passant par quelques cas rares de «une ministre». L'indécision est grande, et il n'y a pas de consensus¹³.

En 1996 est créé le Réseau international francophone, qui a pour objectif d'informer tous les pays francophones de tout ce qui touche à la féminisation des noms de métiers, de grades ou de titres. Mais comment imposer cette réforme, si même en France le sujet est toujours très polémique? En 1998, coup de tonnerre entre politiciens et académiciens. Trois ministres femmes du gouvernement Jospin franchissent le pas et se font appeler officiellement «Madame la Ministre» et non «Madame le Ministre», et ce, à partir du 6 mars, journée de la Femme! L'Académie française, outragée par le fait de n'avoir pas été consultée préalablement, s'oppose à la féminisation et demande l'intervention du président de la République¹⁴. Celle-là déplore même la féminisation de certains titres et grades chez les Québécois, comme les mots *auteure*, *professeure* et *écrivaine*, et chez les Belges avec le mot *sapeuses-pompières* (Druon, le 9 janvier 1998). Pour l'Académie française, le masculin joue le rôle du neutre en français, contrairement à d'autres langues (italien, espagnol, portugais, etc.) où ce genre est dépourvu (Landroit, le 17 mars 1999). Il faut donc miser sur la continuité. Un autre argument qui est avancé est que les femmes qui accèdent à de hauts postes dans les

13 En janvier 2003, Édith Cresson est entendue à Bruxelles à propos de l'affaire des emplois fictifs de la Commission présidée par Jacques Santer, à laquelle elle appartenait. Elle se présentera devant la Commission Européenne comme «ancienne Premier ministre de la France», ce qui fera grand bruit dans la presse francophone. En juillet 2006, lors du jugement de l'affaire, la majorité des journaux français désigneront Édith Cresson comme «ancien Premier ministre», preuve qu'encore aujourd'hui la question de la féminisation des noms de métiers n'est pas entièrement réglée.

14 Jean Dutour, de l'Académie française et dont les propos ont été recueillis par le journal l'Humanité le 1er juillet 1998, déclarera même que «ce sont les effets de la polygamie de Jospin, qui est entouré de sultanes et qui pour faire plaisir à son harem relance une vieille idée».

entreprises ne féminisent pas leurs grades et continuent à se présenter comme *directeur-général, conseiller, consultant* ou *associé*, fières d'avoir accédé à des postes jusque là réservés aux hommes! Et puis, si on dit que le soldat qui a la charge de protéger un lieu public est *une* sentinelle, alors pourquoi une femme qui est à la tête d'un ministère ne pourrait-elle pas être *un* ministre?

En tout cas, cette inflexibilité de la part de l'Académie française suscite de nombreuses protestations, non seulement au Québec et en Belgique, mais aussi chez les associations féminines françaises. Certains ne comprennent pas pourquoi les académiciens ne se sont jamais attaqués à *institutrice, vendeuse* ou *épicière*, acceptant même le titre *directrice* (pour directrice d'une école) mais exigeant qu'une dame responsable d'un service au Ministère ait le titre de *Madame le Directeur* (Beaudoin, le 24 janvier 1998). De plus, des féministes rappellent l'embarras qu'avait suscité le communiqué officiel qui annonçait en 1988 que «le capitaine Prieur est (était) enceinte», lorsque cet(te) agent(e) secrèt(e) avait été rapatriée parce qu'elle allait devenir maman (Landroit, le 17 mars 1999). Pour les ministres femmes du gouvernement, c'en est trop, pour elles, la langue doit évoluer au même rythme que la société, elles revendiquent donc fermement la féminisation de leurs fonctions.

La lutte fait alors rage entre les partisans et les opposants de «la», le 1^{er} ministre demande alors à la Commission générale de terminologie et de néologie de trancher sur la question. La commission va travailler pendant sept mois, pendant lesquels elle va étudier les aspects grammaticaux, sémantiques, historiques, sociologiques, juridiques et même constitutionnels du problème. Elle va même s'informer des essais de féminisation dans les autres pays francophones (Québec, Belgique, Suisse) et au sein du Conseil de l'Europe. Puis elle émet un rapport, long de 51 pages, qui, après être remis au gouverne-

ment en octobre 1998, disparaît mystérieusement. Apparemment, ce rapport ne devait pas être du goût du gouvernement... Puis... un coup de théâtre va avoir lieu...

1.2.3. L'application de la féminisation des noms de métier

Ce fameux rapport réapparaît. La féminisation revient à l'ordre du jour en 1999, un guide est même créé (et préfacé par le 1^{er} ministre Lionel Jospin): il s'agit du «Femme, j'écris ton nom», qui est un guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, élaboré par l'Institut national de la langue française (INALF), sous la responsabilité de son directeur Bernard Cerquiglini. De la règle à l'usage, il n'y a ensuite plus que quelques pas... On constate aujourd'hui une accélération du processus de féminisation, non seulement dans les administrations, mais aussi dans la langue courante et notamment dans les médias, bien que de nombreuses femmes préfèrent encore, pour le nom de leur profession, le masculin au féminin (complexe d'infériorité?).

Voici quelques règles de féminisation des métiers, grades ou titres :

- Noms terminés par une voyelle : une cadre, une commissaire, une gendarme, une diplomate, une juge, une ministre, une magistrate, une psychiatre, une vétérinaire, une députée, etc. (exception pour les noms déjà féminisés par le suffixe –esse comme hôtesse, poétesse...)
- Noms se terminant par une consonne autre que –eur : une agente, une avocate, une consule, une écrivaine, une magistrate, une présidente, une sergente, une

chirurgienne, une pompière, une menuisière, etc. (facultatif pour les noms dont le féminin est attesté comme une mannequin(e), une marin(e), une médecin(e)... ou non appliqué quand le féminin est difficile comme une chef, une témoin, une conseil...)

- Noms se terminant en –eur (à l’exception de –teur) : une chercheuse, une entraîneuse, une programmeuse, une avionneuse, une pisteuse, une chroniqueuse, une footballeuse, etc. (les formes féminines anciennes en –esse se maintiennent juste sur le plan juridique, comme défenderesse, venderesse... et pour les noms qui n’ont pas de rapport sémantique direct avec les verbes, il y a un ajout facultatif du suffixe –e (solution préconisée para les Québécois et les Suisses, à l’inverse des Belges) comme une entrepreneur(e), une ingénieur(e), une professeur(e), un proviseur(e), un gouverneur(e)...))
- Noms se terminant en –trice : une agricultrice, une compositrice, une conservatrice, une institutrice, une rédactrice, une supportrice, etc. (exception pour un docteur(e), un pasteur(e)...))
- Noms empruntés aux langues étrangères : une clown, un imprésario, etc. (exception pour les noms dont les équivalents existent en français comme pour une stylicienne (au lieu de *designer*))

1.3. Quand les Français adoptent une nouvelle orthographe...

«La grammaire est l'art de lever les difficultés d'une langue; mais il ne faut pas que le levier soit plus lourd que le fardeau»

DE RIVAROL, Antoine

«Écrire proprement sa langue est une des formes du patriotisme»

DELARUE-MARDRUS, Lucie

1.3.1. Les organismes qui veillent sur la langue française

En France, plusieurs organismes se consacrent à la langue. D'abord, il y a l'Académie française, une des plus anciennes institutions françaises. Il y a aussi la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, qui est un organe interministériel de veille et de coordination qui, entre autres, harmonise les actions en faveur du français, aussi bien en France qu'à l'étranger. Enfin, la France dispose d'un Conseil supérieur de la langue française, un organe de réflexion, de conseil et d'évaluation rassemblant des personnalités très diverses qualifiées dans les domaines linguistiques.

La Belgique, quant à elle, est dotée de deux organismes: le Service de la langue française de la Communauté française, qui coordonne les activités des organismes publics ou privés tout en promouvant la langue française et également le Conseil supérieur de la langue française.

Enfin le Québec dispose de l'Office de la langue française et aussi d'un Conseil supérieur de la langue française.

Tous ces organismes travaillent ensemble et œuvrent pour la diffusion d'une nouvelle orthographe. Par ailleurs, ces organismes sont aidés du groupe de modernisation de la langue qui dispose d'un portail d'information interactif (www.orthographe-recommandee.info) et du Réseau pour la nouvelle orthographe du français (RENOUVO) qui effectue des recherches sur l'orthographe et a publié le *Vadémécum de l'orthographe recommandée*, brochure contenant la liste exhaustive des mots touchés par les changements.

Malheureusement, si la bonne entente entre les diverses institutions prédomine, des difficultés persistent quant à l'adoption de nouvelles terminologies, car généralement les réunions n'aboutissent que très rarement à des consensus. D'abord, les membres de l'Académie française sont traditionnellement peu enclins à accepter la pluralité des normes, refusant souvent, sur certains points, toute forme de débat ou de discussion, ce qui a pour conséquence d'offusquer Belges, Suisses et Québécois.

C'est pourquoi l'Académie royale de Belgique n'adopte pas nécessairement les positions françaises, bien qu'officiellement, celle-ci refuse une spécificité du français en Belgique (faisant état d'une norme belge distincte de la norme française) (Moreau, 1999).

Au Québec, l'Office de la langue française préconise depuis les années 60 un alignement sur le «français international» (Vézina, 2002). Mais, face à l'intransigeance française sur certaines terminologies, cet organisme émet de plus en plus des recommandations terminologiques qui éloignent le français du Québec du français de France, contribuant ainsi à la promotion d'un standard québécois autonome, même si cette démarche n'est pas officielle.

Toutefois, dès 1989, le gouvernement français va demander à ce que soient faites des recherches sur la simplification de l'orthographe, avec l'union de nombreux

linguistes et de chercheurs en langue française incluant la participation d'éminentes personnalités belges, suisses et québécoises.

1.3.2. La mise en place des Rectifications de l'orthographe de 1990

En 2001, Jean-Marie Klinkenberg, professeur à l'Université de Liège et membre de l'Académie royale de Belgique, énonce trois principes que doit respecter la politique linguistique d'un État: premièrement, cette politique doit être explicitée, par souci de clarté et de franchise; deuxièmement, elle doit mettre le citoyen au premier plan, autrement dit valoriser son rôle d'usager de la langue et non accentuer sa sujétion à celle-ci; troisièmement, dans le cas d'un État ayant le français comme langue d'usage, elle doit tenir compte de la francophonie puisque le français est bel et bien une langue plurielle (Klinkenberg, 2001 : 66-67). De plus, il estime également que lorsque les locuteurs d'une langue ressentent un sentiment d'insécurité et que la représentation de leur compétence linguistique et celle de leur entourage est négative, la valeur de cette langue s'amointrit sur le marché linguistique, ce qui la rend moins attrayante que ses concurrentes.

Le problème est que les Français sont très conservateurs par rapport à leur langue. Ils ont toujours démontré peu d'ouverture à son évolution lexicale. Après la 2nd guerre mondiale, commence à apparaître la volonté de certains linguistes de réformer l'orthographe de la langue française. Mais les tentatives de Langelin-Wallon en 1948 et Beslais en 1952 se soldent par un échec. Il faut alors attendre 1960 pour voir l'Académie des Sciences proposer une «réforme prudente» de l'orthographe.

Ce n'est en fait qu'en 1989, à la suite d'un manifeste publié par des écrivains, des enseignants et des linguistes en faveur d'une simplification de l'orthographe, que le Premier ministre Michel Rocard crée le Conseil supérieur de la langue française (en partenariat avec les autres pays francophones) et lui demande de rédiger un rapport portant sur des rectifications (et non réformes) à apporter à la langue française. En 1990, le Conseil rend son rapport et propose d'intervenir sur certaines rectifications, qui seront publiées au Journal officiel le 6 décembre de la même année. L'Académie française, après les avoir confirmées, est très critiquée (De Villers, septembre 1998). De nombreux intellectuels (comme par hasard des écrivains, des professeurs et des linguistes) s'opposent à ces rectifications. Et comme la publication de la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie (1992-) tarde à paraître¹⁵, le soin est laissé aux dictionnaires courants de publier l'orthographe des mots souhaités. Finalement, les critiques infléchissent la position des Immortels. C'est pourquoi, alors que le gouvernement français souhaite appliquer la réforme dans les écoles, l'Académie française s'y oppose, arguant que seul l'usage peut consacrer les rectifications orthographiques. Ce retrait compromet alors gravement cet essai de modifier l'orthographe et laisse les autres pays francophones dans l'embarras.

Face à une certaine stagnation concernant l'évolution de la langue française, le gouvernement français décide en 1996 de créer un nouvel organisme administratif, la Commission générale de terminologie et de néologie, dont l'objectif principal est de contribuer à l'enrichissement de la langue, par la création terminologique et la néologie, et de favoriser son utilisation notamment dans les domaines scientifique, juridique, technique et économique et, plus généralement, de participer au développement de la fran-

15 La 1^{ère} édition du dictionnaire de l'Académie française date de 1694. La dernière en date, c'est à dire la 8^{ème} édition, a été conçue entre 1932 et 1935. Actuellement, le 1^{er} tome de la 9^{ème} édition a été réalisé, et il peut être consulté en ligne sur le site de l'Académie française (www.academie-francaise.fr). Il contient 14024 mots, dont 5500 mots nouveaux.

cophonie. Il semble donc à ce moment là que le gouvernement français souhaite faire évoluer la langue française, pas seulement en France, mais aussi plus que jamais dans tout l'espace francophone, à travers la recherche de nouvelles terminologies et de néologies et surtout par l'adoption des rectifications orthographiques recommandées en 1990. Ici encore, le Québec, la Communauté française de Belgique et la Suisse romande vont participer activement aux rencontres de la Commission, afin de mettre en commun les recherches effectuées dans le domaine de la langue française (Harvey, printemps 2000). Dès lors, tous les ans, la Commission générale de terminologie et de néologie publie un rapport d'activité annuel ainsi que la liste des termes adoptés (régulièrement publiés au Journal officiel de la République française). En 1998, c'est elle qui produit, à la demande du gouvernement, un rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. Quant aux rectifications apportées en 1990, après de nombreux débats et de nombreuses réflexions, il existe un statu quo, c'est à dire qu'aucun pays francophone ne les adopte officiellement, attendant que celles-ci entrent progressivement dans l'usage (à travers les nouvelles éditions des dictionnaires usuels, mais aussi de la publication d'ouvrages du milieu scolaire (grammaires, codes orthographiques) et de nouveaux romans. Elles sont donc recommandées, mais elles ne remplacent pas les anciennes graphies (les deux sont acceptées, aucune d'entre elles ne pouvant être tenue pour fautive).

Du côté des dictionnaires, en 2002, le Larousse ne tient pratiquement pas compte de la nouvelle orthographe. Quant au Petit Robert, il y a un petit effort pour signaler l'une ou l'autre forme. Le dictionnaire qui en fait attaque le problème de fond est le dictionnaire Hachette, qui propose toutes les rectifications adoptées en 1990 ainsi que presque la totalité des mots touchés par l'orthographe nouvelle. D'autres ouvrages font la promotion de la nouvelle orthographe, comme *Le bon usage*, célèbre grammaire de Grevisse-Goosse, le *Dictionnaire des verbes français* ou les derniers Bescherelles.

1.3.3. Les rectifications de l'orthographe

Les rectifications de l'orthographe portent principalement sur 5 points (Contant et Muller, 2005: 16-106):

- le trait d'union
- le pluriel des mots composés
- l'accent circonflexe
- le participe passé des verbes pronominaux
- correction de diverses anomalies

a) Le trait d'union et la soudure

- Dans les numéraux

Désormais, les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union. Il n'y a plus d'exception.

Exemples:

421: *quatre-cent-vingt-et-un* (plutôt que *quatre cent vingt et un*)

3099: *trois-mille-quatre-vingt-dix-neuf* (plutôt que *trois mille quatre-vingt dix-neuf*)

20880: *vingt-mille-huit-cent-quatre-vingts* (plutôt que *vingt mille huit cent quatre-vingts*)

2 980 000: *deux-millions-neuf-cent-quatre-vingt-mille* (plutôt que *deux millions neuf cent quatre-vingt mille*)

7 000 000 000: *sept-milliards* (plutôt que *sept milliards*)

310e: *trois-cent-dixième* (plutôt que *trois cent dixième*)

Million et *milliard* étant des noms comme *millier*, ils prennent la marque du pluriel.

- Dans les autres mots composés

Les préfixes *contre-*, *entre-*, *extra-*, *infra-*, *intra-* et *ultra-* ne prennent plus le trait d'union.

Exemples:

contreculture (plutôt que *contre-culture*), *entretemps* (plutôt que *entre-temps*), *ultrachic* (plutôt que *ultra-chic*), *contreplaqué* (plutôt que *contre-plaqué*), etc.

Le trait d'union est remplacé par la soudure dans les composés d'éléments dits «savants», en particulier ceux en *-o*.

Exemples:

électroacoustique (plutôt que *électro-acoustique*), *hydroélectricité* (plutôt que *hydro-électricité*), *macroéconomie* (plutôt que *macro-économie*), *autoécole* (plutôt que *auto-école*), etc.

Certains mots conservent cependant le trait d'union, lorsque la soudure engendrerait une prononciation défectueuse (comme pour *extra-utérin* et non «extrautérin») et lors de compositions libres formées à partir de noms propres ou géographiques (par exemple *franco-portugais*, *gréco-romain*, etc.). De plus, il existe de nombreuses exceptions, par exemple lorsque les mots composés ont toujours existé avec le trait d'union

(par exemple *porte-avion, porte-drapeau, porte-parole, porte-bonheur, haut-commissariat, bas-relief*, etc.)

Les préfixes *contr(e)-* et *entr(e)-* s'écrivent naturellement sans le *e*, lorsque l'élément qui suit commence par une voyelle (par exemple *contrexemple, contrindication, s'entraîner*, etc.).

Autres cas:

- a) les onomatopées (par exemple *coincoin, guiliguili, hihan*, etc.)
- b) les mots d'origine étrangère (par exemple *bigbang, weekend*, etc.)
- c) les mots composés d'un verbe et de *-tout* (par exemple *essuietout, mangetout*, etc.)
- d) lorsque la graphie soudée existait déjà à côté d'une graphie non soudée ou par analogie (par exemple *bassecour, portemonnaie* en analogie avec *portefeuille, bienêtre, rondpoint*, etc.)

Évidemment, les mots soudés deviennent des mots simples qui suivent la règle générale du singulier et du pluriel (par exemple *des millepattes, des rondpoints, des portemonnaies*, etc.)

b) Le singulier et le pluriel des mots composés

Tous les noms avec les traits d'unions suivent la règle des mots simples concernant le singulier et le pluriel, lorsque le second élément est un nom. Dans ce cas, seul ce dernier prend la marque du pluriel.

Exemples:

Un *brise-lame*, des *brise-lames*

Un *après-midi*, des *après-midis*

Un *gratte-ciel*, des *gratte-ciels*

Un *sèche-cheveu*, des *sèche-cheveux*

Il y a des exceptions: lorsque le second élément contient un article (par exemple *trompe-l'œil*) ou commence par une majuscule (par exemple *prie-Dieu*).

Pour les mots étrangers, ceux-ci ont un singulier et un pluriel, comme en français.

Exemples:

Un *barman*, des *barmans*

Un *mafioso*, des *mafiosos*

Un *graffiti*, des *graffitis*

Un *statuquo*, des *statuquos*

Un *maximum*, des *maximums*

Une *taliatelle*, des *taliatelles*

Un *lobby*, des *lobbys*

c) Les accents et le tréma

➤ L'accent circonflexe

L'accent circonflexe disparaît sur les lettres *i* et *u*, sauf lorsque cela peut prêter à confusion avec d'autres mots, homophones ou homographes.

Exemples:

abime (plutôt que *abîme*)

aout (plutôt que *août*)

égout (plutôt que *égoût*)

ile (plutôt que *île*)

cime (plutôt que *cîme*)

disparaitre (plutôt que *disparaître*)

Exceptions:

Dû, mûr et sûr (pour éviter la confusion avec *du, mur et sur*)

jeûne (je *jeûne*, tu *jeûnes*, un *jeûne*, etc.) (que l'on distingue de *jeune(s)*, un *jeune*, des *jeunes*)

Les formes du verbe *croitre* qui peuvent être confondues avec celles du verbe *croire* (je *croïs*, il *croît*, ils *crûrent* mais je *croitrais*, il *croitra*, etc.)

Les terminaisons verbales du passé simple avec *nous* et *vous* (nous *vîmes*, vous *fûtes*, etc.) et celles du subjonctif imparfait et plus-que-parfait (qu'il *partît*, qu'il *eût* voulu, etc.)

➤ Le futur et le conditionnel

Les formes conjuguées des verbes du type *céder* s'écrivent avec un accent grave au futur et au conditionnel.

Exemples:

Je *cèderai* (plutôt que je *céderai*)

Nous *règlerons* (plutôt que nous *réglerons*)

Il *accélèrera* (plutôt que il *accélérera*)

➤ Autres régularisations de l'accentuation

Les mots empruntés suivent les mêmes règles d'accentuation que les mots français (par exemple *référéndum* plutôt que *referendum*, *révolver* plutôt que *revolver*, *pizzéria* plutôt que *pizzeria*, *diésel* plutôt que *diesel*, *markéting* plutôt que *marketing*, etc).

Devant une syllabe graphique contenant un *e* instable (dit «e muet», on écrit *è* et non *é* (c'est le cas des conjugaisons rectifiées telles que je *cèderai* mais aussi des mots particuliers tels que *évènement* plutôt que *événement*, *règlementaire* plutôt que *réglementaire*, etc).

Il y a des exceptions: pour les préfixes *dé-* et *pré-* (comme *dégeler*, *prévenir*, etc.), quand les mots commencent par un *é-* initial (comme *échelon*, *élever*, etc.) et pour les mots dérivés de *médecin* (*médecin*, *médecines*, etc.).

➤ Le tréma

Dans les mots écrits traditionnellement avec *-guë-* ou *-gui-*, le tréma est déplacé sur la lettre *u*: *-güe-* ou *-güi-*.

Exemples:

aigüe (plutôt que *aiguë*)

ambigüité (plutôt que *ambiguïté*)

De plus, le tréma est ajouté sur le *u* de quelques mots, pour corriger des prononciations jugées défectueuses (notamment pour le verbe *arguer* qui devient *argüer* car il

rime avec *tuer* et pour les mots terminant par *-geure* qui se terminent désormais par *-geüre* car ils riment avec *injure* et non avec *voyageur*, comme pour le mot *gageüre*).

d) Simplification de consonnes doubles

- Mots dérivés dont la forme verbale finit en *-eler* ou *-eter*

Les formes conjuguées des verbes en *-eler* ou *-eter* s'écrivent avec un accent grave et une consonne simple devant une syllabe graphique contenant un *e* instable (dit «*e* muet») et se conjuguent comme *peler* ou *acheter*.

Exemples:

elle détèle (plutôt que *elle dételle*) *ils épèlent*
renouvèlement (plutôt que *renouvellement*) *un étincèlement*
cliquètement (plutôt que *cliquettement*)

Exceptions:

Les verbes *appeler* et *jeter* et leurs composés (on dit toujours *j'appelle* et *je jette*).

- Mots en *-ole* et verbes en *-oter*

Les mots anciennement en *-olle* s'écrivent avec une seule consonne simple: *-ole*

Exemples:

corole (plutôt que *corolle*)

girole (plutôt que *girolle*)

fumerole

Exceptions:

Colle, folle et molle.

Les mots anciennement en *-otter* s'écrivent avec une consonne simple: *-oter*, et leurs dérivés s'alignent sur l'orthographe du verbe.

Exemples:

frisoter (plutôt que *frisotter*)

frisotis (plutôt que *frisottis*)

greloter

Exceptions:

Les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* ne changent pas d'orthographe, comme *botter* (de *botte*), *flotter* (de *flotte*), etc.

e) Anomalies

- Familles et séries réaccordées

Mots harmonisés avec leur famille

Quelques exemples:

absout, absoute

dissout, dissoute

assoir, rassoir

imbécilité

bonhomme

persiffler, persifflage

charriot

prudhomme

combattif, combattivité

Mots harmonisés avec une série

Quelques exemples:

appâts

interpeler (j'interpelle, nous interpelons, etc.)

dentelier

ognon

douçâtre

relai

exéma

Autres mots rectifiés

Quelques exemples:

nénufar, pagaille, ponch

Quelques accents ajoutés, là où il avait été omis ou dont la prononciation a changé (comme pour *papèterie* plutôt que *papeterie*, etc.)

Mots en *-iller* (qui remplace les mots anciennement en *-illier* où le *i* qui suit les deux *l* ne s'entend pas (comme pour *joailler* plutôt que *joaillier*, *serpillère* plutôt que *serpillière*, etc.). Font exceptions les noms d'arbre (comme *groseillier*).

➤ Participe passé *laissé* + infinitif

Le participe passé de *laisser* est invariable s'il est suivi d'un infinitif, comme pour le verbe *faire* (par exemple *ils se sont laissé mourir de faim* comme *ils se sont fait mourir de faim*).

1.4. Quand les Français parlent le langage des nouvelles technologies...

«Essayer de comprendre Internet est devenu aussi ardu que de comprendre un organisme vivant»

CROUZET, Thierry

«L'homme moderne communique souvent mieux avec sa souris qu'avec sa langue»

CARVEL, Paul

1.4.1. L'intervention du Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal)

Ces dernières années, on assiste à une politique d'intervention de la part de la Commission générale de terminologie française (COGETER) ainsi que de l'Office québécois de la langue française (OQLF), à travers notamment le Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal), qui consiste à créer de nouveaux mots en évitant que la langue française s'anglicise.

Lorsqu'une nouvelle technologie apparaît, son concepteur diffuse, d'abord, dans sa propre langue, la terminologie qui lui est associée (en anglais la plupart du temps). Plus tard, les spécialistes et les langagiers de la francophonie sont donc obligés de produire simultanément et rapidement des équivalents pour exprimer les mêmes notions. Pour le choix de ces nouveaux termes, afin de définir la qualité linguistique, plusieurs critères sont appliqués (Bergeron, 2004 : 203):

- Conformité au système de la langue française, par l'orthographe, la prononciation et la morphologie, ce qui détermine la capacité d'intégration en discours du terme (*avatar*).
- Richesse de la dérivation réelle ou potentielle (*bogue, boguer, débogueur*).
- Qualités linguistiques intrinsèques du terme lui permettant de désigner la notion sans ambiguïté (*clavardage, babillard électronique*).
- Expressivité du terme, c'est-à-dire, sa capacité à faire appel à des éléments qui permettent de comprendre, même indirectement, la notion (*bavardrague*).
- Adaptabilité à la terminologie du domaine définissant son enracinement dans la langue (*webmestre, cyberculture*).

A cela s'ajoute des critères culturels, plus subjectifs, lorsqu'il existe notamment un terme dans la langue courante. Dans ce cas, on prend en compte sa fréquence d'utilisation, sa maniabilité qui rend ce terme facilement utilisable et les connotations culturelles positives ou négatives qui aident ou nuisent à son implantation.

Voici la liste de quelques termes, expressions et définitions adoptés avec la date de parution au journal officiel:

- 16 mars 1999

Administrateur de site (*webmaster* en anglais)

Au Québec, la terminaison qui a été adoptée est *webmestre*.

L'administrateur de site est une personne chargée de la maintenance et du suivi d'un site sur la toile mondiale.

Adresse universelle (*universal resource locator* ou *URL* en anglais)

Dénomination unique à caractère universel qui permet de localiser une ressource ou un document sur internet.

Applet (*applet* en anglais)

Petite application indépendante du matériel et du logiciel utilisés, qui est téléchargée depuis un serveur de la toile mondiale et qui est exécutée localement au sein d'un logiciel de navigation.

Barrière de sécurité ou pare-feu (*firewall* en anglais)

Dispositif automatique qui filtre les flux d'informations entre un réseau interne et un réseau externe en vue de neutraliser les tentatives de pénétration en provenance de l'extérieur.

Cadre (*frame* en anglais)

Sous-fenêtre de la fenêtre principale d'un logiciel de navigation.

Causette (*chat* en anglais)

Communication informelle entre plusieurs personnes sur l'Internet, par échange de messages affichés sur leurs écrans.

Disque numérique polyvalent (*Digital Versatil Disk* ou *DVD* en anglais)

Disque numérique optique de grande capacité, à usage divers (audio, vidéo, multimédia, mémoire vive, mémoire morte).

Foire aux questions ou FAQ (*frequently asked questions* ou *FAQ* en anglais)

Rubrique présentant par sujets les questions les plus fréquemment posées par les utilisateurs, accompagnées de réponses correspondantes.

Fouineur (*hacker* en anglais)

D'après l'Office de la langue française du Québec, un fouineur est une personne passionnée d'informatique qui, par jeu, curiosité, défi personnel ou par souci de notoriété, sonde, au hasard plutôt qu'à l'aide de manuels techniques, les possibilités matérielles et logicielles des systèmes informatiques afin de pouvoir éventuellement s'y immiscer.

Fournisseur d'accès (*access provider* en anglais)

Organisme offrant à des clients l'accès à l'internet.

Frimousse (*emoticon* ou *smiley* en anglais)

Au Québec, la terminaison adoptée est le terme *binette*.

Dans un message, association facétieuse de quelques caractères typographiques qui évoquent un visage expressif.

Logiciel de navigation ou navigateur (*browser* en anglais)

Dans un environnement de type internet, logiciel qui permet à l'utilisateur de rechercher et de consulter des documents, et d'exploiter les liens hypertextuels qu'ils comportent.

Module d'extension (*plug-in* en anglais)

Élément logiciel que l'on adjoint à une application pour en étendre les fonctions.

Page d'accueil (*home page* en anglais)

Page de présentation d'un site sur la toile mondiale ou page de tête affichée par un logiciel de navigation.

Pirate (*cracker* en anglais)

Personne qui contourne ou détruit les protections d'un logiciel, d'un ordinateur ou d'un réseau informatique.

Raccordement numérique asymétrique, liaison numérique à débit asymétrique ou RNA (*asymmetric digital subscriber line* ou *ADSL*)

Technique de transmission numérique offrant deux canaux de données à haut débit sur une ligne téléphonique ordinaire en paire symétrique.

Signet (*bookmark* en anglais)

Moyen d'accéder rapidement à une adresse universelle préalablement stockée en mémoire par l'utilisateur.

Témoin (de connexion) ou mouchard (*cookie* en anglais)

Appliquette envoyée par un serveur de la toile mondiale à un utilisateur, parfois à l'insu de celui-ci, afin de caractériser cet utilisateur.

Toile d'araignée mondiale, toile mondiale, toile ou TAM (*World Wide Web* ou *WWW* en anglais)

Dans l'internet, système de publication et de consultation de documents faisant appel aux techniques de l'hypertexte.

➤ 27 février 2003

Additif (*add-on* en anglais)

Module complémentaire d'un logiciel ou d'un matériel existant, qui lui apporte des améliorations ou des extensions et ne peut fonctionner qu'avec lui.

Assistant électronique de poche ou ADP (*personal digital assistant* ou *PDA* en anglais)

Ordinateur tenant dans la main, prévu pour la gestion de données personnelles et permettant le traitement de l'information en liaison avec un ordinateur principal, un téléphone mobile, etc.

Retouche, correctif (*patch* en anglais)

Modification destinée à corriger provisoirement un défaut dans un programme informatique existant, dans l'attente d'une nouvelle version.

➤ 20 juin 2003

Courriel (*e-mail* ou *electronic mail* en anglais)

Document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau. Ce terme remplace celui de *courrier électronique*, *message électronique* et *messagerie électronique* publiés au Journal officiel du 2 décembre 1997.

Mél.

Symbole de «messagerie électronique» qui peut figurer devant l'adresse électronique sur un document, tout comme Tél. devant le numéro de téléphone. Mél ne doit pas être employé comme substantif.

➤ 5 mai 2005

Accès sans fil à l'internet ou ASGI (*Wireless Internet access* ou *Wi-Fi*)

Accès à l'internet par des moyens de radiocommunication.

Message multimédia (*MMS message* ou *multimedia message*)

Message émis dans un réseau de radiocommunication avec les mobiles, pouvant contenir des images, des sons ou des textes. L'abréviation *MMS*, parfois en usage et qui provient de l'anglais, est déconseillée.

➤ 20 mai 2005

Bloc-notes ou bloc (*blog, weblog* en anglais)

Site sur la toile, souvent personnel, présentant en ordre chronologique de courts articles ou notes.

Cheval de Troie (*trojan horse* en anglais)

Logiciel apparemment inoffensif au sein duquel a été dissimulé un programme malveillant qui peut permettre par exemple la collecte frauduleuse, la falsification ou la destruction de données.

Ver (*worm* en anglais)

Logiciel malveillant qui se transmet d'ordinateur à ordinateur par internet et perturbe le fonctionnement des systèmes concernés.

De tous les mots cités ci-dessus, l'un mérite que l'on y prête attention car il symbolise le succès rencontré par le Rifal quant à la construction de nouveaux mots français. Il s'agit du terme *courriel*. Créé au Québec à partir des termes *courrier* et *électronique*, il s'est de suite bien implanté dans la province québécoise. Finalement, le Rifal l'a adopté au sein de la francophonie, et peu à peu les termes *e-mail* ou *mail* ont été de moins en moins employés. Son implantation est telle que même des dérivés ont été produits, ce qui est un signe de sa lexicalisation réussie (*courrielleur, courriéliser, courriériste*) (Guilloton, 2001).

1.4.2. Le langage des causeurs

De nos jours, les télécommunications sont devenues un moyen de transmettre toutes sortes de données, non seulement par la parole, mais aussi par le texte, les chiffres, le son et l'image. Avec l'intégration de ces techniques, la capacité langagière humaine tant à l'écrit comme à l'oral trouve une expression plus complète. La révolution s'est donc produite avec le multimédia, bouleversant l'évolution de plusieurs millénaires. Tout d'abord, c'était le langage oral qui primait. Ensuite, l'écrit est devenu dominant. A présent, l'information peut être transportée sous diverses formes: images fixes ou animées, textes écrits, sons non verbaux (musique, bruits) et verbaux (langage articulé).

Avec le courrier électronique, les salles de causette, les forums et les textos, une autre possibilité est apparue: l'utilisation d'idéogrammes (frimousses) insérés dans le texte normal pour indiquer par exemple l'humour :-), la tristesse :-(, l'ironie ;-), mais aussi des actions comme dormir |-I, ronfler |-°, siffler :-", pleurer :'-(), fumer :-O~, tirer la langue ;-P ou d'autres attitudes ou sentiments qui ne s'expriment pas aisément par écrit, comme par exemple la mauvaise humeur :-@, le souci :-°, l'indécision :-\, la colère (:-<, le mensonge :----), l'ennui I-(, etc.

De plus, par souci d'économie de temps (pour aller plus vite) et d'espace (quand on n'a que peu d'espace pour écrire son texte), mais aussi à travers un certain relâchement, la ponctuation, les règles de présentation du courrier classique ainsi que les formules de politesse ont pratiquement disparu. En effet, peu d'internautes s'adressent à leurs correspondants avec un «Monsieur» ou «Madame» ou encore un «Cher Nicolas». Tout juste on peut découvrir des formules telles que A + ou @ + (Landroit, le 24 mai 2000).

En outre, ce nouveau langage donne lieu à la création de nombreuses abréviations, qui les rendent pratiquement incompréhensibles pour les non initiés. Voici quelques abréviations couramment utilisés: *2m1* (demain), *@+* ou *a+* (A plus tard! A bientôt!), *@12C4* ou *A12C4* (A un de ces quatre! A bientôt!), *asv* (Age/Sexe/Ville), *bal* (boîte aux lettres), *bcp* (beaucoup), *bjr* (bonjour), *cad* ou *càd* (c'est-à-dire), *dsl* (désolé), *fds* (fin de semaine), *jtm* (je t'aime), *lol* (de l'anglais *laughing out loud*, mort de rire, mais en général plus faible que mdr), *lu* ou *lut* (salut), *mdp* (mot de passe), *mdr* (mort de rire), *NRV* (énervé), *oqp* (occupé), *pk*, *pkoi* (pourquoi), *ptdr* (pété de rire), *re* (re-bonjour ou re-salut), *snif* (j'ai de la peine), *slt* (salut), *svt* (souvent), *tjrs* (toujours), *tlm* (tout le monde), *qd* (quand), *vala* (voilà), *vi* (oui), etc.

Mais il n'existe pas un langage uniforme. En effet, selon Jean Klein (cité par le journaliste DO. du journal «Le Soir», daté du 2 mars 2005), dans une salle de causerie ou dans un texto, on peut trouver des milliards de variantes différentes d'une seule phrase.

Ainsi, en parcourant l'internet, et notamment les forums, découvre-t-on de plus en plus des textes remplis d'abréviations et de fautes d'orthographe, sans accentuation, majuscules ou ponctuation¹⁶. Voici un exemple pris au hasard:

«slt alors mon pseudo est magic2 j'ai 16 ans je suis d'amiens je suis gord et bon alors ma suggestion est que on parle de hoche sur glace enfin si vs le voulez bien car miens va entre champion de franche on est en finale du tournoi et on a gagne 2 match sur 2 plus que 1 et on est champion»

Heureusement, les sites francophones utilisent pour la plupart un langage soigné, bien que certains soient parsemés d'anglicismes (*web*, *e-mail*, *tools*, etc.).

¹⁶ Actuellement de nombreuses voix s'élèvent contre l'abus du langage SMS sur Internet, mais aussi dans la vie quotidienne. Le langage SMS est un frein à la communication (difficulté de lisibilité, de compréhension et catastrophe pour l'orthographe). S'il est utile pour les textos des téléphones portables (car ils sont limités à 160 caractères), il devrait être banni partout ailleurs. C'est pourquoi plusieurs mouvements sont nés, comme le Comité de lutte contre le langage sms et les fautes volontaires sur Internet (<http://sms.informatiquefrance.com/>), qui compte déjà près de 11000 membres.

1.5. Quand les Français parlent franglais...

«Fabriquer un mot nouveau? Rien de plus facile! Prenez un terme américain, le tour est joué. C'est tout? C'est tout. *Dealer, dutyfree shop, radioguidance, raider, hot line, serial killer, show-room, spot, market, story-board, wysiwyg*, c'est cool! On se fait comprendre dans le monde entier! C'est la preuve de l'universalité de la langue française»

ADUCHE-DELAGE Alain

Le franglais désigne l'utilisation d'anglicismes, c'est à dire de termes d'origine anglo-saxonne, dans l'expression écrite et orale du français. Ce terme a été popularisé par Etienne dans son célèbre pamphlet paru en 1964, *Parlez-vous franglais?*

Historiquement, l'anglais a peu pénétré le français (moins de 4% du vocabulaire est d'origine anglo-saxonne). Cependant, son influence croît depuis une cinquantaine d'années, grâce notamment à la mondialisation des échanges commerciaux et technologiques, dominés par le Royaume Uni et surtout les États-Unis. C'est pourquoi l'utilisation de l'anglais devient de plus en plus fréquente dans des domaines tels que l'informatique, les télécommunications ou l'économie. Aujourd'hui on recense dans les dictionnaires français au moins 2500 mots empruntés à l'anglais, desquels un tiers a été introduit ces cinquante dernières années.

Quelques mots anglais sont bien ancrés dans la langue française, tels que *basket*, *boss* (chef, patron), *caddie* (charriot), *checkup*, *coach* (entraîneur), *one-man show* (spectacle mené par un seul artiste), *self-control* (maîtrise de soi), *self-service* (endroit où l'on se sert soi-même), *supporter* (adepte), *weekend* (fin de semaine), etc.

Le nom de nombreux sports créés aux XIXe et XXe siècles sont des emprunts à l'anglais. Par exemple, *football* (balle au pied), *basketball* (balle au panier), *rugby* (nom

de la ville où ce jeu a été inventé), *tennis* (du moyen français *tenez*, expression pour démarrer une partie au jeu de paume), *surf*, etc. Attention au mot *handball*, bien qu'homonyme parfait entre l'anglais et l'allemand, est originaire d'Allemagne et se prononce à l'allemande [ãdbal].

Les noms des styles musicaux sont pour la plupart empruntés à l'anglais: *country*, *blues*, *jazz*, *rock'n'roll*, *swing*, etc.)

D'autres mots ont été entretemps francisés: bouledogue (*bulldog*), fioul (*fuel*), bifteck (*beef steak*).

La langue française a aussi créé de nombreux substantifs en ajoutant la terminaison *ing* à des mots anglais: *camping*, *forcing*, *markéting*, *packaging*, *parking*, *shampooing*, etc.

D'autre part, il existe en France un attrait pour la langue anglaise, à travers le snobisme (par exemple, «Je suis allé prendre un *drink* au *lounge*» ou encore «A l'heure où nous subissons le *stress* du *bug* de l'an 2000, un *dress-code* implacable régit *shopping* – *trash* ou *glamour* – de nos *teenagers*, fascinés par le *look* des *top-models* dans la presse *people*») ou le besoin d'être à la mode et de faire branché (*bestseller*, *best-of*, *hit-parade*, *making-of*, *serial-killer*, etc.).

De plus, il existe une prétendue absence ou faiblesse du vocabulaire dans des domaines où le jargon anglais prédomine (en informatique, dans le commerce, etc.). Il arrive que l'on puisse entendre les phrases suivantes: «Je *reboote* (redémarre) pour que les *librairies* (bibliothèques) et les *drivers* (pilotes) du *firewall* (pare-feu) soient *uploadés* (chargés)» ou «J'ai lu une *newsletter* (lettre d'information) qui disait que l'on pouvait faire du *shopping* (achats), lire son *e-mail* (courriel), éliminer les *spams* (pourriel), accéder à des *news* (nouvelles, infos) et à des *chatroom* (salons, forums), et *chatter* (causer, bavarder) grâce au *messenger* (messenger)».

Il arrive aussi qu'il y ait des traductions approximatives, notamment dans les médias, entre autres à cause des faux-amis et des expressions calqués sur l'anglais (par exemple, «Je vous recommande la *positive attitude*»). Ces mots anglais ou d'origine anglaise tordent le sens des mots français. Par exemple, les mots *employé* (confondu avec salarié), *taxe* (employé pour impôt), *support* (dont le sens physique est confondu avec le sens moral de soutien, appui), *digital* (qui n'a aucun rapport aux doigts et que l'on devrait remplacer par *numérique*) (Dubuc, printemps 2000).

Il est assez fréquent que des termes anciennement empruntés au français par l'anglais soient réintroduits, souvent en gardant la prononciation anglaise au détriment de la prononciation française (par exemple le mot *bacon*) (Walter, 2001 : 93)¹⁷.

En ce qui concerne le système phonologique, morphologique et syntaxique, l'influence de l'anglais est moindre, bien qu'il se fasse parfois sentir (par exemple, *Dance* au lieu de *Danse*, *Language* au lieu de *Langage* ou *Connection* au lieu de *Connexion*).

Plus grave, il existe une forme particulière du *franglais*, qui consiste dans l'adoption de mots anglais qui... n'existent pas en anglais, un comble! Par exemple, les mots *pressing* (*dry-cleaner* en anglais, nettoyeur / dégraisseur en français), *caravaning* (*going camping with a caravan* en anglais, le caravanage en français), *jogging* (*track-suit* en anglais, survêtement en français), etc.

En conclusion, si certains emprunts contribuent à la vie de la langue quand il n'y a pas d'équivalent ou de moyen d'en fabriquer un qui soit commode (par exemple l'anglicisme *Confortable* qui n'a pas d'équivalent en français, est intelligible, il est donc

17 A ce propos, Walter souligne que l'anglais a emprunté de nombreux mots à l'ancien français. Ainsi, les mots *cost*, *haste*, *honest*, *stange*, *forest*, *study* par exemple, ont tous pour origine l'ancien français (2001 : 93). On remarquera la présence du 's', qui entre-temps a disparu dans la langue de Molière et a été remplacé par un accent, circonflexe ou aigu selon les cas, avec souvent l'ajout d'une nouvelle voyelle (aujourd'hui on écrit coût ou cout, hâte, honnête, étrange, forêt, étude). Enfin, Walter relève qu'il existe curieusement en anglais de nombreux mots qui ont conservé leur forme latine d'origine, ce qui n'est pas le cas en français (l'anglais a conservé par exemple les mots latins *data*, *aegis*, *genius*, *pauper* alors que ces mots sont devenus en français «données», «égide», «génie» et «pauvre» (2001 : 40).

nécessaire à la langue), d'autres sont inutiles car le français dispose de l'équivalent (par exemple *speech* pour *discours*, *goal* pour *but*). D'autres enfin sont nuisibles car ils sont dus à la recherche de la facilité qui ne fait qu'introduire la confusion, alors que l'emploi de synonymes ou de quasi-synonymes aurait été plus judicieux (par exemple les mots *finaliser* au lieu de *finir*, *terminer*, *cool* au lieu de *bien*, etc.).

II Quand on parle de moins en moins français: L'avenir de la langue française en France et dans le Monde

«On n'habite pas un pays, on habite une langue. Une patrie, c'est cela et rien d'autre»

CIORAN, Emil Michel

«Le privilège de l'Anglais est de ne comprendre aucune autre langue que la sienne. Et même s'il comprend, il ne doit en aucun cas s'abaisser à le laisser croire»

DANINOS, Pierre

La langue française n'est pas un bien détenu exclusivement par le peuple français, elle est partagée par tous les peuples du monde qui la parlent, qui s'en servent. Pour beaucoup, la langue est un outil, et dans le cas du français, un outil qui possède beaucoup de prestige et qui est présent dans tous les continents. Ainsi, des peuples aux cultures différentes vivent à travers la langue française. Mais presque tous sont sous la menace de l'anglais, qui s'affirme comme langue internationale et universelle. Reste maintenant à savoir si les détenteurs de ce bien si précieux le chérissent, le protègent, le défendent et le laissent s'épanouir.

2.1. Quand les Français délaissent leur propre langue...

La difficulté d'écrire l'anglais m'est extrêmement ennuyeuse. Ah, mon Dieu! Si l'on pouvait toujours écrire cette belle langue de France!»

DICKENS, Charles

«L'anglais n'est pas une langue étrangère»

ALLÈGRE, Claude

2.1.1. Les politiques linguistiques protectionnistes de la France

a) L'implantation de la loi 94-665 (loi Toubon)

Les politiques linguistiques protectionnistes de la France sont surtout basées sur la loi 94-665, et c'est la Délégation générale de la langue française aux langues de France qui est chargée de veiller à son application.

Tout commence donc le 4 août 1994. La loi 94-665 (dite loi Toubon, du nom du ministre de la Culture de l'époque), préparée par les socialistes, est votée par le parlement de Droite. Cette loi s'applique à tous les domaines de communication et à tous les citoyens français. Bien qu'elle soit moins contraignante que la fameuse «loi 101» du Québec, elle préserve tout de même la langue française et sanctionne les responsables des mentions non écrites en français dans tous les domaines de la vie publique des Français (dans la publicité, dans les entreprises, dans l'audiovisuel, dans les biens de

consommation, etc.). C'est la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) qui est chargée de sensibiliser les divers agents de la société française et de conscientiser les Français que leur langue est un patrimoine riche, à la fois affectif et économique.

La loi Toubon est née d'une volonté politique et consensuelle de défendre la langue française face à l'invasion anglo-américaine. La menace est alors déjà très grande, surtout dans les secteurs vitaux de la société (armée, recherche et activité scientifique, audiovisuel, haute couture, publicité, relations internationales et notamment européennes, etc.). Face à cette menace, il y a également une volonté de reconnaissance des langues régionales, sans préjudice de l'article 2 de la Constitution¹⁸, en les intégrant dans le patrimoine culturel français. Cette volonté n'est pas anodine, elles représentent des alliés contre la présence de plus en plus forte de l'anglais dans la société. De même, les communautés étrangères vivant en France sont mieux respectées, et leurs cultures préservées. Enfin, la France prend de plus en plus l'initiative de défense de la langue française dans le monde, au sein de la Francophonie et des organisations internationales.

b) Articles de la loi 94-665

Les articles 1er, 2ème et 3ème imposent l'usage du français pour la présentation des biens et services et les procédés d'information destinés aux consommateurs, ainsi que pour les inscriptions et annonces faites dans les lieux ouverts au public et les transports en commun. L'article 2, par exemple, indique que «dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les fac-

18 Une révision de la constitution modifie son article 2 et précise que «La langue de la République est le français»

tures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire. Les mêmes dispositions s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle.» On voit donc ici l'intention du gouvernement français de protéger les consommateurs en préservant le français dans tous les biens de consommation et dans les services.

L'article 4 prévoit que les contrats passés par des personnes publiques soient rédigés en français. L'article 5 impose des exigences minimales pour l'organisation des congrès et colloques.

Dans les articles 6, 7 et 8 il est question de la protection des salariés. La loi précise ici que «le contrat de travail constaté par écrit est rédigé en français. Lorsque l'emploi qui fait l'objet du contrat ne peut être désigné que par un terme étranger sans correspondant en français, le contrat de travail doit comporter une explication en français du terme étranger. » De plus, le règlement intérieur doit être rédigé obligatoirement en français. En effet, le salarié ne doit pas être victime de sa non-connaissance d'une langue étrangère. Cela dit, la politique linguistique des entreprises met en évidence les limites de la loi Toubon. Certaines entreprises, notamment multinationales, imposent l'anglais comme seule langue de communication entre les cadres. La DGLFLF ne peut que regretter ces attitudes qui ne sont pas contraires à la loi appelant à ce que des traductions des comptes rendus soient faites en français et indiquant que le recours à l'anglais n'est pas incompatible avec l'utilisation du français.

Quant à l'article 9, il affirme que la langue de l'enseignement est le français. Les articles 10 et 11 rendent l'emploi du français obligatoire dans les émissions et les messages publicitaires des organismes de radio et de télévision et donnent mission à ces organismes de contribuer à la protection et à la promotion de la langue française. L'article 12 interdit aux personnes publiques et morales de droit privé chargées d'une mis-

sion de service public, de faire usage de marques comportant une expression ou un terme étranger.

Les articles 13 à 18 prévoient un dispositif de contrôle de nature à permettre une bonne application de la loi (retrait des subventions éventuelles, intervention des officiers de police judiciaire, des agents chargés de l'application du Code de la consommation et des associations de défense de la langue française). La loi prévoit des sanctions pénales applicables.

Finalement, l'article 19 préserve la place des langues régionales du pays, l'article 20 prévoit les délais nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi et l'article 21 prévoit l'abrogation de la loi du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française.

Tous les ans, le Gouvernement doit communiquer aux assemblées un rapport sur l'application de la loi 94-665 et sur le statut de la langue française dans les institutions internationales.

2.1.2. Et pourtant, l'anglais pénètre tous les secteurs de la société française

La DGLFLF est chargée d'assurer le respect de la loi 94-665. Pour cela, elle s'aide de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui recherche et constate les infractions. Celles-ci sont évidemment punies, à travers des sanctions pénales fixées par le décret 95-240 du 3 mars 1995 (à ce dispositif législatif spécifique, s'ajoutent tous les dispositifs réglementaires constitués par l'ensemble des textes de transposition en droit français des directives européennes).

Entre 1995 et 2002, on constate que le nombre d'interventions est relativement élevé et tend à augmenter (de 2576 en 1995 à 10095 interventions en 2002) (cf. Annexe 2). Par conséquent, le nombre d'infractions relevées augmente à son tour, même si par rapport au nombre d'interventions le pourcentage est stable (autour de 11%). Les manquements sont, en général, de faible gravité, ce qui explique qu'ils donnent lieu la plupart des fois à plus de rappels de la réglementation qu'à la mise en œuvre de procédures judiciaires. Cela dit, chaque année des procès-verbaux sont transmis au parquet entraînant, pour un bon nombre d'entre eux, des condamnations par les tribunaux (45 en 2002).

Cette évolution du nombre de taux d'infraction révèle que le français est quotidiennement menacé en France, et cela, exclusivement à cause d'une invasion persistante de l'anglais dans toutes les couches de la société (environ 60% des infractions sur la base du critère tiré de la langue étrangère n'ayant pas donné lieu à une traduction en français concernent l'anglais).

a) Dans l'administration et les services publics

Dans un souci de rapprochement avec la population en général, l'administration publique est à l'initiative d'une politique linguistique visant à ce que les textes administratifs soient compris par tous. C'est pourquoi elle a élaboré un guide, regroupant 32 conseils utiles, à tous les agents des services publics.

Enfin, le gouvernement français incite de plus en plus à l'usage de langues étrangères, mais non essentiellement de la langue anglaise. Par exemple, la circulaire du Premier ministre du 7 octobre 1999 précise que lorsque les informations mises à disposition sur les sites Internet gouvernementaux sont traduites, elles doivent l'être en au moins

deux langues (par exemple, en anglais et en portugais, en allemand et en espagnol, etc.), sans préjudice de la langue française. La DGLFLF surveille cette situation.

En ce qui concerne les lieux publics, l'article 4 de la loi Toubon dit que «les traductions des inscriptions et annonces apposées ou faites par les personnes publiques dans les lieux ouverts au public doivent être effectuées dans au moins deux langues», en plus du français. La DGLFLF tente de faire appliquer la loi, mais ce n'est pas évident, surtout en ce qui concerne les enregistrements sonores dans les gares ou les aéroports. Celle-ci est quand même respectée, même si les messages de perturbations inopinées se font exclusivement en français.

b) Dans la consommation et la publicité

L'article 2 de la loi Toubon dit que la langue française est obligatoire dans «la désignation, l'offre, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service (...)».

Certaines grandes surfaces (Franprix, Carrefour, Continent, Auchan, Surcouf...) mais aussi les grands magasins (Samaritaine, Décathlon, Ikea, Fnac, Galeries La Fayette...) ont dû payer des amendes pour proposer des étiquetages exclusivement en anglais dans les biens vendus (alimentaire, informatique, prêt-à-porter, CDs de musique, hifi et électroménager, jouets, etc.).

En ce qui concerne les produits électroniques plus particulièrement, si les mots courts (*On, Off...*) sont admis, d'autres sont carrément refusés car contraire à la loi (*speed, start, stop, standby, cancel, timer set, speakers, surround, tape, play, search, open, close* entre autres). Cela dit, même si de nombreuses entreprises japonaises font

l'effort de traduction, la plupart ne respecte pas la loi, ni même certaines entreprises françaises! (par exemple l'entreprise Thomson).

Toutefois, en 2000, l'Union Européenne intervient en annonçant qu'il n'est nullement obligatoire que «la désignation, l'offre, la présentation, la publicité écrite ou parlée, ainsi que le mode d'emploi d'un article ou d'un produit» soient rédigés dans la langue officiellement utilisée par les habitants du pays où est vendu cet article ou produit (Herbillon, 2003 : 86). Cela passe quasi inaperçu lorsqu'en 2001 Catherine Tascar, ministre de la Culture et de la Communication, pressignée par Bruxelles, signe la circulaire permettant à la France d'être conforme à la loi européenne. En 2002 c'est le coup de tonnerre, l'agitation en France est à son comble: il semblerait bien que le français puisse disparaître des emballages des produits en faveur de l'anglais, et ce, malgré la loi Toubon. De grandes manifestations médiatiques ont lieu, de nombreuses voix s'élèvent. Le secrétaire d'état aux PME et au Commerce, Renaud Dutreil, propose la signature d'un décret maintenant la langue française obligatoire dans les étiquetages, tout en autorisant parallèlement l'emploi d'une ou de plusieurs langues étrangères. Le débat est tendu, les Français prennent conscience qu'ils sont bien dépendants de Bruxelles, et ont par conséquent peur que l'anglais soit la seule langue de l'étiquetage européen. La bataille entre la Commission Européenne et la France se durcit. Bruxelles lance une procédure d'infraction contre Paris, afin que celle-ci change la loi Toubon qui viole le droit européen. En effet, la Cour européenne de justice a considéré en 2000 qu'un pays membre ne peut imposer une langue sur les emballages vendus sur son territoire, au nom de la libre circulation des biens. Les Français réagissent et promettent de ne pas céder. L'été 2002 est chaud. Puis, coup de théâtre. Il y aurait eu un malentendu! Bruxelles ne se serait pas montrée claire et Paris, en mal interprétant les recommandations, aurait créé des vagues pour rien. La Commission Européenne déclare, fin août,

qu'il ne s'agit en aucun cas d'interdire le français mais de laisser aux distributeurs la possibilité d'ajouter à côté des informations en français une autre langue. Le décret de Renaud Dutreil, signé le 2 août, ne fait donc qu'entériner cet engagement pris. En tout cas, cette méprise aura eu un mérite : le mérite d'unir les Français de toutes les classes sociales pour la défense du français, preuve que les Français tiennent à leur langue.

En ce qui concerne particulièrement la publicité, l'usage du français y est obligatoire mais il n'est pas imposé dans les programmes conçus pour être diffusés en langue étrangère. En moyenne, la loi est ici assez bien appliquée (par exemple, la chaîne de restaurants Mac Donald's avait en 1997 fait l'objet d'un rappel à la réglementation lors d'une promotion qui s'appelait «Best of Crudités». Depuis, le dernier slogan en date de Mac Donald's est en France «C'est tout ce que j'aime» alors que presque partout ailleurs en Europe le slogan est «*I'm lovin it*»¹⁹. Cela dit, certaines marques de prêt-à-porter, d'horloges et de produits cosmétiques ont encore tendance à utiliser l'anglais, pour soi-disant une question de «prestige».

c) Dans les entreprises et les finances

Il est difficile de savoir réellement quelles sont les entreprises françaises ou ayant un établissement en France qui utilisent l'anglais comme langue de travail. C'est pourquoi la loi est ici difficilement applicable. La DGLFLF a lancé en 2002 et 2003 une vaste enquête pour mesurer son ampleur. Elle a constaté que les stratégies linguistiques des entreprises sont le plus souvent mises en œuvre informellement et implicitement, lorsque le français n'est pas apte à exprimer tous les concepts ou lorsque le capital est

¹⁹ Ce qui est curieux ici, c'est que la chaîne de restaurant Mac Donald's ait déformé la langue anglaise. En effet, il aurait été plus correct de dire «*I'm loving it*». Ce phénomène est de plus en plus fréquent, ce qui rend plus difficile l'enseignement de l'anglais et agace les professeurs (un cas classique, la phrase «*X love Y*» au lieu de «*X loves Y*», que l'on voit souvent dans les graffitis des murs des rues des grandes villes).

détenu par la majorité des sociétaires anglophones. De plus, les propres entreprises tricolores utilisent de plus en plus l'anglais.

Ainsi, Air France, qui en 2000, annonçait dans un communiqué de presse aux rédactions françaises sa volonté d'acheter sa concurrente Air Lib. Ce communiqué était exclusivement rédigé en anglais. Un an plus tôt, le PDG de Renault décidait que tous les comptes rendus de l'entreprise devaient être diffusés exclusivement en anglais. Il se voit décerné pour cela le prix de la Carpette anglaise. Ou encore France Télécom qui développe un plan pour la période 2006-2008 intitulé «Next» proposant de nouveaux services dénommés «Family Talk», «LiveCom», «Business Talk», «Liverphone», «Mobile&Connected», etc. (il ne manquerait plus que l'entreprise change de nom et vienne à être rebaptisée «French Telecom») (Dion, 9-15 juillet 2005). Quant aux entreprises franco-britanniques, la bataille est perdue depuis longtemps, l'anglais s'étant totalement imposé (Airbus, Alcatel, GEC-Alstom, Eurotunnel...). Pourtant, certains résistent. Par exemple, en 1996, chez Rank Xerox, les salariés ont fait appel à la CFDT et à l'Association de défense de la langue française car l'entreprise avait imposé l'anglais dans les notes de service et les documents utilisés par les techniciens. Celles-ci ont porté une action en justice²⁰. De même chez General Electric Medical Systems (GEMS), où les cadres dirigeants ont été remplacés par des anglophones et l'anglais a été progressivement imposé, soulevant la colère des salariés qui ont porté plainte²¹. Chez Vivendi, de nombreux actionnaires n'ont pas compris la politique menée par la maison car les réunions se sont toujours tenues en anglais. Il y a aussi le cas assez controversé du chan-

20 Le 8 octobre 1999 le syndicat a été débouté. Motif: selon l'article L. 122-39-1, les documents reçus de l'étranger sont considérés comme une exception. Entretemps, les salariés ont obtenu des modules de formation.

21 Le 11 janvier 2005, GEMS a été condamné à traduire, sans délai, les logiciels informatiques, les documents relatifs à la formation du personnel, à l'hygiène et à la sécurité ainsi que tous les documents relatifs aux produits de la société présents sur le marché, sous astreinte de 20.000 euros par document non-conforme. GEMS aura beau essayer de s'abriter derrière l'exception prévue par l'article L. 122-39-1, rien n'y fera, la cour d'appel de Versailles confirmant le 2 mars 2006 le jugement rendu en première instance. C'est une victoire pour le personnel de l'entreprise, composé notamment par près de 300 techniciens francophones.

gement du nom de l'enseigne RELAIS H par RELAY, d'Hachette, du groupe Lagardère. Des associations et même des politiciens ont protesté et ont demandé des explications que Louis de Rostolan, directeur général, s'est empressé de donner. Selon lui, le groupe a voulu changer de nom et en trouver un, français, qui soit prononçable et compréhensible partout dans le monde. «Relay» est donc le choix adéquat, car c'est un mot de l'ancien français. Par ailleurs, les Québécois ont accepté sans problèmes cette enseigne dans les aéroports de Montréal et il existe même là-bas des restaurants répondant au nom «Relay du Roy». Enfin, Louis de Rostolan a conclu en disant que toutes ces explications figuraient sur le site www.relay.fr. En tout cas, l'avenir des entreprises passe par l'anglais puisque même les offres d'emplois s'anglicisent de plus en plus, avec des entreprises recherchant des *managers*, des *programmers* ou des *designers* dominant parfaitement la langue anglaise. Malgré tout, la DGLFLF se veut être particulièrement attentive en suivant régulièrement les offres d'emplois publiées dans les journaux afin que celles-ci soient conformes à la loi. Et le français reste toujours prédominant dans les relations de travail en France. Et de toute façon, un employé peut à tout moment porter plainte, s'il reçoit dans le cadre de son travail des documents non traduits en français.

En ce qui concerne plus particulièrement la finance, l'état français a fini par céder sous la pression du Parlement Européen, l'anglais étant maintenant la langue dominante. Depuis 2002, toutes les opérations financières et les rapports écrits sont faits dans cette langue, un résumé en français seulement devant être obligatoire (Dupont-Aignan, le 31 janvier 2003). La France a donc une langue officielle de plus: l'anglais.

d) Au niveau culturel et audiovisuel

La DGLFLF et le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) veillent à l'usage de la langue française dans les médias français, conformément à l'article 2, 12 et 13 de la loi Toubon. La loi est particulièrement bien respectée.

De plus, le CSA vérifie que les chaînes publiques hertziennes appliquent bien un quota de 60% d'œuvres européennes dont 40% d'œuvres d'expression originale françaises. En moyenne, ces quotas sont respectés²².

En ce qui concerne la musique, les radios sont obligées de diffuser un minimum de 40% de chansons françaises, la moitié provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions. Le bilan est contrasté: quelques radios ne respectent pas la loi et passent moins de chansons francophones, diffusent les artistes qui ont le plus de notoriété et passent trop souvent les mêmes chansons par jour. Le CSA est particulièrement actif puisque une dizaine de radios ont été mises en demeure et une suspendue. Quoi qu'il en soit, cette loi est positive car elle a entraîné ces dernières années une forte augmentation de la consommation de disques d'artistes d'expression française^{23 24}.

22 Depuis l'instauration de ces quotas, les chaînes de télévision françaises ont investi dans la production télévisuelle et cinématographique française. Résultat: en 2005, sur les 40 films qui ont fait le plus d'entrées au cinéma, 14 sont français, preuve que le cinéma français ne se porte pas si mal (source CBO).

23 En 2005, sur les 20 albums les plus vendus en France, seulement 6 ne sont pas français (ou francophones) (source IFOP).

24 Contrairement à ce que beaucoup pensent, que ce soit en France ou dans les autres pays européens non anglophones, les musiques nationales peuvent s'imposer face aux musiques anglo-américaines. En Lettonie par exemple, il existe une station de radio musicale, la LR2, qui passe, depuis 1997, 100% de musique lettone! Aujourd'hui, cette station de radio obtient un franc succès avec 24% de part de marché, malgré les difficultés rencontrées à ses débuts! Conséquences: le panorama musical letton s'est développé, et les stations de radio concurrentes prêtent davantage attention à la musique pop locale (source: Union Européenne de Radio-Télévision).

e) Au niveau scientifique

Lors de la convention internationale de Munich, en 1973, il a été décidé que le brevet européen pouvait être demandé en anglais, en allemand et en français. En 1997, sous la pression des Américains et des Japonais et avec la complicité de l'Office Européen des Brevets (OEB), il y a une tentative d'éliminer le français des brevets d'invention, ou, tout du moins, de le réduire à une simple traduction ne faisant pas loi. Le danger est qu'en France l'anglais remplace le français pour désigner les nouveautés scientifiques. Les raisons invoquées sont une nouvelle fois d'ordre économique: les traductions couleraient trop chères. Heureusement, les professionnels français, avec l'appui du gouvernement, ont empêché de justesse que cette tentative soit concrétisée. Mais le sujet revient sur le tapis en 2001, toujours pour les mêmes raisons. Des travaux parlementaires concluent lors du protocole de Londres qu'il faut modifier le régime linguistique de la Convention sur le brevet européen (c'est-à-dire, sacrifier le français). Bien que le premier ministre Lionel Jospin ait signé ce protocole, celui-ci n'a pas encore été à ce jour ratifié par le parlement. Mais on sent les pressions de plus en plus fortes et la place du français dans les brevets européens est bien menacée (Sibony, 2001).

Malgré les tentatives francophones (notamment du Québec et de la France) d'encourager les publications scientifiques en français ou que dans les congrès internationaux et nationaux scientifiques la langue française soit représentée par tous les francophones, l'anglais s'impose clairement aujourd'hui. A croire que l'anglais est la langue de la science... Et pourtant, Pasteur en son temps avait rédigé sa thèse en latin, les époux Curie n'ont jamais écrit un mot en anglais et Einstein avait élaboré sa Théorie de la Relativité en allemand.

Malgré la déposition de certaines plaintes pour le non respect de la loi Toubon, rarement les responsables ont été jugés et condamnés, à quelques exceptions près.

La DGLFLF essaye d'accompagner la situation. Elle offre, par exemple, des aides aux publications scientifiques en français.

f) Dans l'enseignement

L'invasion de l'anglais atteint les jeunes, dès leur plus jeune âge. Des inscriptions dans les cartables et les vêtements, à la publicité et aux chansons, au cinéma et à la télévision, la culture anglo-américaine est omniprésente. Mais elle est surtout là où on le suspecte le moins: à l'école. En effet, la plupart des établissements d'enseignement français proposent exclusivement comme première langue vivante étrangère le choix entre l'anglais et... l'anglais. Au primaire, 80% des élèves apprennent une langue vivante étrangère (94,6% au CM2), dans presque 80% des cas, c'est l'anglais qui s'impose. Au collège, près de 90% des élèves étudient l'anglais en LV1 (cf. Annexe 3). Bref, il y a seulement environ 10% de malheureux élèves qui s'efforcent d'apprendre l'une des autres langues du monde. Pas étonnant puisque pour un poste d'agrégation mis au concours pour la langue allemande ou espagnole, il y en a trois pour la langue anglaise (Noguez, 2000: 41).

Dans l'enseignement supérieur, la présence de l'anglais s'intensifie dans de nombreuses sections (commerce, tourisme, sciences, informatique...), reléguant souvent le français au deuxième plan. Sa connaissance est très souvent exigée et de nombreuses disciplines sont désormais enseignées dans cette langue. L'Europe communautaire poursuit, derrière sa volonté affichée de plurilinguisme, la construction d'une Union du savoir qui donne la préférence à l'anglo-américain.

Seul lot de consolation: les thèses et les mémoires doivent être publiés exclusivement en français, ou, si la filière est étrangère, un résumé en français est obligatoire.

2.2. Quand les Européens défendent en anglais la diversité culturelle...

«La seule solution d'une certaine grandeur française, c'est de faire l'Europe»

BRAUDEL, Fernand

2.2.1. Les politiques linguistiques protectionnistes de l'Union Européenne

Le régime linguistique de l'Union fait l'objet d'un texte, le règlement n. ° 1 du 15 avril 1958, dont l'article premier, complété à chaque élargissement, pose le principe d'égalité des langues officielles et de travail. Les 20 langues nationales de l'Union Européenne sont donc les langues officielles et de travail des institutions de l'Union. Ainsi, les textes adressés aux institutions par un État membre peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle, et la réponse sera toujours rédigée dans la même langue. De même, l'article 102 spécifie que tous les documents du Parlement doivent être rédigés dans les 20 langues officielles et, les interventions, dans une des langues officielles de l'Union, ce qui amène à ce qu'elles soient interprétées simultanément dans chacune des autres langues officielles. *A priori*, l'Union Européenne semble défendre la diversité culturelle...

Quant à l'enseignement des langues vivantes, selon le rapport rédigé par l'INRA pour la Direction Générale de l'Éducation et de la Culture (2001), dans une Europe où 47% des personnes affirment ne connaître aucune langue étrangère et où à peine 26% disent en connaître deux, la Commission Européenne a décidé, ces dernières années, de promouvoir l'enseignement de deux langues vivantes, et ce, dès le primaire. En ce qui

concerne le français, cette décision lui est favorable car cela incite les Européens à apprendre cette langue, comme langue seconde, alors que l'anglais est traditionnellement choisi comme langue première (33% des citoyens européens, principalement les Danois, les Allemands, les Grecs, les Espagnols, les Français, les Italiens, les Néerlandais, les Autrichiens, les Portugais, les Finlandais et les Suédois). En plus, 40% des Européens considèrent le français comme une langue utile à apprendre (contre 75% pour l'anglais) (Herbillon, 2003 : 98).

Les actions de la Commission Européenne se situent au niveau des programmes linguistiques. L'un d'eux est le programme Socrates, programme qui encourage la coopération et les échanges entre les enseignants de l'Union Européenne ainsi que la réalisation de projets éducatifs pour l'apprentissage des langues. Il y a aussi le programme Leonardo Da Vinci, qui est plutôt dirigé vers le milieu socioprofessionnel. Et enfin, la Charte Européenne des Langues Régionales et Minoritaires, bien que non ratifié par la France, vient mettre en place le développement des langues moins parlées dans l'espace communautaire.

L'enseignement des langues vivantes n'est pas le seul terrain d'action de l'Union Européenne. Il existe aussi d'autres programmes visant à préserver la diversité culturelle en Europe. Le programme «E-Contenu» est le plus connu. D'un montant de 100 millions d'euros pour la période 2001-2005, ce programme a pour objectif de développer la production de contenus dans un environnement multilingue et pluriculturel (sites Internet par exemple) et de dynamiser le marché du contenu numérique. L'Union Européenne s'attache donc à défendre et à protéger les langues parlées dans l'Union.

Il est en tout cas assez curieux qu'elle ne montre pas l'exemple dans ses propres filières politiques où prédomine de plus en plus l'anglais. C'est pourquoi les ministères des Affaires Étrangères français, belge et luxembourgeois ont engagé des experts de tra-

duction et d'interprétation afin de participer à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre d'un plan pluriannuel en faveur de la langue française dans les institutions européennes. Ces opérations consistent à former les diplomates, fonctionnaires et agents des nouveaux pays de l'Union en français, à former également des traducteurs et des interprètes francophones dans les institutions européennes et enfin à développer les technologies d'information et de communication pour favoriser le français comme langue de travail des institutions de l'Union Européenne²⁵.

2.2.2. Et pourtant, l'anglais semble devenir la seule langue de l'Union

Alors que l'Union Européenne s'est élargie à 25 pays, le débat pour une langue fédératrice pour l'Europe prend de l'ampleur. D'un côté, il y a ceux qui choisissent l'anglais, car c'est la langue internationale et c'est celle qui soi-disant est susceptible d'être comprise par tout le monde. D'un autre, il y a ceux qui voient ici une grande menace, l'Europe s'américaniser, non seulement grâce au pouvoir économique, politique et militaire des États-Unis, mais aussi et surtout grâce au pouvoir linguistique (et on sait à quel point l'Angleterre, de part sa proximité linguistique avec les États-Unis, en est son plus fort allié ici en Europe). Quand on sait que la CIA en 1997 accordait cinq ans aux Anglo-Saxons pour faire prévaloir leur langue comme seul idiome international, faute de quoi, le but deviendrait inaccessible «en raison des réactions vraiment hostiles et nombreuses qui apparaissent et se développent partout contre les États-Unis, leur politique et

25 Un exemple pratique de l'engagement franco-belge et luxembourgeois: le 20 mars 2006, l'ambassade de France de la Croatie (www.ambafrance.hr) annonçait la signature d'un mémorandum sur la formation à la langue française de 700 diplomates et fonctionnaires de l'État croate, entre la ministre croate des Affaires étrangères, le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'ambassadeur de Belgique, l'ambassadeur de France et le 1er conseiller auprès du Ministère luxembourgeois de la culture. Cette formation vise à renforcer la place du français dans les institutions européennes et est financée exclusivement par la France, la Belgique et le Luxembourg.

l'américanisation de la planète...» (L'avenir de Buffon, le 9 janvier 2003), on peut se demander si on ne vit pas actuellement une vraie guerre linguistique et culturelle.

a) Dans la politique européenne

Si en France la politique se fait en français, en Europe elle se fait en plusieurs langues. De nombreux politiciens francophones s'expriment dans leur langue et luttent contre la domination anglo-américaine.

Mais l'anglais progresse dans l'Union Européenne tandis que le français régresse. Par exemple, les documents de la commission européenne sont de moins en moins rédigés en français (bien qu'ils soient traduits ensuite). De 38% en 1996, le pourcentage est descendu à 29% en 2002 (alors qu'en 1990 le français était la langue source la plus utilisée). La baisse du français se traduit par une hausse de l'anglais, l'utilisation des autres langues restant plutôt marginalisée. Dans le Conseil de l'Europe, le recul du français est plus net. Il devançait l'anglais en 1997 (42% contre 41%), en 2002 il est loin derrière (18% contre 73%) (cf. Annexe 5).

Les présidences européennes privilégient l'anglais (cela a été le cas du Portugal, de la Grèce, du Danemark ou de l'Espagne). En ce qui concerne la présidence espagnole, la plupart des conférences n'étaient pas prévues dans une langue autre que l'anglais. En forme de protestation, la France a refusé d'envoyer ses participants à la conférence sur la libre circulation des patients tenue à Minorque les 31 mai et 1er juin 2002, ce qui a créé un incident diplomatique²⁶.

26 Plus encore que la France, l'Allemagne supporte de moins en moins que la langue allemande ne soit pas prise en considération, que ce soit dans les institutions internationales (langue non officielle de la plupart des institutions comme l'ONU et l'OTAN), que ce soit en Europe même, bien qu'elle soit langue de travail de l'Union et soit parlée par près de 90 millions d'Européens. C'est pourquoi, plusieurs incidents diplomatiques ont eu aussi lieu avec l'Allemagne (soutenue par l'Autriche), comme par exemple en 1999, lors de la présidence finlandaise de l'Union Européenne où l'allemand avait été écarté dans les réunions informelles du Conseil des Ministres (Chaudenson, le 17 juin 2006).

Avec l'adhésion des nouveaux pays dans l'Union Européenne, la situation est de moins en moins favorable à l'épanouissement du français dans l'Europe. Les négociations et les traités ont presque tous été dirigés et rédigés en anglais (Herbillon, 2003 : 78-79).

En tout cas, tout n'est pas négatif. La DGLFLF recommande de lutter pour que le français redevienne langue de négociation, en promouvant la diversité linguistique et culturelle en Europe (thème fortement présent dans l'élaboration de la nouvelle constitution). Résultat: certains des pays entrant, satisfaits de voir leurs langues défendues, voient en la France un profond allié.

Mais détrôner la suprématie de l'anglais dans l'Union Européenne paraît être complètement surréaliste, et ces revendications françaises ont de grandes chances de ne pas aboutir tant le mouvement pro-anglais est fort. La preuve: en 2000, Margaret Thatcher, ancienne 1^{ère} ministre anglaise, déclare que «dans ce XXI^e siècle, le pouvoir dominant est l'Amérique, le langage global est l'anglais et le modèle économique est le capitalisme anglo-saxon». Selon elle, il faut s'opposer à la France qui est «à l'origine de toutes les tentatives pour réduire l'influence américaine en Europe» (Duplouich, le 22 juillet 2000). Il est clair que la guerre est aussi politique. Et celle-ci ne se résume pas à l'Angleterre et à la France. Chacun a cherché et trouvé des alliés. On a donc deux camps: de nombreux pays dont l'Espagne (qui entretemps semble changer de camp depuis que le gouvernement a été remplacé en 2004), l'Italie, le Portugal et la Pologne sont du côté de l'Angleterre et l'Allemagne et la Belgique du côté de la France. Si cette guerre et ces alliances sont cachées (à première vue, elles passent inaperçues), dans les coulisses elles existent bel et bien. Les décisions politiques concernant bon nombre de questions, comme l'élaboration de la constitution européenne, la défense commune, les

accords commerciaux, les relations internationales mais aussi la politique linguistique mettent en relief cette division européenne.

Mais l'avantage appartient clairement aux Anglais. D'abord, les nouveaux pays entrant dans l'Union Européenne ont tous choisi l'anglais comme langue de communication et actuellement Bruxelles étudie la question de changer les articles 117 et 138 du Parlement européen, où il est dit que tous les documents doivent être rédigés dans les langues officielles, et que les députés peuvent contester de la validité d'un vote si cela ne se vérifie pas²⁷. En 2002, un député ne comprenant pas un texte élaboré en anglais et en allemand a reporté ainsi son vote. Devant le cout des traductions, il semble que Bruxelles ait choisi l'anglais comme langue européenne, aux politiciens européens de savoir parler cette langue. De plus, et c'est peut-être le plus grave, alors que le français avait acquis une place enviable lors des travaux de la Convention pour l'élaboration d'un projet de Constitution européenne qui consolide les règles existantes dans le domaine linguistique et apporte des garanties nouvelles en matière de préservation de la diversité linguistique en Europe (grâce notamment aux choix imprimés par le président Giscard d'Estaing), voilà qu'en 2005 les Français rejettent par référendum cette même constitution, ce qui porte instantanément un coup presque fatal à la place du français dans l'Union.

b) Dans la défense européenne

Au niveau de la défense européenne, la place du français y est de plus en plus menacée. Ainsi Alain Richard, ministre de la Défense, justifie l'emploi de l'anglais au

²⁷ En février 2006, le parlement a élaboré la 16ème édition de son règlement. Les articles 117 et 138 ont été déplacés. Ainsi, l'article 117 est devenu l'article 138, et l'article 138 est devenu l'article 164. Pour l'instant, malgré les nombreuses pressions qui se font sentir, la teneur de ces articles n'a pas changé.

sein de l'Eurocorps car cette langue est «opérationnelle» dans ce corps, puisque cette unité agit dans l'environnement de l'OTAN et européen. Même si celui-ci ajoute que «la place de la langue française au sein du futur corps de réaction rapide européen ne devrait pas être oubliée» (Journal Officiel n.° 52 du 27 décembre 1999), la situation est préoccupante.

Quant aux missions françaises à l'étranger, de plus en plus les soldats doivent comprendre l'anglais puisque même leurs dirigeants s'adressent à eux dans cette langue, comme cela a été le cas au Kosovo en 1999 (Truchot, 2002: 18). Pire, dans cette région, le commandement français a recruté des traducteurs anglais alors qu'une bonne partie de la population est francophone. Celle-ci s'est donc sentie exclue et méprisée par la France. Le français ne rayonne plus dans la défense européenne, et ce sont les Français les plus grands responsables.

c) Pour la diversité culturelle: la politique française dans l'Union

Si au niveau économique l'Union Européenne s'en sort assez bien, ses efforts quant à la politique et la défense sont loin d'atteindre les résultats escomptés. Le problème est que l'Union Européenne est constituée de pays différents, aux cultures différentes, aux langues différentes et aux politiques différentes. Difficile donc de s'entendre dans ces questions qui pourtant sont essentielles.

Certains Français rêvent tout haut d'un renouveau du français en Europe et que seule leur langue peut faire contrepoids à l'anglais et au pouvoir linguistique anglo-américain. Cette attitude est extrêmement négative car elle transmet une mauvaise image de la France, impérialiste et maître de l'Europe. De plus, les autres peuples européens ont tendance à revendiquer un statut identique pour leur langue (particulièrement

les Espagnols, les Italiens et les Polonais). Et comme on s'en doute, le Royaume-Uni est radicalement opposé au changement, la situation actuelle le satisfaisant. C'est pourquoi la France a changé de politique linguistique vis à vis de l'Union Européenne. Actuellement, elle s'efforce de trouver des alliés en promouvant notamment la diversité linguistique et culturelle, en espérant que le français pourra en sortir bénéficié. Elle finance, par exemple, des stages et des échanges entre journalistes, enseignants, interprètes, fonctionnaires, administrateurs, etc. européens, leur proposant des informations et des formations spécialisées en rapport avec leur profession et encadrées par le français.

Toutefois, la tâche ne paraît pas facile, car les institutions européennes s'anglicisent irrémédiablement (par exemple les documents de la Banque Centrale Européenne sont émis en anglais, alors que le Royaume-Uni n'est même pas représenté!) (Bentz, août 2001). Mais tout espoir n'est pas perdu. En effet, des pays comme la Pologne, la Suisse et l'Allemagne s'aperçoivent du danger. Lors de réunions ou de conférences, beaucoup de voix s'élèvent contre le choix systématique de l'anglais comme langue de communication, ce qui parfois provoque des malaises et parfois des tensions diplomatiques (voir note de bas de page, dans la partie 2.2.2, a).

Et c'est ici que la France peut trouver ses alliés. Il est temps que tous les pays européens se questionnent: veulent-ils une Europe anglo-américanisée ou une Europe pluriculturelle. Enfin, il faut ajouter que plusieurs mouvements, de plus en plus actifs, prônent une solution qui résoudrait la question linguistique: il faudrait dans l'Union Européenne un régime synarchique, c'est à dire qu'une langue tierce, par exemple l'espéranto, qui se substituerait à toutes les autres langues. Les couts d'apprentissages seraient bas et surtout, aucune autre alternative ne garantit un tel degré d'équité entre les citoyens européens (Grin, le 13 janvier 2004).

De toute façon, quelle que soit la solution, ces questions ne seront jamais débattues sans les Anglais qui entendront bien préserver l'avantage de leur langue sur les autres langues. De Gaulle en son temps l'avait bien prévu: l'admission du Royaume-Uni en 1973 dans l'Union Européenne (la CEE) n'apporterait rien de positif à l'organisation de l'Europe, au moins pour un temps, mais, au contraire, causerait maintes graves difficultés.

2.3. Quand les pays européens francophones préservent la langue française...

«Si la Roumanie perd son français, mon pays restera sans mémoire»

PALEOLOGU, Alexandre

«Le Belge, monsieur, peut soutenir la comparaison, pour l'intelligence, l'activité, l'honnêteté, avec n'importe quel Européen. Malheureusement, pour ce qui est du sens national, il est en retard»

LÉOPOLD II

a) En Belgique

Il existe en Belgique trois langues officielles: le français, parlé principalement en Wallonie (partie sud du pays), le néerlandais (ou flamand) en Flandre (partie nord du pays) et l'allemand à l'est de la Wallonie. Il y a donc forcément de temps à autre des problèmes en ce qui concerne les droits linguistiques des citoyens. Cependant, des lois portant sur le statut de chaque langue existent depuis longtemps. En Belgique, les Communautés peuvent statuer sur l'emploi de la langue dans l'administration, l'enseignement et le secteur privé dans leur région linguistique uniquement (excepté pour la communauté germanophone qui ne gère que l'emploi de la langue dans l'enseignement). Ce sont donc des communautés linguistiques souveraines. Le modèle belge apparaît donc comme un cas presque unique où les deux grandes langues officielles d'un État sont en pratique toutes deux interdites dans près de la moitié du territoire national (excepté la grande région bruxelloise et dans quelques communes à statut spécial, dites «communes à facilités», qui se trouvent sur la frontière entre les Flandre et la Wallonie). Pour gérer les conflits entre les deux principales communautés belges, plusieurs com-

promis ont été trouvés. Majoritaires au niveau national mais minoritaires à Bruxelles, les Flamands ont réussi à s'imposer dans la capitale où ils sont surreprésentés (c'est l'un des «compromis wallons»); mais, au sein du gouvernement fédéral, les Flamands ont accepté la parité (c'est l'un des «compromis flamands»).

En ce qui concerne la langue française, il y a deux organismes qui veillent à l'emploi de la langue française en Wallonie et dans la région bruxelloise: le Service de la Langue Française (SLF) et le Conseil Supérieur de la Langue Française (CSLF) (créé en 1985). Le premier doit être considéré comme une agence de relations publiques et aussi comme maison d'édition, tandis que le second donne, justement, des conseils au Ministère de la Communauté Française de Belgique (MCFB) afin que celui-ci puisse proposer et présenter des projets de loi aux législateurs.

Le CSLF a un rôle important, bien que consultatif, car il est chargé de suivre de près l'évolution de la situation linguistique en Communauté française tant au point de vue du statut de la langue que de sa qualité mais aussi d'envisager des actions de sensibilisation susceptibles de promouvoir la langue française auprès de la population, des pouvoirs publics ou de tout autre milieu concerné.

En Belgique, la cohabitation entre les trois communautés linguistiques est en tout cas loin d'être pacifique, surtout en ce qui concerne les communautés néerlandophones et francophones. Les compromis belges n'ont pas réussi à assurer une stabilité certaine à l'État fédéral, car les scénarios de sécession semblent de plus en plus d'actualité. En fait, chaque communauté gère sa région comme elle l'entend, retirant pour elle le plus de profits, et parfois contre les intérêts de l'État.

De plus, comme les communautés linguistiques sont souveraines (le flamand est la langue unique en Flandre et le français l'est en Wallonie), il n'y a pas de place laissée aux minorités. Celles-ci sont en réalité relativement élevées, bien qu'il n'existe pas de re-

censement officiel en Belgique (les recensements linguistiques ont été abolis en 1961). Outre les allophones, on estime qu'il y aurait près de 300 000 francophones en Flandre (d'après les Wallons) et près d'un million de Flamands en Wallonie (d'après les Flamands) (Fonck, mai 2005). Évidemment, ces chiffres sont contestés de la part des deux communautés linguistiques. Ces minorités sont obligées, dans leurs rapports avec l'État, de parler la langue officielle de la Communauté où elles sont intégrées.

En ce qui concerne les minorités francophones de Flandre, elles se sentent naturellement exclues et rejetées par la communauté néerlandophone. Leurs droits linguistiques ne sont pas respectés, la Flandre tente d'imposer le néerlandais à tous leurs habitants. Ainsi, les activités culturelles sont contrôlées et non subventionnées (elles ne subsistent souvent que grâce aux initiatives privées). L'APFF (Association pour la Protection de la Francophonie en Flandre, créée en 1998) dénonce, ces derniers temps, ces actions et rappelle que les trois langues officielles de Belgique doivent être respectées dans toutes les régions du pays, et ce, malgré le statut particulier donné à chaque communauté (Fonck, mai 2003). Comble de la situation: certains sites Internet des villes de Flandre (par exemple Anvers) proposent une version en néerlandais et une version en... anglais! Ces attitudes ne favorisent pas l'unité politique stable de la Belgique.

Ainsi, les deux communautés ne réussissent pas à développer une culture fédérale et il semble qu'elles puissent ouvrir la voie au «divorce belge», d'où naîtraient une République flamande et une région francophone rattachée à la France (ce que veulent de nombreux Wallons) (De La Guérivière, 1994)²⁸. Mais que deviendrait Bruxelles et ses

28 La question du «divorce belge» n'est pas à prendre à la légère. Lors des élections législatives du 18 mai 2003, le parti d'extrême droite flamand Vlaams Belang a obtenu 18 sièges à la Chambre des Représentants (sur 150), résultat de 11,6% des suffrages. Le 13 juin 2004, lors des élections pour le conseil flamand (élections «régionales»), Vlaams Belang a été le 2^{ème} parti ayant reçu le plus de votes (24%), obtenant ainsi 32 sièges (sur 124) au conseil flamand (le parti ayant obtenu le plus de sièges est l'union des démocrates flamands et de la nouvelle alliance flamande, 35 sièges en tout). Or il faut savoir que ce parti est non seulement contre toute forme d'immigration, mais est aussi pour l'indépendance de Flandre. Le 9 novembre de la même année, la cour de Cassation de Bruxelles a jugé hors-la-loi Vlaams Belang, provoquant une grande vague de contestation en Flandre, même chez les plus modérés.

francophones dans tout cela? Quoi qu'il en soit, les solutions ne sont pas faciles mais comme dit le vieux dicton belge: «En Belgique, la situation est désespérée, mais pas grave.»

b) En Suisse

Il existe en Suisse trois langues officielles: l'allemand (parlé par 73,6% de la population), le français (parlé par 20,1%) et l'italien (parlé par 4,5%) (le romanche, parlé par 0,8% de la population, a un statut particulier, il est langue officielle régionale)²⁹. Chaque groupe linguistique vit dans une région correspondante dont les frontières linguistiques sont restées inchangées depuis plus de 1000 ans.

Le pays est divisé en 23 cantons souverains, desquels 14 sont unilingues allemands, 4 unilingues français, 1 unilingue italien, 3 bilingues allemand-français et 1 trilingue allemand-italien-romanche. La Constitution reconnaît le droit constitutionnel suisse qui s'articule autour de quatre grands principes: l'égalité des langues, la liberté des citoyens en matière de langue, le principe de la territorialité des langues et la protection des langues minoritaires. Ainsi, les trois langues officielles au plan fédéral ont le même statut juridique, elles sont égales en droit. Si les citoyens suisses ont le droit de pratiquer la langue qu'ils veulent, dans la pratique, les tribunaux fédéraux privilégient le principe de la territorialité des langues. De plus, la Constitution prend des dispositions nécessaires pour protéger particulièrement l'italien et surtout le romanche, dont la situation paraît être plutôt fragile.

²⁹ La situation du romanche est particulière. En effet, le romanche n'est pas une seule et unique langue, mais cinq langues naturelles différentes, chacune ayant une forme orale et écrite standardisée: le sursilvan, le vallader, le surmiran, le sutsilvan et le puter. Ces langues, bien qu'elles fassent partie du même groupe rhéto-roman, sont bien différentes. Par exemple, le mot poule se dit *gaglina* en sursilvan, *giallina* en vallader, *gagligna* en surmiran, *gagliegna* en sutsilvan et *gillina* en puter. Cela dit, en 1982, ces cinq langues ont été unies en une seule, le romanche, afin d'éviter peut-être leur disparition (source: Lia Rumantscha sur www.liarumantscha.ch).

Si chaque canton est souverain au niveau linguistique, dans les hautes sphères de l'État, les langues officielles se retrouvent en théorie sur le plan de l'égalité. Par exemple, au Parlement fédéral de Berne, les députés s'expriment dans la langue de leur choix. Mais étant donné que la représentation germanophone est majoritaire, l'allemand est la langue la plus employée. Les parlementaires francophones utilisent quant à eux généralement le français et ceux de langue italienne, par souci de commodité, l'allemand ou le français. De plus, le Parlement fédéral dispose d'un système de traduction simultanée pour l'allemand, le français et l'italien. Au Conseil des États, seuls l'allemand et le français sont autorisés comme langues des débats mais comme cette chambre ne dispose d'aucun système de traduction simultanée, les députés sont obligés d'être bilingues ou trilingues pour les italophones. Toutes les lois sont publiées simultanément dans les trois langues et chaque version est considérée comme étant le texte original.

Pour les services de proximité (hors de la capitale, au niveau cantonal), le principe de territorialité domine. Ainsi, un francophone ne peut exiger un service dans sa langue dans une ville alémanique de même qu'un germanophone ne peut exiger un service dans sa langue dans une ville de langue française.

En ce qui concerne plus particulièrement les cantons francophones, ceux-ci bénéficient d'un observatoire du français, la Délégation à la Langue Française (DLF), qui sert à rendre compte de l'emploi du français en Suisse romande et des contacts entre le français et les autres langues du pays. Il joue aussi un rôle important sur le plan international en gardant des contacts avec ses organismes homologues dans d'autres pays francophones.

Ainsi, contrairement à la plupart des pays du monde où cohabitent deux ou plusieurs langues sur le territoire national, la Suisse ne connaîtrait pas de conflits linguistiques. En pratiquant la séparation territoriale des langues, le pays a su préserver

l'intégralité des différentes communautés linguistiques (Dessemontet, 1984: 78-79). Cela dit, le système présente quelques lacunes. Par exemple, le romanche, qui ne bénéficie pas véritablement du même statut que les autres langues nationales ou encore le cas de la ville de Berne, capitale d'un État fédéral mais localisée dans une région de langue exclusivement allemande. De plus, les grands décideurs du pays (politiciens, chefs d'entreprise, fonctionnaires, etc.) sont pour la plupart germanophones. Mais le plus curieux est qu'il arrive que ceux-là viennent à privilégier une autre langue, dans ce cas l'anglais, par rapport aux autres langues officielles de l'État (on sait que la Suisse héberge le siège de nombreuses multinationales et d'institutions financières). Ainsi, on assiste à une montée en puissance de l'anglais dans l'Administration et la vie publique. Face à ce danger, de nombreux députés francophones ont sollicité le gouvernement pour que celui-ci veille à ce que l'administration fédérale et les entreprises nationales évitent d'utiliser des mots anglais ou américains lorsque leurs équivalents existent en allemand, français et italien (Berberat, le 18 mars 2004). Le Conseil fédéral a finalement adopté cette proposition. Mais la présence de l'anglais se poursuit, notamment dans l'enseignement. À Zurich, on y favorise l'enseignement précoce de l'anglais au lieu du français, ce qui va peut-être à l'encontre de l'article 70 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, qui stipule que «la Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques». Encore une fois, les députés francophones, conscients du danger d'une anglicisation de la société, souhaitent compléter cet article par la mention «la deuxième langue enseignée à l'école, après la langue officielle

de la région ou du canton, doit être une des langues officielles de la Confédération», afin de préserver les langues de l'État³⁰.

En Suisse, alors que les communautés linguistiques coexistent pacifiquement dans une indifférence générale mais où aucune langue ne domine effectivement une autre (sauf peut-être pour le cas du romanche qui se trouve dans une situation précaire), une nouvelle menace surgit récemment, à travers l'introduction parfois voulue de l'anglais dans les diverses couches de la société helvétique. Reste à savoir si le gouvernement saura défendre ses communautés linguistiques, en les unissant contre cette dangereuse invasion.

c) Au Luxembourg

Le Luxembourg est un petit État (environ 11 fois plus petit que la Belgique) de près de 450 mille habitants, dont les langues (qui ne sont pas officiellement officielles) sont le luxembourgeois, le français et l'allemand. Selon une enquête gouvernementale réalisée en 1998, près de 70% des Luxembourgeois parlent deux voire trois langues. La population est donc majoritairement bilingue, dominant aisément deux ou les trois langues de l'État, et parfois même l'anglais. Dans l'administration et dans la vie sociale et professionnelle, c'est le français qui domine. Par contre, les Luxembourgeois préfèrent la presse allemande et la télévision luxembourgeoise. Au Parlement, les députés s'expriment presque uniquement en luxembourgeois, même si certaines déclarations of-

30 En mars 2001, l'avant-projet sur la Loi sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques a été présenté. Il vise notamment à développer en Suisse une société plurilingue, en insistant sur l'enseignement des langues nationales, et il vise également à renforcer la présence de l'italien et du romanche. Actuellement, ce projet de loi est en train d'être travaillé par les différents organismes nationaux ainsi que par les partis politiques, et il semble fort improbable que la loi entre en vigueur avant 2007 ou 2008.

ficielles ainsi que tous les procès-verbaux et toutes les lois ne sont rédigés qu'en français.

Dans l'enseignement, celui-ci débute d'abord en luxembourgeois même si l'alphabetisation se fait en allemand. Dès la deuxième année du primaire, on commence l'enseignement oral du français. Globalement, 50% du temps consacré à l'enseignement est accordé à l'apprentissage des langues. A l'école secondaire, l'enseignement est totalement trilingue (luxembourgeois-allemand-français). A cela, s'ajoute l'enseignement de l'anglais. Il en résulte qu'à la fin de ses études, un Luxembourgeois connaît, en principe, quatre langues (le luxembourgeois, l'allemand, le français et l'anglais).

Ainsi, le Luxembourg est donc un pays plurilingue, qui ne dispose réellement d'aucune législation linguistique. Et pourtant, à la différence de la voisine Belgique, les langues y coexistent pacifiquement. Même le luxembourgeois jouit d'une bonne sécurité linguistique, malgré une certaine dynamique, qui tend à favoriser le français, à cause notamment des grandes communautés étrangères d'origine latine (Portugais, Espagnols, Italiens, Français et Belges francophones), qui accèdent facilement à la langue française mais butent sur le luxembourgeois et l'allemand.

d) Dans les autres pays non francophones

➤ En Roumanie

Il existe entre la Roumanie et la France une amitié historique forte et profonde. C'est pourquoi depuis le début du XX^{ème} siècle le français est enseigné à l'école, et malgré une suspension de son enseignement pendant la période de domination soviétique, la population roumaine est très francophone (Truchot, 2002: 7-8). D'ailleurs, la Roumanie

fait partie des 9 pays (avec le Zaïre, le Royaume-Uni, le Canada, l'Algérie, le Maroc, le Madagascar, le Cameroun et la Belgique) ayant le plus d'élèves apprenant le français à l'école, soit 51% de la population scolaire. Et bien que l'anglais soit de plus en plus présent (34% le choisissent comme langue première), la Roumanie reste assez francophone, au point d'être même admise au sein de la Francophonie (en 1993).

Dernièrement, la société tend tout de même à s'américaniser³¹, afin d'entrer dans la modernité et les jeunes hésitent de plus en plus à choisir le français à l'école, car ils considèrent cette langue comme une langue austère. Pour contrer cette approche atlantique, la France doit tirer profit du fait que la Roumanie souhaite entrer dans l'Union Européenne (négociations prévues pour 2007) en continuant à marquer sa présence, se faisant son allié et l'aidant à atteindre cet objectif tant espéré.

➤ Et les autres pays?

La question du français dans les autres pays non francophones et qui n'ont aucun lien avec la Francophonie se joue dans l'apprentissage des langues étrangères. Dans tous les cas, la concurrence est sévère, que ce soit comme première langue étrangère (en lutte directe avec l'anglais) ou comme deuxième voire troisième langue étrangère (concurrence de l'allemand ou de l'espagnol). Les professeurs de français, se sentant menacés, ont créé une association, la Commission de l'Europe de l'Ouest de la Fédération Internationale des Professeurs de Français, qui a pour principal objectif de défendre le français dans les programmes d'enseignement européens. Sur le site Internet

31 Depuis 2002, la Roumanie entretient des relations très étroites avec les États-Unis: solidarité lors de l'invasion américaine de l'Irak, entrée du pays, parrainé par Georges Bush, à l'Otan, accords bilatéraux qui protègent les ressortissants américains de toute poursuite devant la Cour pénale internationale (ce qui contrarie la position de l'Union Européenne), etc. Pour Gubert (le 16 janvier 2004), il est clair que stratégiquement la Roumanie a une grande importance pour les États-Unis, et il est clair également que la Roumanie, d'un autre côté, préfère s'appuyer sur les aides concrètes des Américains que sur les promesses hypothétiques des Européens.

(<http://www.ceo-fipf.org/>), de nombreux professeurs révèlent les situations difficiles auxquelles ils sont confrontés dans leur pays. Ainsi, on y apprend, par exemple, qu'au Danemark, le français a le statut de troisième langue étrangère (derrière l'anglais et l'allemand), en concurrence acharnée avec l'espagnol, que l'on dit plus facile et plus utile. Mais à l'est du pays et dans les grandes villes, le français tend à écartier de plus en plus l'allemand comme deuxième langue étrangère. En Grèce, le français est presque tout le temps choisi comme deuxième langue étrangère, mais le Ministère de l'Éducation nationale vient de diminuer le nombre d'heures hebdomadaires pour son enseignement. Au Portugal, depuis la réintroduction de l'obligation de l'étude d'une deuxième langue étrangère au collège en 2002, le français, même s'il maintient une position dominante, s'y trouve fortement concurrencé par l'espagnol et l'allemand. De plus, le Ministère de l'Éducation nationale trouve plutôt essentiel miser sur l'enseignement de l'anglais dès le primaire et semble *à priori* donner peu d'importance à l'apprentissage des autres langues. En Russie, depuis la chute de l'Union Soviétique, une seule langue étrangère est obligatoire et il s'agit évidemment de l'anglais. Le français est donc optionnel comme deuxième langue étrangère, et la langue se trouve concurrencée par l'allemand. Quand à l'Allemagne, ce pays regarde la France avec beaucoup de méfiance. La langue française, même si elle est presque tout le temps choisie comme deuxième langue étrangère, n'y jouit pas d'un grand prestige. L'amitié franco-allemande sensée rapprocher les deux pays ne s'est pas traduite dans l'enseignement. En France, le choix de l'allemand recule. En Allemagne, le français est ignoré au profit de l'anglais.

2.4. Quand certains pays africains francophones sont fiers de parler français...

«Nous sommes pour une langue française, mais avec des variantes, plus exactement, des enrichissements régionaux»

SENGHOR, Léopold

a) En Algérie

La politique linguistique en Algérie est clairement monolingviste. L'arabe (principalement l'arabe classique, langue morte, non l'arabe algérien, langue parlée par le peuple) est favorisé et même imposé à l'ensemble de la population (Benrabah, 1999: 25). Dans l'enseignement, tous les cours doivent être dispensés en langue arabe, sous réserve des modalités d'enseignement des langues étrangères. En ce qui concerne le français, il est introduit comme langue étrangère obligatoire dès la quatrième année du primaire et, par la suite, jusqu'à la fin du secondaire. Quant à l'enseignement supérieur, il reste relativement français, notamment dans les disciplines scientifiques et techniques car les débouchés sont meilleurs pour ceux qui ont des diplômes français que pour ceux qui ont des diplômes arabes. Évidemment, le taux d'échec est très élevé lors de la première année à cause du manque de formation en langue française. Et globalement, la majorité des Algériens abandonnent très tôt l'école et la plupart sont analphabètes (entre 50% et 75% selon les estimations), pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons linguistiques.

D'un autre côté, le pays s'est toujours refusé d'avoir des liens avec la Francophonie, craignant d'être de nouveau «colonisé» par les échanges culturels et techniques.

Ainsi, toute aide proposée par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), que ce soit à travers l'attribution de bourses aux étudiants francophones ou de subventions pour la formation des enseignants en langue française, s'est vue toujours rejetée par les Algériens au nom de la spécificité arabo-musulmane du pays.

Mais bien que l'Algérie affiche clairement sa volonté d'en finir avec le bilinguisme arabe/français en développant une société complètement arabisée, en réalité le français reste encore assez employé dans les grandes entreprises, dans le commerce international et même au niveau de la politique extérieure. D'ailleurs, le 18 octobre 2002, le président Abdelaziz Bouteflika s'est rendu à Beyrouth pour assister au IXe sommet de la Francophonie, en tant qu'invité personnel de son homologue libanais, Émile Lahoud. Le président algérien a toutefois pris ses précautions afin de ménager les islamistes. Il a défendu l'ouverture à la culture de l'autre, pour mieux affronter le défi de la modernité et du développement, reconnaissant notamment que la langue française est un lien qui en assure l'unité. Mais d'un autre côté, il s'est appuyé sur les intérêts de son pays, en tant que pays arabe et en tant que pays méditerranéen. C'est pourquoi l'Algérie souhaite adhérer à l'OIF, mais sans défendre ni jouer le promoteur de la langue française dans le monde. Et ce n'est pas tout: le pays souhaite également adhérer au Commonwealth et se rapprocher des pays hispanophones, tout en préservant la spécificité arabe.

Ainsi, la situation linguistique de l'Algérie est compliquée. Les langues arabes, françaises mais aussi amazighe font partie du paysage linguistique du pays mais s'obstinent à s'ignorer gérant constamment un climat de suspicion les unes envers les autres. Mais la politique algérienne continue à être fondée sur l'opposition à la France et sur le rapprochement avec les pays du Moyen-Orient et à la langue arabe coranique, langue morte non parlée par les Algériens, ce qui a pour conséquence de provoquer un

sentiment de mal-être et même de révolte des Algériens qui finissent par associer l'arabe classique à l'autoritarisme pur et dur.

b) Au Bénin

Pays dont la langue officielle est le français, la plupart des Béninois parlent non seulement le français mais aussi le fon, le yorouba ou le bariba comme l'une des langues véhiculaires. Cependant, le français est une langue de prestige, surtout en milieu urbain. Mais le fait que la plupart des Béninois soient analphabètes, la compréhension et l'articulation du français est rendue difficile.

Pourtant, la société est résolument francophone, puisque le français est la langue de la politique, de l'administration, des entreprises, de l'enseignement. Aucune place n'est laissée aux autres langues, bien que parfois, elles soient tolérées à l'oral. Cette politique d'exclusion des langues parlées par les citoyens représente un frein au développement, dans la mesure où le taux d'analphabétisme est très élevé (autour de 70%). De plus, il n'existe pas un français uniforme, mais trois catégories de français: le français standard (celui qui est enseigné dans les écoles), le français d'Afrique (français populaire, constitué de mélanges, presque argotique, parlé surtout à Cotonou) et le français «snobé» de Cotonou (français mal compris aux tournures imprévisibles et soutenues, et à l'utilisation de mots rares).

c) Au Burkina-Faso

Le français est la seule langue officielle du Burkina-Faso. Il est aussi très parlé dans le pays. Quelqu'un qui ne parle pas cette langue et parle une langue locale est

considéré comme analphabète. Le français est donc nécessaire et synonyme de progression sociale. Comme au Bénin, la société est très francophone, la langue française dominant pratiquement toutes les couches de la société, ce qui laisse peu de place aux langues nationales. L'enseignement se déroule uniquement en français, même si dans le secondaire sont ajoutés deux langues, non nationales, mais étrangères: l'anglais et l'allemand. Cela dit, seuls 17% des enfants réussissent à terminer le secondaire et à peine 1% atteignent le niveau universitaire. En fait, comme au Bénin, l'analphabétisme atteint de grandes proportions (80% de la population).

Il y a deux niveaux de français dans le pays : le français correct, appris par une minorité à l'école, et le français du peuple, qui subit d'importantes variations par rapport au français parlé en France. A cela, il faut ajouter les 22 langues parlées également dans le pays. C'est pourquoi il règne une certaine insatisfaction linguistique, les Burkinabés demandant à l'État pour que celui-ci accorde plus de place aux langues nationales, et pour que l'enseignement de la langue française soit de meilleure qualité.

d) Au Burundi

Pays indépendant en 1962, le Burundi est resté francophone, même si la majorité de la population burundaise parle le kirundi (première langue officielle). Il n'existe pas de politique linguistique officielle, le pays étant souvent aux prises avec des conflits ethniques depuis l'indépendance. Le français, même s'il reste la langue officielle *de facto* (c'est la langue de l'écrit, que ce soit dans les médias, à l'Assemblée nationale, à l'école, dans le commerce, etc.), est toutefois dans une situation précaire car il est très peu parlé. En fait, le kirundi est la langue vernaculaire, parlée par toute la population. C'est la langue de l'oral. Elle est apprise dès l'école primaire (alors que le français ne devient

seule langue autorisée qu'à partir du secondaire). Ainsi, sur 5 millions et demi d'habitants, seuls 165 mille (3%) sont des francophones réels.

En fait, si la scolarisation était plus efficace, avec un taux de réussite élevé, le français progresserait. En effet, près d'un enfant sur deux ne fréquente pas l'école, moins de 10% atteignent le secondaire et 65% de la population est analphabète. C'est pourquoi aujourd'hui la langue française subit peu de variations par rapport à la langue parlée en France, et c'est aussi pourquoi elle est juste parlée par l'élite de la société burundaise. Récemment, le gouvernement a essayé d'introduire l'anglais dans l'enseignement, et cela, dès le secondaire (comme langue étrangère). Pour l'instant, le succès est limité à cause de la pénurie et du manque de préparation des professeurs d'anglais. Mais l'influence des pays limitrophes, tous anglophones, est très grande. Ainsi, le Burundi suit depuis plusieurs années les assauts de l'expansion anglophone (et aussi du swahili) de la part du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Ouganda, mais aussi du Royaume-Uni et des États-Unis. La Belgique, ancien colonisateur, semble avoir abandonné depuis longtemps son ancienne colonie. Le pays se retrouve sur un terrain qui devient stratégique et dont les pays anglophones rêvent de s'approprier (les USA soutiennent militairement le pays, l'Église nationale entretient des relations très profondes avec le monde chrétien anglophone (avec les églises d'Angleterre, de Suède, de Norvège, des États-Unis, etc.). Enfin, les Burundais regardent la Francophonie avec méfiance (suite notamment aux événements liés au génocide de 1994 au Rwanda où la France aurait joué un rôle suspect), et ce, malgré le retour sur scène de l'ex-colonisateur, la Belgique.

En tout cas, le français reste actuellement stable au Burundi et l'invasion de l'anglais n'est pas encore très importante. Mais la situation géographique particulière du pays peut venir à faire changer les choses.

e) Au Cameroun

Bien que l'anglais et le français soient les langues officielles et soient égales en droit et bien que l'enseignement soit totalement bilingue, dans l'usage, c'est le français qui occupe le plus de place. Par exemple, les textes administratifs sont d'abord rédigés en français puis traduits en anglais. De plus, les ministres francophones ne sont souvent pas bilingues alors que les ministres anglophones le sont. La majorité des médias s'expriment également en français. Cela s'explique par le fait que l'anglais n'est parlé que par un cinquième de la population. C'est pourquoi la politique linguistique du Cameroun visant à développer une société bilingue n'a pas le succès escompté. Les anglophones ne peuvent recourir à des services en anglais que dans leurs provinces. A l'échelle nationale (armée, université, administration centrale, etc.), ils sont obligés d'être bilingues (Tabi-Manga, 2000 : 121).

Pourtant, l'enseignement est bilingue dès le primaire. Mais les résultats sont plutôt modestes, surtout chez les francophones, qui apprennent un anglais scolaire que peu de personnes parlent. De plus, l'analphabétisme est encore très élevé, il frôle les 40%.

Dernièrement, quelques études ont été effectuées afin d'établir la viabilité d'un trilinguisme au Cameroun, en promouvant l'apprentissage des langues camerounaises. Mais, apparemment, la population ne semble pas très intéressée, la situation actuelle la satisfaisant. En effet, ne parler que la langue nationale, c'est comme être prisonnier, et dans ce cas, prisonnier d'un village (au Cameroun, il y a 28 langues nationales). A moyen terme, toutes ces langues sont condamnées à disparaître, au profit du français, car l'anglais est en forte récession. D'ailleurs, le cas du Cameroun est unique, car c'est le seul pays bilingue français-anglais où l'anglais recule face au français. Mais étant donné

la force stratégique que constitue l'anglo-américain dans le monde, il est fort improbable que cette langue soit totalement évincée du territoire national.

f) En République Centrafricaine

Longtemps seule langue officielle, le français est maintenant rejoint par le sango (depuis 1991) qui voit enfin reconnaître sa place. Toutefois, le français reste la langue de l'État (administration, politique et justice) et les députés ou les politiciens ne s'expriment en sango que lorsqu'ils s'adressent à la population. En tout cas, le français est traduit en sango dans tous les textes officiels. Il est aussi employé lorsque les interlocuteurs ne comprennent pas le français. Quant aux autres langues nationales, elles sont quasi-inexistantes dans la société et ne sont parlées que par de petites minorités.

Dans l'enseignement, le français reste la seule langue enseignée bien qu'il y ait eu plusieurs fois des tentatives d'introduction du sango, sans succès (programmes mal préparés, enseignement mal organisé). Toutefois, dans le primaire, les enseignants s'adressent souvent aux élèves en sango. Les médias, quant à eux, sont clairement bilingues. Comme dans de nombreux autres pays francophones d'Afrique, le français, langue officielle, est la langue de l'écrit, tandis que le sango, langue nationale, est la langue de l'oral.

Le fait que le sango et le français soient très liés en République Centrafricaine fait en sorte que les deux langues, et notamment le français, subissent des évolutions linguistiques qui les rendent particulières et difficiles à étudier. Il existe par ailleurs deux variétés de français: le français standard (ou le français de France), parlé par une petite minorité constituée d'européens, d'enseignants, de politiciens, etc. et le français local, beaucoup plus répandu, dont la particularité principale est d'être très influencé par

les langues centrafricaines, surtout par le sango. Cette variété peut poser des problèmes de compréhension avec les francophones des autres pays, tant les différences linguistiques, d'ordre lexical et sémantique sont importantes (Quéffelec, 1997).

Pour conclure, en République centrafricaine, il existe un bilinguisme officiellement égalitaire mais qui en réalité favorise largement le français, par soucis d'unification du pays. Beaucoup contestent ce choix politique en revendiquant plus de droits linguistiques en ce qui concerne le sango, mais aussi les autres langues nationales.

g) Aux Comores

L'Union des Comores est une république composée de plusieurs îles autonomes dont Mayotte, quatrième île de l'archipel, restée sous administration française à l'indépendance. Les langues officielles sont le français et l'arabe, la langue nationale est le shikomor (comorien). Le choix de l'arabe est plutôt curieux, étant donné que la majorité de la population ne parle pas cette langue mais plutôt le comorien. En fait, l'arabe est la langue de l'écrit tandis que le comorien est la langue de l'oral. Et le français dans tout cela? Il est la langue du parlement, de l'administration, de l'économie... La langue française est donc présente partout, et l'arabe est rarement employé. Pourtant, dans l'enseignement, si le français est la seule langue du primaire, l'arabe classique est enseigné dès le secondaire. Mais cet enseignement est uniquement destiné à la lecture et à l'étude du coran. Le français occupe donc une place privilégiée dans la société comorienne.

h) Au Congo-Brazzaville

Dans ce pays, la langue officielle est le français et les deux langues nationales sont le lingala et le kituba (anciennement le minukutuba). Comme dans d'autres pays francophones d'Afrique, le français est largement employé au niveau politique, judiciaire, économique et éducatif. L'usage des langues nationales est courant dans les communications personnelles, au niveau de la famille, de la religion et des loisirs. Dans l'enseignement, le français est la seule langue autorisée, bien que les langues nationales prennent leur place lors de communications orales informelles.

Comme le pays a vécu ces derniers temps des conflits ethniques, l'emploi du français se révèle être sécurisant car il permet de ne pas dévoiler ses origines. À part le français, seul le lingala offre une démarche de sécurisation, étant donné que c'est la langue des vainqueurs des derniers conflits ethniques.

Actuellement, l'État semble peu se préoccuper par la politique linguistique, étant donné les difficultés rencontrées pour pacifier et démocratiser le pays.

i) Au Congo-Kinshasa

Le pays, après avoir vécu plusieurs conflits ethniques, vit actuellement une situation de pacification du territoire. Dans le projet de Constitution de novembre 1998, il était proposé que les langues officielles soient le français et l'anglais, sans préjudice des langues nationales. Mais en 2002, après l'accord global signé en Afrique du Sud sur la transition du pays, l'anglais a été éliminé, le français devenant donc la seule langue officielle. Les langues nationales sont le kikongo, le swahili et le tshiluba.

Le français est la langue seconde des Congolais. Elle est parlée environ par 10% de la population (soit 4 millions de locuteurs). La situation est particulière au Congo-Kinshasa. Un Congolais qui parle sa langue ethnique ne dépasse pas le seuil de son village, mais s'il parle une langue véhiculaire régionale (une des quatre langues nationales), il a accès à la vie sociale en général (commerce, administration locale, éducation, radio, télévision). Par contre, s'il sait le français, il atteint directement les hautes sphères du pouvoir et de la connaissance (administration centrale, droit, presse). Toutefois, la politique française vis à vis du pays (soutien de la dictature de Mobutu, affaires suspectes où la France serait mêlée, etc.) a créé un malaise chez la population congolaise, qui ont une très mauvaise opinion de la langue française. Et bien que les États-Unis aient été du côté de la France dans les affaires congolaises, certains Congolais prédisent que français sera évincé par l'anglais.

En tout cas, l'anglais n'est pas encore très répandu dans le pays (moins de 1% de la population le parle) mais il reçoit un grand engouement, lié notamment à la proximité des pays anglophones voisins. Pour l'instant, toutefois, les Congolais tiennent à la langue française, à cet héritage culturel transmis par la Belgique. La preuve: les milices anglophones présentes sur le territoire (Rwandais, Ougandais, Zimbabwéens et Namibiens) ont bien revendiqué l'officialisation de l'anglais mais ce projet peu réaliste était condamné dès le départ à mourir. Quoi qu'il en soit, l'anglais reste employé dans les régions occupées par les alliés.

Et l'Enseignement dans tout cela? La situation ici est très difficile. Édifices et matériels détruits, manque de professeurs... Bien souvent les parents sont obligés de cotiser pour payer le salaire du professeur qui donne souvent ses cours à l'ombre de manguiers ou de palmiers (alors que les écoles sont censées être gratuites et publiques). Lorsque les conditions sont plus ou moins acceptables (dans la capitale ou dans cer-

taines villes), les quatre langues nationales sont enseignées les deux premières années du primaire, le français étant graduellement introduit dès la troisième année.

Ainsi, tant que la stabilité ne sera pas complètement revenue dans le pays, difficilement une politique linguistique pourra-t-elle être efficacement mise en place. La place du français est pour le Congo-Kinshasa un mal nécessaire, car cette langue constitue une partie du patrimoine congolais et une ouverture vers l'extérieur et notamment vers le monde francophone. L'anglais, bien qu'attrayant aux yeux des Congolais, devra disparaître du pays, à moins que les forces étrangères en présence restent plus longtemps sur le territoire. Mais attention: cette région d'Afrique (région des Grands Lacs – Burundi, Rwanda et Congo-Kinshasa) est en proie à de nombreuses influences, notamment américano-britannique qui tente par de nombreux moyens d'y introduire l'anglais et d'y éliminer toutes les autres langues.

j) En Côte-d'Ivoire

La Côte-d'Ivoire est l'un des rares pays africains où le français joue un rôle de premier plan, et cela pour des questions politiques mais aussi par le fait que la population est très hétérogène au niveau linguistique. Le français est la langue officielle de l'État. Il est parlé dans toutes les situations formelles (Assemblée nationale, administration publique, justice, enseignement, police, affichages, médias, etc.) Les langues ivoiriennes sont juste parlées au niveau familial ou des relations informelles. L'État ivoirien impose donc le français à sa population.

Dernièrement, certains Ivoiriens revendiquent une revalorisation des langues nationales car si rien n'est fait, celles-ci sont condamnées à disparaître (sauf pour les plus importantes). Déjà 40% de la population est francisée. Le problème est que même s'il

est difficile d'ignorer les langues nationales, l'État ne souhaite pas faire un choix linguistique, qui consisterait à développer une ou plusieurs langues nationales (on parle en Côte-d'Ivoire 23 langues ivoiriennes), de peur de créer une désunion de la population. Cette absence de choix correspond donc dans les faits à une assimilation des langues nationales et à une union autour de la langue française.

k) A Djibouti

La politique linguistique de Djibouti est clairement bilinguiste. Les deux langues officielles sont le français et l'arabe (classique). Ces deux langues ne sont pas parlées par la population. En effet, les langues usuelles sont l'afar, le somali et l'arabe dialectal.

La langue de l'État est le français, même si souvent l'arabe est présent. En ce qui concerne les lois, le français prévaut toujours sur l'arabe. Dans l'administration, le français domine encore (l'arabe n'est pas fréquent). Les langues nationales sont donc complètement évincées. Tout juste apparaissent-elles à la maternelle, disparaissant au profit du français et de l'arabe dès le primaire (ces deux langues font partie conjointement du système scolaire djiboutien). Mais les Djiboutiens ne bénéficient pas réellement de l'enseignement en français et en arabe, tant le taux d'abandon est élevé dans le pays.

Dans les médias, la place du français est dominante, même si une certaine presse s'exprime en arabe, en afar et en somali. Résultat: le bilinguisme djiboutien est déséquilibré, favorisant clairement le français au détriment de l'arabe mais surtout des langues nationales.

1) Au Gabon

Le Gabon est un petit pays comptant un peu plus d'un million d'habitants parlant de nombreuses langues. Le français est toutefois la langue de l'école et de l'administration, en somme, la langue officielle du pouvoir et du savoir. Elle s'impose clairement dans la société gabonaise, et principalement dans les villes, du fait du plurilinguisme présent (le français est la langue franche), mais aussi du fait du rapprochement politique avec la France, qui est une terre d'émigration pour les Gabonais. Par contre, dans la société rurale, ce sont les langues gabonaises qui sont parlées.

Dans l'enseignement, le français est pratiquement la seule langue employée. Deux problèmes se posent ici. Les Gabonais ressentent énormément des difficultés dans l'apprentissage de la langue française à cause du manque de bases en langue maternelle (au niveau de l'alphabétisation). D'un autre côté, le gouvernement redoute à intégrer les langues nationales dans l'enseignement, de peur de créer une désunion du pays (la langue française apparaissant comme unificatrice) mais aussi parce que la plupart des langues gabonaises n'ont pas été standardisées (pas d'orthographe fixée, pas d'alphabet scientifique). Enfin, au Gabon on parle plus d'une trentaine de langues nationales.

Mais face aux pressions de nombreux Gabonais, l'État tente dernièrement d'insérer, à titre expérimental, l'enseignement de quelques langues nationales dans le primaire, à côté du français. Cela dit, la société gabonaise est clairement francophone, les médias, la vie commerciale et le monde des affaires, tous s'expriment en français. Reste que toutes les langues nationales gabonaises ne sont pas condamnées à disparaître. En effet, le Gabon a pour objectif de promouvoir les langues nationales et de ne pas les laisser mourir. Les plus importantes devraient avoir un avenir assuré.

m) En Guinée-Conakry

La langue officielle de la Guinée-Conakry est le français. Toutefois, l'État s'attache à promouvoir les langues nationales. Comme dans de nombreux autres pays francophones africains, les langues nationales sont les langues de l'oral, tandis que le français est la langue de l'écrit.

Bien que le pays soit doté d'un bon réseau d'écoles à tous les niveaux, le taux d'analphabétisme atteint les 76%. La seule langue d'enseignement reste le français, bien qu'il soit courant, à l'école maternelle ou primaire, que les professeurs s'expriment dans les langues locales. Au secondaire, les élèves apprennent l'anglais comme première langue étrangère et choisissent, pour la plupart, l'espagnol comme deuxième langue étrangère. Mais malgré la réalisation de nombreux investissements de la part de l'État, l'échec scolaire reste élevé (seuls 25% des enfants terminent le cycle du primaire) à cause du manque de locaux et de professeurs (les classes comptent, à cause de cela, généralement de 60 à 90 élèves pour un professeur, qui est souvent démotivé à cause du salaire perçu peu élevé).

Les médias sont exclusivement francophones, sauf lorsque ceux-ci sont dirigés à un niveau local. Dans ce cas, ils s'expriment dans les langues nationales.

Ainsi, la politique linguistique de la Guinée-Conakry réside dans l'unilinguisme français (au niveau des structures de l'État) mais, dans la réalité, l'État pratique un multilinguisme au niveau régional ou local. Il semble probable qu'à moyen terme il y ait une réelle promotion des langues nationales, sans pour autant se substituer à l'usage officiel du français.

n) Au Mali

La langue officielle du Mali est le français. L'État promeut, toutefois, les langues nationales. Ainsi, toutes les structures de l'État fonctionnent en français, bien qu'il arrive qu'au niveau régional ou local des communications se déroulent dans les langues nationales (surtout en bambara).

Au niveau de l'enseignement, le taux de scolarisation est très faible (environ 50%) et celui des redoublements ou des abandons très élevé, ce qui est dû, en grande partie, au nombre insuffisant d'enseignants et d'infrastructures. Bien qu'il y ait une tentative d'introduire les langues nationales à l'école (principalement le bambara), le français reste la langue d'enseignement préférée pour des raisons de mobilité sociale. Actuellement, les langues nationales ne sont présentes qu'à l'école maternelle ou primaire. Mais l'objectif du gouvernement est que la langue maternelle du Malien soit utilisée pour préparer le passage à la première langue étrangère, c'est à dire le français, de façon à ce que les langues maliennes et la langue française entretiennent des relations de complémentarité. Un grand effort est réalisé dans ce sens pour alphabétiser la population malienne.

Du côté des médias, ceux-ci s'expriment souvent en langues nationales, bien que le français soit la langue de prestige.

Ainsi, le Mali connaît-il une situation linguistique calme. Toutes les manifestations officielles se font en français. Dans les communications informelles par contre, la plupart des Maliens s'expriment dans les langues nationales, principalement le bambara. Enfin, l'État développe en ce moment l'usage de l'anglais et de l'arabe (enseignés à la fin du cycle du primaire), afin d'ouvrir les Maliens au monde qui les entoure (pays anglophones et arabes).

o) Au Maroc

Les deux langues nationales du Maroc sont l'arabe et le berbère. Le français a, quant à lui, un statut particulier, tantôt pacifique, tantôt conflictuel. Il est d'abord très parlé pour plusieurs raisons. En effet, la France est le 1^{er} partenaire économique du Maroc. De plus, il existe en France une importante communauté marocaine. Bref, une bonne partie de la population est francophone (10 à 20%). Mais à l'opposé, comme pour son voisin l'Algérie, il y a une volonté gouvernementale profonde d'arabiser la société marocaine. Ce ne sont toutefois pas des mesures extrémistes, mais la politique du Maroc n'est pas de développer le français. Il reste néanmoins enseigné à l'école, dès l'âge de 10 ans, mais cet enseignement est limité à la population urbaine et il rencontre peu de succès.

Cela dit, selon les derniers sondages de presse, la majorité de la population marocaine considère le français comme une langue utile (94%) et est favorable à son enseignement dès l'âge de 7 ans. En fait, si ces sondages se révèlent positifs, c'est que la plupart des Marocains sont analphabètes et que le français est une langue prestigieuse, puisqu'elle est parlée par l'élite sociale. La langue française est présente dans l'éducation, dans la politique, dans l'administration et dans les médias.

En tout cas, actuellement rien n'est prévu pour développer la langue française dans l'enseignement marocain. Pire, l'élite marocaine estime que le français n'est plus une langue moderne et qu'il faut laisser la place à l'anglais³². Si, actuellement, cette langue a une faible position dans l'univers linguistique marocain, il semble qu'à moyen ou long terme elle puisse progressivement évincer le français, notamment dans l'éducation et les médias.

32 D'ailleurs, depuis plusieurs années, le Maroc est le partenaire privilégié des États-Unis dans le Maghreb (Esseghir, le 6 juin 2004).

p) Au Niger

Comme dans de nombreux pays africains, le Niger est un pays plurilinguiste où est parlée une vingtaine de langues, mais seul le français a le statut de langue officielle. Toutes ces langues n'ont pas le même poids. En effet, le zarma et le hausa sont deux langues pratiquement comprises par toute la population, même si souvent elles ne sont pas langues premières. Quant au français, il est la langue de l'administration et de l'enseignement (à partir du secondaire, le primaire étant destiné aux langues maternelles). Encore une fois, dans ce pays africain, le français est la langue de l'écrit tandis que les langues nationales sont des langues orales, parlées dans des communications informelles. Toutefois, une bonne partie de la population souhaite que le hausa (environ 25%) et l'arabe (environ 20%) aient le même statut, tandis que 27% souhaitent garder le français. L'avenir nous dira si l'état nigérien correspondra aux attentes d'une bonne partie de la population, en favorisant le hausa et/ou l'arabe. Mais il faudrait d'abord résoudre le problème de la scolarisation: en effet, celle-ci est d'environ 30%.

q) Au Sénégal

Au Sénégal, le français et le wolof sont les langues les plus couramment utilisées. Le français est la langue officielle tandis que les six langues les plus parlées dans le pays sont des langues nationales. L'anglais, le toucouleur, le peul et l'espagnol tiennent aussi une place importante. Une bonne partie de la population est bilingue et même polyglotte.

Comme souvent ailleurs en Afrique francophone, le français est la langue de l'écrit, les langues nationales (surtout le wolof) étant employées à l'oral. Ainsi, les lois et

les institutions sont juste écrites dans une langue, le français, que la majorité des citoyens ne comprend pas.

Dans l'enseignement, les langues nationales sont présentes à l'école maternelle et primaire, tandis que le français accompagne le parcours de l'élève du début à la fin de sa scolarité. Mais de plus en plus de personnes, principalement de sexe masculin, préfèrent le wolof (langue parlée par au moins 80% de la population) et souhaitent même que cette langue obtienne une position plus importante dans la société sénégalaise. Ainsi, de nombreuses classes en wolof ont été créées, à titre expérimental. L'expérience a été un semi-échec, à cause de nombreuses protestations des autres communautés linguistiques, qui souhaitent également un nouveau statut pour leur langue (ou que ne soit accordé aucune prééminence pour l'une d'entre elles). Le français apparaît donc comme la langue du compromis, la langue de l'unité nationale. De plus, la majorité des parents préfèrent un enseignement en français, garantie d'ascension sociale, qu'en langue maternelle. Ainsi, la valorisation des langues nationales à l'école paraît difficile, même si des tentatives sont régulièrement faites. Et l'illettrisme est toujours très important au Sénégal, il atteindrait 70%.

En conclusion, on atteint une situation contradictoire au Sénégal. D'un côté, il semble extrêmement difficile que le français soit supplanté par l'une des langues nationales (même par le wolof). Les autorités, en effet, ne souhaitent pas «sénégaliser» ou «wolofiser» la société. D'un autre côté, la langue véhiculaire, la langue parlée par la majorité de la population est le wolof. Son expansion semble également irréversible et évince le français dans de nombreux secteurs sociaux. Mais cette langue ne permet pas l'ascension sociale (ce n'est pas la langue du pouvoir). Enfin, comme pays profondément musulman, il semble incroyable que l'État n'accorde que très peu de place à l'arabe. Encore une contradiction pour le paysage linguistique sénégalais.

r) Aux Seychelles

On compte, aux Seychelles, trois langues nationales: l'anglais, le créole et le français. Mais celles-ci ne sont pas placées sur le même pied d'égalité. En réalité, le créole est la première langue nationale (langue du peuple), l'anglais la seconde (langue de la loi et du commerce) et le français la troisième (langue de la culture).

Ainsi, à l'assemblée nationale, les députés s'expriment en créole et en anglais. Dans toutes les autres instances gouvernementales, l'anglais domine clairement (le français est rarement représenté). Par contre, le français est la langue de la religion catholique, majoritaire dans le pays (95% des Seychellois sont catholiques). Dans l'enseignement, le créole est l'unique langue employée à l'école maternelle et primaire (les quatre premières années). A la fin du primaire, l'anglais fait son apparition et supplante le créole dès le secondaire. Quant au français, il est introduit progressivement à partir de la fin du primaire et est obligatoire au secondaire. Globalement, 34% du temps d'enseignement des langues est consacré au créole, 42% à l'anglais et 23% au français. Dans le secondaire, la proportion est de 53% pour l'anglais et de 47% pour le français.

Dans la vie économique, la situation est particulière. L'anglais et le créole sont généralement utilisés dans les communications orales (bilinguisme), tandis que le français est présent dans l'affichage commercial (unilinguisme). La presse est plutôt trilingue, avec peut-être une prédominance pour l'anglais et le créole. Mais le français reste une langue de prestige et est plus apprécié par la population. Ainsi, alors que le gouvernement tend à favoriser l'anglais aux dépens du français, les Seychellois se sentent, eux, plus proches du français, en raison notamment des affinités linguistiques avec le créole. Toutefois, le français n'est que la troisième langue nationale.

s) Au Tchad

Les deux langues officielles de ce pays sont le français et l'arabe classique et elles sont enseignées à l'école. Cela pose des problèmes car la majorité des Tchadiens parlent l'arabe dialectal (principale langue véhiculaire au nord du pays). Personne ne parle l'arabe classique et très peu savent s'exprimer en français (excepté dans les villes et les gros villages du sud du pays). En plus de l'arabe dialectal, les Tchadiens parlent le sara et le bagirmi (langues véhiculaires à l'extrême nord du pays, au long du fleuve Chari). Enfin, il existe de nombreuses variantes de l'arabe dialectal telles que l'arabe tchadien (le plus parlé), l'arabe lybien ou l'arabe soudanais.

Ainsi, le français et l'arabe classique sont-ils en réalité, des langues écrites (peu parlées par la population). Elles sont utilisées dans les relations formelles. Le français a également une place prépondérante dans la presse et dans le commerce. Les langues nationales, quant à elles, sont utilisées à l'oral dans les relations informelles. Dans l'éducation, si la volonté politique est pour un bilinguisme français-arabe classique, en réalité l'enseignement du français a une plus grande importance. En tout cas, l'apprentissage de ces deux langues pose problème puisqu'elles ne sont la langue maternelle de personne. En plus, les conditions d'enseignement sont très précaires: manque de formation des professeurs, absence de contrôle sur les programmes, pénurie de matériel didactique, insuffisance des infrastructures et des équipements, etc. C'est pour toutes ces raisons d'ailleurs que le taux d'alphabétisation est assez faible (environ 10 à 11%).

En conclusion, le bilinguisme officiel du Tchad est très inégalitaire à l'avantage du français, car personne ne parle l'arabe classique. Cette politique, influencée par les autres pays arabophones, ne peut qu'être vouée à l'échec. Et comme les langues régionales sont pratiquement oubliées, c'est le français qui a une place prépondérante.

t) Au Togo

Au Togo, la langue la plus utilisée est la langue officielle, c'est à dire le français, qui est la langue de l'enseignement au même titre que les deux langues togolaises, l'éwé et le kabiyé (choisies pour être représentatives de la société togolaise, alors que le pays parle une dizaine de dialectes locaux). Les parents préscolarisent très tôt leurs enfants en français car ils souhaitent qu'ils acquièrent vite cette langue, leurs craintes étant qu'ils vivent un jour une insécurité linguistique due aux langues togolaises.

Mais l'État veut imposer ses deux langues nationales et même donner au français le statut de langue étrangère. Cela dit, le pays souffre d'une pénurie d'enseignants compétents, d'un manque de matériel didactique, de mauvaises conditions de travail et surtout d'une attitude négative de la part des enseignants, des parents et des élèves. Le statut des langues togolaises est donc fragile, et bien qu'elles soient couramment parlées dans des situations informelles (surclassant dans certaines régions le français comme langue véhiculaire), c'est le français qui tend à s'imposer dans la société togolaise.

u) Dans les autres pays d'Afrique

➤ Au Cap-Vert

Ancienne colonie portugaise, le Cap-Vert démontre récemment un grand intérêt pour le monde francophone. C'est pourquoi le français est ici obligatoire et est enseigné comme langue seconde. Membre de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) depuis 1996, le pays ressent une proximité avec le monde francophone (les pays

voisins sont francophones et de nombreux Cap-Verdiens ont émigré en France). Pour le Cap-Vert, le français est, en dehors du créole, une seconde patrie linguistique.

➤ En Égypte

Après une période d'arabisation intense de la société égyptienne (sur le modèle des pays voisins), l'Égypte s'ouvre dernièrement au monde par l'intérêt démontré à l'égard de l'anglais et du français. C'est pourquoi l'État participe même aux Sommets francophones et se rapproche de la Francophonie.

➤ En Guinée-Bissau

Comme pour le Cap-Vert, la Guinée-Bissau est une ancienne colonie portugaise. Étant donné que le français est la langue officielle de ses voisins, l'intérêt pour cette langue est fort car le pays entretient avec eux des liens culturels et économiques très importants. C'est pourquoi le français est enseigné ici comme langue seconde. Cela dit, le français n'est utilisé que par nécessité, le portugais étant la seule et vraie langue de prestige (par ses affinités avec le créole local).

➤ En Guinée-Équatoriale

La langue officielle de la Guinée-Équatoriale a toujours été l'espagnol, langue de l'ex-colonisateur. Mais comme ce pays est entouré par des voisins francophones (comme pour la Guinée-Bissau), l'État a décidé récemment d'ajouter le français comme seconde langue officielle. Cela dit, dans la pratique, seul l'espagnol est utilisé. Même à

l'école, l'enseignement ne se fait que dans cette langue, le français n'étant introduit que dans le secondaire. Or, la majorité des élèves quittent l'école avant d'atteindre ce deuxième cycle. En fait, la langue française n'est réellement présente que dans la vie économique, à cause des échanges commerciaux pratiqués avec les pays francophones (Cameroun, Gabon, Congo-Brazzaville, etc.). Mais comme la Guinée-Équatoriale est le seul pays d'Afrique à parler l'espagnol et que la plupart des exilés se trouvent dans les pays francophones voisins, à moyen terme, avec le retour de ces exilés, il est fort probable que le français vienne à supplanter l'espagnol.

➤ A l'île Maurice

En Ile-Maurice, la langue officielle écrite est l'anglais, tandis que le français et le créole (linguistiquement très proches) sont les langues officielles parlées. En réalité, le français est tout juste toléré et utilisé par l'administration centrale lorsque les citoyens ne parlent pas anglais, ce qui arrive souvent car les Mauriciens s'expriment majoritairement en créole et en français. Dans l'éducation, sous la pression populaire, l'enseignement se fait en créole et en français, l'anglais devenant obligatoire au secondaire. En principe, à la fin de ses études, le Mauricien sera trilingue.

Au niveau économique, la publicité commerciale est plutôt anglaise mais les affichages sont soit français, soit anglais (rarement en créole). Quant à la presse, celle-ci est majoritairement francophone. L'île Maurice vit donc un trilinguisme actif.

➤ Au Madagascar

Après une tentative extrême de malgachisation de la société malgache à la fin des années 70, tentant d'éliminer toute autre langue, le début des années 90 voit un changement radical dans la politique linguistique de ce pays. En effet, depuis, la langue française revient sur le devant de la scène. Ce renouveau est dû à la réapproximation avec l'espace francophone (initié en 1989) mais également aux associations de parents d'élèves et d'enseignants qui déplorent l'appauvrissement de l'enseignement (malgré l'effort réalisé dans la normalisation de la langue malgache, la réalisation de nouveaux programmes et manuels et aussi de la formation des enseignants) et la forte croissance de l'échec scolaire.

Toutefois, la place du français dans l'enseignement devient ambiguë et peu explicite. Les contours de l'enseignement du français sont si peu clairs que les professeurs, qui ont de bonnes connaissances dans cette langue, limitent juste leurs cours à des dictées ou à des exercices d'orthographe, le tout expliqué en langue malgache.

Prenant conscience qu'encore une fois la politique de l'enseignement a été réalisée à la va vite et sans aucune organisation, on assiste dernièrement à une restructuration laissant plus d'espace à l'expression de la langue française, sans porter préjudice à l'enseignement de la langue malgache. Mais cette indéfinition constante quant à la politique linguistique à adopter laisse la population malgache aux proies à l'analphabétisme.

➤ En Mauritanie

La Mauritanie, pays constituant un trait d'union entre le Maghreb et l'Afrique Noire, est un pays plurilinguiste. Sont parlés entre autres l'hassanya (dialecte arabe), le pulaar, le soninké et le wolof.

La coexistence linguistique dans ce pays est harmonieuse et pacifique. Toutes les communautés, toutes les langues sont acceptées. Le Mauritanien considère qu'il faut parler la langue locale et que s'il devait vivre dans une autre région où prédomine une autre langue, il devrait l'apprendre. Bref, les langues mauritaniennes cohabitent apparemment sans problèmes et maintiennent leur unité en fonction des zones géographiques où elles se trouvent.

Et ce qui concerne le français, cette langue est de moins en moins parlée. En fait, elle n'est utilisée que si les locuteurs n'arrivent pas à se comprendre, ce qui arrive peu souvent car les zones linguistiques sont bien délimitées et lorsque des habitants migrent vers d'autres zones, ils apprennent la langue locale. C'est pourquoi on peut dire qu'une grande partie de la population est bilingue, et même polyglotte.

S'il règne une coexistence pacifique entre les diverses langues, il arrive tout de même qu'il y ait des relations conflictuelles. Par exemple, l'arabe est la seule langue officielle de la Mauritanie, tandis que le français a entretemps perdu ce statut. Les langues négro-africaines, longtemps non représentées, sont considérées depuis peu comme langues nationales. Au niveau des médias, c'est encore l'arabe qui domine face au français (70% contre 30%). Les langues négro-africaines ne sont pratiquement pas représentées (plusieurs dizaines de minutes à la télévision par semaine et aucun journal publié dans ces langues). Dans l'enseignement, la situation est identique, deux tiers des élèves apprenant l'arabe, un tiers le français. Les langues négro-africaines sont quasiment

ignorées. Enfin, on assiste à une arabisation de l'administration puisqu'il est maintenant interdit de prononcer les mots tels que «gouverneur», «préfet», «région» ou «juge».

➤Au Rwanda

Au Rwanda, les langues officielles sont le kinyarwanda et le français. Récemment, l'anglais a été admis comme langue officielle en raison de l'afflux de 800 000 réfugiés tutsis anglophones. Théoriquement, ces trois langues sont sur le même pied d'égalité. Dans la pratique, seul le kinyarwanda est la langue de communication. Au niveau de l'enseignement, il existe une crise profonde à cause des conflits récents. Dans les quelques écoles existantes, le kinyarwanda est enseigné dans le primaire, le français prenant place dans le secondaire. Quant à l'afflux de réfugiés provenant des pays anglophones, ceux-ci n'ont aucune connaissance en français ce qui pose problème. Des cours d'anglais ont été créés mais il y a une énorme pénurie de professeurs aptes à enseigner dans cette langue. A moyen terme, l'État rwandais souhaite un bilinguisme français-anglais sur le territoire, en obligeant les francophones à apprendre l'anglais et les anglophones à apprendre le français, mais les deux communautés se montrent très réticentes. Et même si l'État est majoritairement anglophone, la situation joue pour le français car à peine 2% de la population parle anglais (contre 15 à 20% le français, le reste parlant kinyarwanda). De plus, le pays se trouve noyé dans une crise si profonde (sans ressources et isolé géographiquement) qu'il semble purement illusoire qu'il puisse à long terme devenir effectivement trilingue. Il est donc clair que l'une des langues coloniales devra laisser sa place à l'autre. Le français possède, certes, un avantage, mais le Rwanda subit tellement l'assaut de l'expansion anglophone de la part des pays voisins ainsi que de la

part du Royaume-Uni et des États-Unis qu'il est possible que ce soit l'anglais qui sorte vainqueur de ce conflit linguistique.

➤ En Tunisie

En Tunisie, la seule langue officielle est l'arabe (classique). Toutefois, dans l'administration et dans l'éducation (à partir du secondaire) le français est présent. Cela dit, il tend à être évincé, la politique du gouvernement étant l'arabisation totale de la société. Mais à la différence des pays voisins, cette arabisation ne se fait pas exclusivement en arabe classique, mais aussi et surtout en arabe dialectal tunisien, ce qui a pour avantage de pacifier le paysage linguistique sur le territoire. Quant à la place de la langue française, celle-ci tend peu à peu à disparaître.

2.5. Quand en Amérique un petit peuple protège virulemment le français alors qu'il est menacé partout ailleurs sur le continent

«Le Québec. Vieille terre de souvenirs et rêves posés à la charnière d'un continent jeune, en perpétuelle métamorphose»

GRANDPRÉ, Pierre de.

2.5.1. Les politiques linguistiques du Canada: pour le bilinguisme français et anglais?

- Au niveau fédéral

Le Canada est un pays francophone, de 30 millions d'habitants, où le français est langue officielle, avec l'anglais (loi constitutionnelle de 1867). Le français est donc très parlé au Canada, en effet, près de 23% de la population parle cette langue (plus de six millions d'habitants). Mais sa proportion sur le territoire est très inégale. Environ 85% de la population francophone est située dans la région du Québec (plus de cinq millions et demi d'habitants, représentant 81% de la population québécoise). La population restante, vit principalement en Ontario et au Nouveau-Brunswick (cf. Annexe 5).

Au niveau fédéral, les deux langues ont le même statut. Au parlement canadien, chacun a le droit d'utiliser le français ou l'anglais. Les lois adoptées doivent l'être dans les deux langues. Au niveau des provinces, même si celles-ci sont autonomes sur le plan linguistique, les minorités sont protégées par les lois fédérales. Ainsi, les francophones

vivant dans les régions anglophones bénéficient de droits particuliers, notamment de l'apprentissage du français à l'école. L'inverse s'applique aussi. Et il existe toute une série de programmes et d'appuis financiers pour favoriser leur épanouissement.

En fait, à la différence des pays comme la Belgique ou la Suisse, il arrive souvent que les lois provinciales et fédérales se chevauchent et qui se court-circuitent. La plupart des fois, c'est la loi fédérale qui prédomine sur la loi provinciale. Ainsi, sur le plan linguistique, arrive-il que les provinces voient casser une partie de leur législation linguistique. Ce chevauchement des lois peut créer des situations particulières. Par exemple, une banque fédérale n'est pas soumise à une législation linguistique provinciale portant sur les raisons sociales mais par contre, une loi provinciale peut obliger une telle banque à utiliser le français comme langue de travail car les relations de travail relèvent de la province.

Cette promotion des deux langues officielles canadiennes lorsque celles-ci sont minoritaires ont permis au français de lui donner une grande visibilité sur le territoire, alors qu'il n'est parlé que par un quart de la population. Sur le plan constitutionnel, la langue française est sur le même pied d'égalité que l'anglais, ce qui est un succès en soi. Ainsi, le français est donc la première langue seconde des élites du pays, reléguant au second plan les langues comme l'italien, le chinois, l'ukrainien ou l'allemand. En fait, pour les communautés anglophones, le français est devenu un atout et même une nécessité pour accéder aux postes importants de la fonction publique ou dans les grandes sociétés privées. C'est pourquoi, d'ailleurs, que de nombreux fonctionnaires anglophones se plaignent du bilinguisme actif pratiqué par le gouvernement fédéral. La langue française est donc devenue dernièrement une langue de prestige et rentable au Canada, en dehors du Québec.

Ce succès est toutefois très relatif. En effet, le bilinguisme est uniquement institutionnel et fédéral. Au niveau des organismes provinciaux ou municipaux, il n'en est même pas question. En fait, la majorité des Canadiens ne souhaitent pas développer le bilinguisme dans le pays. L'avancée du français sur le plan juridique et qui le place au même niveau que l'anglais irrite beaucoup d'anglophones et laissent même indifférents les francophones du Québec. Dans ce sens, c'est donc un échec à cause du manque de mobilisation de la part de la population canadienne. L'égalité linguistique est, par conséquent, difficilement réalisable. De plus, la langue de travail des fonctionnaires fédéraux en dehors du Québec est exclusivement anglaise, même lorsque lors des réunions de travail la majorité est francophone. Et même si ceux-là peuvent porter plainte, peu le font de peur de subir des représailles. Il semble même que les droits linguistiques s'affaiblissent et qu'inéluctablement les minorités francophones soient assimilées. Devant la faible préoccupation de nombreux dirigeants fédéraux, l'avenir du français au Canada, hors-Québec, semble donc compromis.

➤ Au Nouveau-Brunswick

Dans cette province frontalière avec le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'État américain du Maine, les langues officielles sont l'anglais, parlé par 65% de la population (sur environ 720 000 habitants), et le français, parlé par 33%. 15% des anglophones sont bilingues contre 72% pour les francophones (appelés souvent les Acadiens). En principe, les deux langues ont un statut égalitaire. Elles sont utilisées conjointement dans l'administration provinciale et municipale (lorsque la minorité francophone atteint le seuil de 20% de la population locale). Dans l'Éducation, chaque communauté reçoit l'enseignement dans sa propre langue maternelle et apprend l'autre langue obligatoire-

ment comme langue seconde (le Nouveau-Brunswick est la seule province d'expression anglaise à obliger tous les élèves à apprendre l'autre langue officielle).

Au niveau commercial, l'anglais domine clairement. Par exemple, les affichages sont souvent unilingues, même dans certaines régions francophones. Il suffit pour cela que la région ou la municipalité soit le moins anglophone pour que le français ait une place parfois quasi-inexistante. Les commerces et les entreprises aussi refusent souvent de proposer des services en français, même lorsque la minorité francophone de la région est élevée. L'unilinguisme en anglais est donc une constante dans la société provinciale, d'autant plus que la communauté francophone s'en accommode bien étant donné que celle-ci est majoritairement bilingue.

En fait, la langue française est juste présente dans les communiqués officiels, dans certaines municipalités francophones ou bilingues et est prépondérante dans l'enseignement. Mais même ici la situation est précaire: dans les années 90, le parti COR (Parti Confederation of Regions), anti-bilinguiste et pro-anglais, a pris de l'ampleur au sein du gouvernement provincial, preuve que beaucoup d'anglophones ne veulent pas entendre parler du français³³.

➤ Au Québec

Alors que la conception fédérale des droits linguistiques a tendance à promouvoir une vision symétrique des langues officielles, lesquels défendent les minorités francophones dans les régions anglophones et les minorités anglophones dans la seule ré-

³³ Heureusement, ce parti, fondé en 1989 et qui a tant fait frémir les francophones dans les années 90, s'est éteint à la fin de la décennie. Obtenant 21,4% des suffrages en 1991, 4 ans plus tard il n'en obtenait plus que 7%. Aux dernières élections de 2006, les deux principaux partis, le parti Progressiste-Conservateur et le parti Libéral ont obtenu à eux deux près de 95% des suffrages (source: Bureau de la directrice générale des élections). Aujourd'hui, on n'entend plus parler du parti COR. Reste à savoir si son succès des années 90 a laissé des traces.

gion québécoise, le Québec sent bien qu'au Canada, l'anglais ne sera jamais autant menacé que le français. C'est pourquoi la politique linguistique du Québec est très protectrice vis à vis du français et souvent même anti-anglaise, même si la communauté anglophone ne constitue que 8% de la population totale (contre 81% pour les francophones, 9% pour les immigrants et 1% pour les autochtones).

Évidemment, cela cause souvent des conflits sur son territoire et au sein même du gouvernement canadien. En 1978, elle se dote de la *Charte de la langue française* (connue aussi comme loi 101). Cette loi a pour objectif de définir la langue française comme langue officielle et obligatoire dans tous les services de l'État (bien que les traductions en anglais soient effectuées), elle est langue de travail, du commerce et des affaires et, aussi, langue de l'enseignement. Bref, cette charte ressemble en beaucoup de points à la loi Toubon de France de 1994, mais il semble qu'elle soit encore plus protectrice de la langue. D'ailleurs, cette loi crée une commission de toponymie et l'Office de la Langue Française (OLF), qui veillent sur la langue et sur son évolution, et émet des recommandations quant à son usage. Plus encore, la loi 101 institue la francisation de l'administration et des entreprises. Ainsi, pratiquement tous les noms de villes sont francisées et toutes les entreprises québécoises ayant plus de 100 personnes doivent constituer un comité de francisation afin de franciser, s'il y a lieu, l'entreprise (services, départements... cela peut aller jusqu'au nom de l'entreprise).

Tout pourrait aller bien si d'un côté le gouvernement canadien ne tentait pas dernièrement de promouvoir le bilinguisme dans tout le pays (et donc d'interdire cette fameuse loi) et si la communauté anglophone ne revendiquait pas plus de droits et libertés. La situation depuis les années 90 empire et il existe pratiquement un combat linguistique, mais aussi politique, entre les anglophones, aidés par le gouvernement canadien, et les francophones, soutenus par l'administration québécoise, ce qui occulte

d'autres problèmes vécus par la province. En effet, beaucoup oublient que la langue française n'est pas exclusivement menacée par l'anglais, mais elle l'est aussi par les langues des immigrants (Italiens, Espagnols, Ukrainiens, Allemands...). Ceux-ci représentent déjà 10% de la population québécoise et 19% de la population de la capitale Montréal. D'ailleurs, la proportion de francophones sur l'île de Montréal tend à baisser (en ce moment ils représentent 53%) (cf. Annexe 5), ce qui crée au sein même de la province du Québec une méfiance réciproque entre les montréalais et les provinciaux, les premiers ignorant une province qu'ils ne connaissent pas et les deuxièmes se méfiant d'une métropole qui leur ressemble de moins en moins. L'immigration est donc assez élevée (bien que le solde migratoire soit négatif) et provient surtout des pays non francophones (alors que l'émigration est surtout francophone) (Levine, 2002: 166-178). De plus, ces immigrants préfèrent pour la moitié apprendre l'anglais (principalement les Chinois, les Allemands, les Polonais, les Ukrainiens, les Néerlandais, les Indiens, les Grecs... alors que le français est préféré par les communautés hispanophones, lusophones, arabophones et créolophones)³⁴.

La capitale du Québec vit donc une situation particulière, puisque plusieurs communautés y vivent: les francophones, les anglophones et les allophones. Mais la situation est d'autant plus particulière qu'en 2000 les municipalités de la ville ont fusionné et qu'en 2004 celle-ci a été démembrée par référendum, les municipalités anglophones refusant la fusion. Ainsi, on trouve à Montréal un clivage entre francophones et les minorités anglophones, qui ont décidé de s'isoler (Sansfaçon, le 8 octobre 2003).

Il apparaît donc que le Québec s'achemine vers une situation bien originale et confuse, où la province, majoritairement francophone, ignore la capitale, et où, la capi-

34 Pourtant, le Bureau d'immigration du Québec, qui est autonome, sélectionne les immigrants selon les critères suivants: niveau de leur scolarité, expérience professionnelle, âge, connaissance linguistique (en français) et les besoins du marché de l'emploi (source: Immigration-Québec).

taie ignore elle-même la province, et où encore les deux communautés majoritaires s'ignorent entre elles. A cela, s'ajoute les minorités allophones qui tentent de s'intégrer dans la société montréalaise... Et ce n'est pas tout! En effet, on oublie facilement (ou plutôt les Québécois oublient facilement) la minorité autochtone, qui a bien acquis des droits dans la province voisine du Nunavut mais qui, au Québec, est presque totalement ignorée. Pourtant, la politique québécoise a très vite reconnu les droits linguistiques des Amérindiens. Installés au nord de la province (Inuits, Naskapis, Innus, Micmacs, Atikameks, Cris, Hurons, etc.), ils bénéficient d'un statut particulier. Actuellement, les traductions sont permises (lorsque que la personne n'est pas apte à parler le français ou l'anglais) et l'enseignement des langues amérindiennes subventionné. Il semblerait même que les Amérindiens soient mieux traités au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord (excepté la province de Nunavut). Mais pour les Amérindiens, ces bonnes intentions ne sont pas suffisantes. Ils reprochent toujours d'être traités comme des minorités ethniques et que les décisions prises par les instances provinciales ou fédérales sont unilatérales (sans consultation des peuples amérindiens alors qu'à l'origine, toutes ces terres leur appartenaient jusqu'à ce que les colons européens s'y installent). Enfin, récemment la province de Nunavut revendique la région de Nunanik et du Labrador, au nord du Québec. Ce territoire compte, en effet, 11 000 habitants dont 10 000 Inuits. De plus, la plupart des Inuits sont fortement anglicisés (malgré l'introduction récente du français), et comme il n'y a pratiquement pas de routes qui relient ces territoires au reste de la province (les trajets se font en avion), les Inuits ne se sentent par conséquent pas du tout québécois. Il semble donc qu'au milieu de la lutte entre les communautés anglophones et francophones, où les immigrants allophones commencent à prendre de l'importance, qu'un troisième foyer puisse déstabiliser le Québec, les revendications linguistiques et surtout territoriales des Inuits. Si un jour cela devrait se produire (il fau-

drait dans ce cas, une volonté fédérale claire et consensuelle), le Québec perdrait un tiers de son territoire. En tout cas, le climat linguistique entre anglophones et francophones dans la province est tellement houleux, que la question du statut des peuples amérindiens du Nord est plus que secondaire.

En effet, les Québécois sentent que leur position au Canada est bien fragile, et que le problème principal est l'influence grandissante de l'anglais sur le territoire et l'affaiblissement linguistique du français, à cause notamment de la baisse démographique du Québec au Canada (solde migratoire négatif, faible natalité, etc.). Alors qu'ils représentaient 29% de la population canadienne en 1961, en 2001 ils ne représentent plus que 20%.

En plus, le bilinguisme avancé par le gouvernement canadien est une façade, ce dernier n'ayant aucune intention de franciser les autres régions du pays. Les Québécois s'insurgent, face à la montée des Canadiens ne connaissant qu'une seule langue, l'anglais (progression de 5%, ils sont plus de 19 millions en 1996, représentant en tout 67% de la population), alors qu'au Québec 38% de la population est bilingue (cf. Annexe 6). Pire, la langue anglaise, de plus en plus majoritaire, s'immisce dans la société québécoise, alors que le français recule dans tout le pays, et cela, grâce à la stratégie mise en place par la communauté anglophone québécoise, diablement efficace et dont les minorités francophones des autres provinces pourraient s'inspirer. D'abord, les anglophones combattent la loi 101 avec l'appui de la majorité anglaise du pays en recourant régulièrement à la Cour suprême du Canada qui casse souvent certains articles importants (législation, justice, affichage, etc.) de la législation québécoise (Bourhis et Landry, 2002: 110). Une deuxième stratégie consiste à culpabiliser les francophones et à présenter les anglophones comme des victimes. Les quotidiens montréalais (*The Gazette* notamment) et certains groupes de pression (comme le groupe Alliance Québec, financé par le gou-

vernement fédéral)³⁵ critiquent souvent les francophones en les traitant de xénophobes et de narcissiques et leur recommande de rejoindre la communauté anglophone. Une autre, très efficace, consiste à rechercher l'appui de l'opinion publique anglo-saxonne hors du Québec. Ainsi, une politique de désinformation est mise en place afin que le Québec soit perçu comme une société intolérante, oppressive et inhospitalière, où la minorité anglophone ne se voit attribuer presque aucuns droits linguistiques (ce qui est évidemment faux). Celle-ci reçoit, grâce à cela, l'appui de la société canadienne anglophone, de la société américaine, anglaise et même sud-africaine. Les positions anti-québécoises sont donc fortes dans le monde anglophone. Une quatrième stratégie semble rencontrer peu de succès. Il s'agit pour la communauté anglophone de tout faire afin que l'anglais soit reconnu comme seconde langue officielle du Québec ou que tout au moins l'anglais soit présent dans toutes les couches de la société québécoise (ce qui consisterait à abroger la *Charte de la langue française*). En tout cas, on voit bien ici que les anglophones refusent virulemment le statut de minorité linguistique. En fait, accepter un tel statut serait admettre l'inégalité et cela évidemment est inacceptable. Enfin, la communauté anglo-québécoise ignore ou refuse d'admettre que, par le passé, la majorité francophone ne bénéficiait même pas des droits dont bénéficie aujourd'hui la minorité anglophone. Elle n'accepte pas également (même si certains le pensent) qu'elle jouit de nos jours des droits plus étendus que ceux de tous les groupes minoritaires réunis au Canada. Évidemment, il n'a jamais été question de solidarité avec les minorités francophones ailleurs dans le pays dont le sort n'a rien de comparable avec celui de leur communauté.

Ainsi, le Québec apparaît-il comme un îlot en Amérique du Nord, constamment menacé par les anglophones nord-américains, tels les petits Gaulois de la bande-

35 Depuis 2005, Alliance Québec intègre, avec 23 autres organismes, le Quebec Community Groups Network (QCGN), beaucoup moins radical. L'objectif principal est, en union avec tous ces organismes, d'assurer le développement, de supporter et d'améliorer la vitalité des communautés minoritaires anglophones. De plus, QCGN encourage l'utilisation de la langue anglaise au Québec (source: Quebec Community Groups Network).

dessinée Astérix l'étaient par les Romains de Jules César. On assiste donc inéluctablement à une anglicisation lente mais bien présente du Canada et du Québec. En Ontario par exemple, de moins en moins de postes publics exigent le bilinguisme (pour une population de 500 000 francophones) alors qu'au Québec 54% des postes exigent la maîtrise de l'anglais (pour une population de 600 000 anglophones). Ou encore au Québec, les universités francophones seraient sous-financées par le gouvernement fédéral en comparaison avec les universités anglophones québécoises et des autres provinces, ce qui affecte la compétitivité des Québécois (Lacroix, novembre 2004). Dans ce combat linguistique, et face à la stratégie anglophone, de nombreux Québécois, si fiers de leur langue, réagissent.

Cela se traduit, par exemple, par la naissance d'un mouvement, le Mouvement Estrien pour le Français (MEF). Estrien qui vient d'Estrie, nom francisé, remplaçant l'ancien nom de la région québécoise Territoires du Nord-est. Ce mouvement s'organise autour de cinq objectifs fondamentaux (Poisson, 2000):

- Promouvoir le français.
- Faire du français la langue d'usage, de travail et des communications au Québec.
- Appuyer toute initiative visant à favoriser l'excellence du français écrit et parlé.
- Défendre la langue française.
- S'opposer à toute initiative politique visant à institutionnaliser le bilinguisme au Québec.

On remarque que ce dernier objectif est peut-être le plus contestataire. Le MEF, en fait, ne veut pas du tout de l'anglais sur son territoire. On se retrouve alors dans un vrai combat. C'est donc dans ce climat très instable et conflictuel que le peuple québécois a décidé de lutter contre l'invasion de l'anglais et ce, malgré son isolement. Et l'op-

timisme est là, car ils rencontrent tout de même certains succès: aujourd'hui la langue anglaise continue à être affranchie (même si une certaine dépendance se maintient), le français bénéficie d'une bonne promotion socioéconomique et le code linguistique est régulièrement normalisé. Toutefois, les menaces sont bien réelles: outre la politique linguistique de la Confédération, d'autres problèmes touchent le Québec comme la dénatalité ou l'immigration. Il s'agit donc d'un projet de société dont les défis sont énormes.

➤ Dans les autres territoires canadiens

La place du français est très faible dans les autres provinces canadiennes, même dans celles qui sont bilingues anglais et français. Au Nunavut par exemple, le français y est très affaibli à cause de la prépondérance de l'anglais, qui est langue véhiculaire entre les diverses communautés. Les langues locales sont donc réservées aux conversations informelles entre autochtones, l'anglais étant la langue de l'enseignement, du commerce et des relations avec l'extérieur. Le français n'est juste utilisé que dans certaines fonctions sociales importantes, mais il est nettement moins prestigieux que l'anglais. Dans les Territoires du Nord-ouest, la situation est plus ou moins identique. L'anglais prédomine sur le territoire, et même si les autochtones bénéficient de certains droits particuliers (enseignement de l'inuktitut dans de nombreuses écoles primaires et secondaires par exemple), ils ont décidé de s'unir aux minorités francophones dans l'espoir d'obtenir, au niveau territorial et fédéral, une plus grande reconnaissance des droits linguistiques. Enfin, en Yukon, si le français n'y est pas langue officielle comme au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-ouest, en réalité, les droits linguistiques attribués aux francophones présents sur le territoire sont pratiquement les mêmes que dans les provinces

voisines. Tous les services (sociaux, médicaux, de l'enseignement, etc.) sont dispensés en français si le nombre le justifie.

2.5.2. Les politiques linguistiques des États-Unis: le français chez l'anglo-américain

La population francophone aux États-Unis est assez nombreuse, ils sont environ 17 millions de personnes, situées principalement au centre et sur la côte est du territoire. Mais leur situation est assez précaire. En effet, l'état américain voit très mal toutes sortes d'initiatives visant à promouvoir les langues minoritaires, et par conséquent, le français, car selon lui les communautés étrangères ont vocation à s'intégrer dans la société américaine. Les associations étrangères sont donc soumises à de nombreuses lois contraignantes (certification du nombre de participants, du financement et du caractère éducatif). De plus, l'Américain a par rapport au Français et à la France une très mauvaise opinion. Se considérant comme porteur d'une dimension messianique les destinant à changer le destin de la planète, à américaniser le monde (et cela, à travers également la langue) selon des principes idéologiques et religieux, ils perçoivent mal que la France, pays laïque, et le monde francophone en général, puissent aussi prétendre à une vision globale où serait assuré des relations diplomatiques, commerciales, militaires et culturelles en absence ou contre les Américains.

Malgré tout, quelques tentatives de la part d'associations ont lieu, notamment en Louisiane, foyer d'une importante communauté francophone. Le Conseil pour le Développement du Français en Louisiane (CODOFIL) par exemple, lutte en faveur de la langue française et de son enseignement dans les écoles. Mais encore une fois ces initiatives sont plutôt mal perçues aux États-Unis, qui regardent avec une certaine hostilité les

francophones de Louisiane. D'abord, pour des questions raciales. En effet, une bonne partie de la communauté francophone est originaire des Antilles françaises ou d'Afrique francophone. D'autre part, la Louisiane représente un bastion de la religion catholique (alors que les Américains sont des protestants très puritains). Mais le français est condamné irrémédiablement à disparaître des États-Unis, car la politique linguistique du pays est celle de l'unilinguisme anglais. Ainsi, le français tend à n'être parlé que par la population âgée.

2.5.3. Les politiques linguistiques d'Haïti: pour le français

Menacé au cours de l'histoire par les Américains qui ont occupé le territoire, Haïti a très vite adopté le français comme langue officielle (1918), pour manifester leur opposition à la menace que représentait la langue de l'occupant. Quelques années plus tard, le créole³⁶ devient langue nationale (1984). Comme dans certains pays francophones africains, en réalité le français est tout juste une langue véhiculaire héritée de l'ère colonialiste, la majorité de la population parlant le créole. Le français est plutôt une langue de prestige, de l'écrit, et le créole une langue du peuple, de l'oral.

Ainsi, au niveau juridique le français prévaut toujours sur le créole (les couts de traduction étant élevés pour ce pays aux proies à la pauvreté), mais les deux langues sont utilisées par exemple par la classe politique. Quant à l'éducation, l'enseignement est théoriquement bilingue. Mais dans la pratique, le français s'impose dans le milieu urbain tandis que le créole demeure souvent la seule langue d'enseignement dans le milieu ru-

36 Le créole (du portugais *crioulo*) est un mélange de plusieurs langues (généralement deux ou trois) qui s'est stabilisé et est devenu la langue maternelle d'une partie importante du peuple. Il implique habituellement de la création linguistique et est relativement stable. Normalement, il n'a jamais le statut de langue officielle, ce qui n'est pas le cas ici avec le créole haïtien (ou kreyol) dont l'origine remonte au XVIIIe siècle et qui est né du contact entre les colonisateurs français et les esclaves d'Afrique, qui parlaient de très nombreuses langues (fon, mina, yoruba, igbo, hausa, kongo...)

ral. Dès le secondaire, l'enseignement se fait uniquement en français. La pauvreté étant grandissante, les conditions sont très précaires puisque la plupart des écoles n'ont ni électricité, ni eau courante. De plus, l'école est certes obligatoire mais elle n'est pas gratuite. Face à ces difficultés, Haïti demeure un pays très analphabète et peu scolarisé. A peine 1% des étudiants atteignent l'Enseignement supérieur.

Dans les médias, le créole domine à la radio. La télévision est, quant à elle, plutôt anglophone car elle diffuse de nombreuses émissions américaines. La presse écrite par contre, est majoritairement en langue française. Dans le commerce, le français domine clairement dans les grandes entreprises, tandis que le créole est surtout présent dans les moyennes et surtout petites entreprises.

Haïti est donc un état bilingue, en théorie en tout cas, car dans la pratique, la population ne parle que le créole. Le français n'existe que chez l'élite urbaine, décidée à lutter pour la francophonie (Haïti se veut être un État d'Amérique actif dans la défense de la francophonie, en développant des relations privilégiées avec le Québec et les communautés françaises des États-Unis). De ce fait, le français bénéficie ici d'une situation favorable.

2.5.4. L'Amérique latine et la place du français

En Amérique latine, il n'existe pas de situation homogène pour le français, et même à l'intérieur du même pays, la politique vis à vis du français évolue vite, tantôt favorable, tantôt défavorable (Alvarez, janvier 2004).

En Argentine, la crise économique récente qu'a vécue le pays a fait disparaître presque complètement le français du système éducatif. Au Chili, au Pérou et en Uru-

guay, le français a de nouveau une place stable dans l'enseignement, le choix comme langue étrangère étant optionnel dès le primaire. La langue française a gardé un certain prestige, c'est pourquoi de nombreux cours se développent.

Au Brésil, l'enseignement du français est très inégal selon les provinces. Il bénéficie d'une situation privilégiée dans les grandes villes de Rio de Janeiro et de São Paulo. Ailleurs, il progresse légèrement, mais la concurrence avec l'espagnol et l'anglais est très forte.

En Bolivie, au Paraguay et en Équateur, le français a nettement reculé ces dernières années. Il garde souvent un statut de deuxième ou de troisième langue. Il semble que le Paraguay puisse donner une place plus importante au français dans l'enseignement, depuis les derniers changements politiques.

Au Venezuela et en Colombie, il existe une forte tradition du français, la langue étant étudiée comme deuxième langue étrangère. Dans le cas colombien toutefois, les tensions sociales atténuent le succès rencontré par le français.

Plus au Nord, les pays d'Amérique Centrale accordent une certaine importance à la langue française. Celle-ci progresse dans la majorité de ces pays, notamment au Costa-Rica. Dans les Antilles, le français jouit d'un statut de deuxième langue étrangère en République Dominicaine et à Cuba. Dans les îles caraïbes anglophones, la place du français est fragile en fonction des fluctuations touristiques et économiques.

2.6. Quand en Asie et en Océanie le français est «la langue du souvenir»...

«La France est encore perçue au milieu des années 1990 comme le pays des arts, de la mode, des produits de luxe, de la littérature et du cinéma. Jean Gabin, Alain Delon et Catherine Deneuve sont des noms et des visages connus des japonais»

MASAKI, Yasushi

➤ Au Cambodge

Au Cambodge, le français est encore considéré comme une langue coloniale, d'où son rejet par les Cambodgiens. Cela dit, le français réapparaît, notamment dans certains médias et dans l'Enseignement (notamment à l'Université). L'anglais, toutefois, progresse beaucoup plus vite. La preuve: les panneaux de signalisation sont écrits en cambodgien et en anglais, le français ayant été écarté.

➤ Au Liban

Ancien protectorat français, au Liban on parle exclusivement l'arabe libanais. L'arabe classique est la langue de l'écrit (au niveau des lois principalement). Le français est assez présent dans l'administration.

La situation linguistique du pays est plutôt instable, car il existe un rapport de force très grand entre les 17 communautés du pays, bien qu'elles soient toutes représentées de manière proportionnelle dans les structures de l'État. Ainsi, il n'existe pas de véritable politique scolaire et les programmes de l'Éducation nationale sont anciens (1968

et 1971), même si dernièrement il y a une tentative de définir des choix pédagogiques quant à l'Enseignement. Depuis 1996, le Liban impose une part égale entre les heures accordées à la langue officielle (l'arabe) et à la langue étrangère (le français). Mais ces dernières années, on assiste à l'intromission de l'anglais, qui est choisi par près d'un tiers des étudiants libanais, reléguant ainsi le français au statut de deuxième langue étrangère. Le pays est très scolarisé, puisque 91% des jeunes fréquentent l'école, et l'enseignement supérieur se développe vite avec la création de nombreuses universités ou pôles universitaires.

Quant aux médias, ils sont pour la plupart arabophones, même si le français et l'anglais sont assez bien représentés (notamment dans la presse écrite).

Le français garde pour le moment une place dominante au Liban³⁷, grâce notamment aux très bonnes relations que le pays entretient avec la France. Cela dit, l'anglais progresse vite, notamment dans les milieux économiques et financiers. Ainsi, au Liban, l'arabe libanais demeure la langue maternelle, le français est utilisé comme langue de culture et l'anglais sert comme langue fonctionnelle pour les communications avec l'extérieur.

➤ Au Vanuatu

Au Vanuatu, le français, bien qu'une des langues officielles, n'est parlé que par la communauté francophone (environ 1000 habitants, sur près de 200 mille que compte l'archipel) ou au niveau institutionnel. Le français occupe une place très restreinte dans le pays, à cause de la forte influence politique, économique et religieuse de la commu-

³⁷ De nos jours, 45% de la population est entièrement ou partiellement francophone, et 30% anglophone (source: IPSOS). Actuellement, l'influence de la France se fait toujours sentir. La preuve: les derniers événements qui ont déstabilisé le pays n'ont pu (et ne peuvent pas) être résolus sans sa participation.

nauté anglophone. L'anglais prédomine donc, le français bénéficiant d'une bonne situation dans l'Enseignement avec le développement d'écoles françaises, grâce à l'amélioration des relations avec la France. Il y a donc un bilinguisme dans l'Éducation nationale. Ce bilinguisme se traduit par une division de la société en deux, d'un côté les anglophones, fréquentant l'école anglaise et poursuivant ensuite leurs études en Nouvelle-Zélande, d'un autre, les francophones, fréquentant l'école française et poursuivant ensuite leurs études en Nouvelle-Calédonie. Enfin, la politique linguistique du pays n'est pas innocente: membre du Commonwealth et de la Francophonie, le Vanuatu souhaite avant tout tirer profit de ses relations en obtenant des aides financières ou des subventions. Mais dans la pratique, l'anglais continue à être la langue dominante du pays.

➤ Au Viêt-Nam

Bien que le pays n'ait pas de langue officielle, la langue de l'État et de la majeure partie de la population est le vietnamien. Le français est encore relativement parlé au Viêt-Nam, surtout chez les personnes âgées qui ont connu la période coloniale française. Il a gardé un certain prestige et est souvent enseigné comme langue seconde à l'école. Cela dit, l'anglais progresse car cette langue fait figure de langue des affaires. Alors que des initiatives ont lieu pour promouvoir la Francophonie, les entreprises françaises présentes sur le territoire (Alcatel, Elf, Rhône Poulenc, Total, etc.) se mettent elles-mêmes à parler anglais. La situation du français est donc précaire, car cette langue est pour beaucoup la «langue du souvenir».

➤ Dans les autres pays d'Asie et d'Océanie

En Chine, les Chinois s'intéressent de plus en plus aux langues étrangères et particulièrement à la culture française. Face à forte demande d'enseignement en langue française, l'Alliance Française se développe en Chine et ouvre de nombreux centres de formation (principalement depuis 2000). Pour de nombreux Chinois, l'apprentissage du français constitue pour eux une opportunité qui peut leur permettre de poursuivre leurs études en France (en effet, le TEF, Test d'Évaluation de Français, est exigé avant toute demande de visa). Bref, le français s'installe en Chine.

Au Japon, le français est perçu encore comme la langue des arts, de la mode, du luxe et de la littérature (Verluise, janvier 2001). De nombreux Japonais s'intéressent à langue française, à cause du prestige dont elle bénéficie mais aussi parce que de nombreuses entreprises japonaises sont installées en France. Cela dit, les Japonais sont très nationalistes et protecteurs de leur langue, c'est pourquoi beaucoup ressentent une aversion aux langues étrangères. Ainsi, le français demeure peu présent au Japon. Petite consolation: les Japonais sont traditionnellement anglophobes et l'anglais est tout juste parlé par les patrons des entreprises multinationales.

2.7. Quand les institutions internationales écartent peu à peu le français...

«La France met à la disposition du monde une langue adaptée par excellence au caractère universel de la pensée (...). Notre langue et notre culture constituent pour un grand nombre d'hommes hors de France et hors du Canada un foyer capital de valeurs, de progrès, de contacts et c'est tout à la fois notre avantage et notre devoir de la pratiquer et de la répandre»

GAULLE, Charles de.

2.7.1. Le français à l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Bien que le français soit langue officielle et de travail de presque toutes les organisations de l'ONU, c'est l'anglais qui est la principale langue de communication. A l'Assemblée générale, le nombre de délégations s'exprimant en anglais est passé de 74 en 1992 à 97 en 2000, celles s'exprimant en français passant dans le même temps de 31 à 21. La prédominance de l'anglais se confirme dans la langue de correspondance de l'ONU avec les missions permanentes: 37 d'entre elles, dont 2 n'appartenant pas à la Francophonie institutionnelle, ont demandé de recevoir la correspondance de l'ONU en français, ce qui est inférieur au nombre de pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie appartenant à l'ONU (51). D'ailleurs, Belges ou Suisses parlent souvent anglais au sein de l'ONU et lors des réunions de coordination avec l'Union Européenne, seuls les Français et les Luxembourgeois s'expriment en français (malgré certaines pressions, venant même du sein de l'Union Européenne). La rédaction des documents originaux en anglais est quasi systématique, aussi bien dans les organisations implantées à New York qu'à Genève (Herbillon, 2003 : 28). Des tentatives sont menées

afin de respecter l'égalité entre les deux langues de travail (anglais et français), mais la force des habitudes ainsi que le monolinguisme clairement affiché de nombreux partisans ne permettent pas d'atteindre le succès escompté. De plus, lors de négociations afin d'incorporer le multilinguisme dans les institutions onusiennes (en matière de recrutement, de tenue de réunions, de politique de communication, etc.), il y a toujours eu une forte opposition de nombreux États, avec, à leur tête, les États-Unis et le Japon. Cependant, l'Assemblée générale a adopté le 22 juin 2005, par consensus, une résolution sur le multilinguisme, présentée par la France et soutenue par 102 États Membres, qui réaffirme la nécessité d'assurer la parité des six langues officielles sur le site Internet de l'Organisation. L'ensemble des délégations ont affirmé qu'il était important de favoriser l'unité dans la diversité et l'entente internationale, à travers le multilinguisme. Cette initiative représente donc un premier pas, mais le chemin reste encore long.

La proportion d'ouvrages en français dans les centres de documentation et les bibliothèques des organisations est généralement très modeste. Le français recule également dans le domaine juridique, où il tend à devenir une langue de traduction dans les documents comme dans les discussions, ce qui contribue à renforcer la place du droit d'origine anglo-saxonne.

Enfin, la présence des délégations des pays membres de la communauté francophone ne joue pas suffisamment en faveur du français. Cette situation a plusieurs explications: les pays francophones participent peu aux travaux de certaines organisations et les délégués francophones choisissent de s'exprimer dans la langue anglaise, ne recourant au français que s'ils la maîtrisent mal.

Il semble donc que le français recule bel et bien au sein de l'ONU. Cependant, il est encore bien placé dans d'autres institutions, notamment dans plusieurs organisations basées en Europe, comme par exemple l'Organisation internationale du travail à Ge-

nève, l'Union postale universelle à Berne, la Cour internationale de justice à La Haye ou l'Organisation mondiale du tourisme à Madrid. Le français y bénéficie, en règle générale, d'une interprétation dans les réunions officielles, mais aussi informelles. De plus, le français est privilégié dans le cadre des relations avec les pays francophones d'Afrique.

Dans les organisations basées à Rome par contre, la situation est défavorable pour la langue française. Celle-ci recule dans l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) et dans le Programme alimentaire mondial (PAM), où tout juste des traductions ont lieu. Malheureusement, cela restreint dans beaucoup de situations la participation des délégués d'Afrique francophone. Dans le Fonds international pour le développement agricole, le français demeure langue d'usage, car cet organisme se montre soucieux du respect du plurilinguisme.

Dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le français, bien qu'officiellement langue de travail, est rarement parlé, l'anglais étant la seule langue pratiquée. Les traductions des documents restent rares ou n'apparaissent que très tardivement. Apparemment, les francophones eux-mêmes semblent se résigner à cette situation, d'autant plus que les États-Unis, partenaire privilégié de l'OMC, démontrent une forte incompréhension d'une notion telle que la diversité culturelle car pour eux, cette organisation est un moyen de tirer profit du monde comme ils l'entendent (Bentz, le 18 décembre 1999). Cette politique a de nombreux revers: d'un côté, les pays non anglophones peuvent mal négocier certains contrats commerciaux, par incompréhension, par exemple, de certains termes linguistiques (même si les négociateurs connaissent (ou

croient connaître) l'anglais)³⁸, d'un autre, l'application des accords commerciaux peuvent ne pas correspondre aux attentes des pays anglophones (Piron, 1994: 21-23).

2.7.2. Le français dans le Comité International Olympique (CIO)

La première langue des jeux olympiques est le français. Imaginé par Pierre de Coubertin, il refusa que les premiers jeux (de 1896) se passent à Paris et malgré les fortes pressions senties, il exigea qu'ils se déroulent à Athènes, par souvenir de l'antiquité. Puis il ajouta l'anglais comme seconde langue officielle, tout en précisant qu'en cas de contestation, c'est le français qui ferait autorité.

Alors première langue du Comité International Olympique (CIO), Coubertin fit inscrire dans le règlement que, si dans le stade tout le monde ne comprend pas le français, alors il serait permis de traduire les informations, non pas dans la deuxième langue officielle (en anglais), mais dans la langue du pays organisateur puisqu'il s'agit de rendre service sur place.

En 1984 a lieu le scandale de Sarajevo qui va ébranler tout le monde francophone. Les jeux olympiques d'hiver se sont tous déroulés en anglais. Les francophones protesteront beaucoup et, lors des jeux olympiques d'été de Los Angeles, l'erreur est corrigée, les jeux se déroulent d'abord en français, puis dans la langue locale en anglais.

La langue française bénéficie donc d'un statut privilégié dans les jeux olympiques, car ils ont été ressuscités par la France. C'est en quelque sorte un hommage qu'on lui fait. Au même titre que la Grèce, qui a également un statut privilégié mais différent, puisqu'elle voit ses athlètes être les premiers à défiler (alors qu'en principe on

38 A ce propos, sur le plan diplomatique, les Palestiniens se mordent les doigts d'avoir signé, en 1967, la résolution n° 242 du Conseil de Sécurité qui stipulait en anglais (la langue de référence) que les Israéliens devaient évacuer DES territoires occupés (donc une partie indéterminée) et non LES territoires occupés (la totalité), comme le souligne Masson (janvier 2001).

suit l'ordre alphabétique), son hymne être le premier à être joué et son drapeau être le premier à flotter.

Ainsi, le CIO est l'une des organisations internationales où la présence du français est très forte. La situation continue à être stable, le gouvernement français (à travers ses représentations à l'étranger) travaille en étroite collaboration avec les pays organisateurs afin de garantir la présence du français comme première langue des jeux.

Lors des Jeux Olympiques d'Été, à Athènes en 2004, le français était présent dans les enceintes sportives mais aussi au niveau diplomatique. Cette omniprésence ne peut toutefois pas cacher les difficultés rencontrées par le français face à l'anglais. En effet, son maintien dans l'organisation apparaissait comme une contrainte traditionnelle et non comme une nécessité pratique (Bourges, 2004: 13). C'est pourquoi certains éléments essentiels de la communication des Jeux Olympiques d'Athènes n'ont pas été prévus en français, à commencer par le logo des Jeux jusqu'à l'habillage du signal audiovisuel international (Bourges, 2004: 16-18). Ainsi, dans de nombreux cas le français a été oublié, ce qui a créé un sentiment de révolte de la part de nombreux touristes francophones, sans information dans leur langue, mais aussi des incidents au niveau fédératif, puisque des représentants du Cameroun, du Bénin, du Niger, du Burkina-Faso et du Congo ont refusé de participer aux réunions concernant la sécurité car celles-ci se sont réalisées uniquement en anglais sans interprétation possible (Bourges, 2004: 25-27). D'autres délégués se sont aussi plaints de ne pas avoir compris les informations données. L'anglais apparaît donc de plus en plus comme une langue de riches, dans cette parfaite organisation commerciale, ce qui témoigne d'une forme de mépris pour les autres langues, y compris le français, car l'idée générale qui est véhiculée est que les athlètes et les spectateurs du monde entier doivent s'adapter et faire des efforts

nécessaires pour comprendre la langue de communication internationale, c'est à dire l'anglais.

Ainsi, deux sentiments mitigés sont ressortis des Jeux Olympiques d'Athènes: la satisfaction que la langue française a été bien défendue (aussi bien par les autorités athéniennes que par les diplomates francophones présents sur place) mais aussi qu'elle continue à être marginalisée. Pour Turin 2006 et Pékin 2008, les diplomates francophones espèrent que le français sera encore mieux représenté et que les erreurs enregistrées seront corrigées (comme pour le choix du logo ou pour l'habillage du signal international).

2.7.3. Le français dans les Congrès de Sciences Politiques

Il y a quelques années, l'anglais était juste une langue de communication indispensable pour les sciences dites «dures», comme la Médecine, la Physique ou la Chimie. En ce qui concerne les sciences dites «molles», comme la géographie, l'histoire ou la politique, le français était la langue d'usage. Mais dernièrement, la situation tend à changer.

L'Association Internationale de Sciences Politiques, association créée à Paris il y a plus de 50 ans et dont les deux langues de communication sont le français et l'anglais, organise presque chaque année le congrès mondial de Science Politique. Or, lors de celui de 2003 réalisé à Durban en Afrique du Sud, la langue la plus utilisée a été l'anglais. Sur les 1244 communications présentées, seules 36 étaient en français, ce qui représente une proportion de 2,9%. Pire, la plupart des étudiants français présents, sur les conseils de leurs professeurs, ont déserté la langue maternelle et se sont exprimés en anglais.

Difficile ainsi de défendre le statut de la langue française, qui actuellement est de plus en plus contesté au sein de l'Association. Le comble est que ce ne sont pas les politologues français ni québécois qui ont le plus choisi la communication en français : ce sont les politologues africains, avec 55% des communications faites en français. 27% appartiennent aux politologues français et seulement 2% aux politologues québécois (soit autant que les politologues brésiliens).

La question que l'on peut se poser est si les pays francophones africains ne seront pas tentés un jour de suivre les Français et de délaisser la langue française au profit de l'anglais. L'existence internationale du français est bien en péril.

2.7.4. Le français dans la FIFA

Dans certaines institutions sportives, la langue française est plutôt bien représentée. C'est le cas de la FIFA, où le français est langue officielle au même rang que l'anglais. La Coupe du Monde, trophée majeur de la FIFA, a été créé sous la présidence de Jules Rimet, en 1930 (aujourd'hui la Coupe du Monde porte également le nom de Coupe Jules Rimet). Pendant longtemps, il était tradition que le nom «Coupe du Monde» soit traduit dans la langue du pays hôte (*Weltmeister* en Allemagne en 1974, *Mundial* en Argentine en 1978, en Espagne en 1982 et au Mexique en 1986 et *Mondiale* en Italie en 1990), mais l'année 1994 va marquer un tournant fatal, avec l'organisation de la Coupe du Monde aux États-Unis. En effet, cette année-là, pour des raisons de droits de licence, la Coupe du Monde de la FIFA est baptisée «FIFA World Cup». Depuis, cette terminaison persiste. Cela dit, le nom «Coupe du Monde FIFA» est toléré, car le français est toujours langue officielle de l'institution sportive.

2.8. Quand les États-Unis veulent une langue universelle pour dominer le monde...

«Pour défendre sa langue, le parlant français doit être vigilant; l'Anglais pour faire usage de la sienne n'a qu'à être là où il se trouve»

BRIE, Albert

«Une maladie bien américaine: l'interventionnisme»

MERLE, Robert

Selon Phillipson (1992 : 166-168), dans un pays dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, cette langue devient souvent langue des élites. Ceux qui peuvent le parler peuvent accéder à des hauts postes de responsabilité comme aux Nations Unies, à la Banque Centrale Européenne, etc. De plus, l'anglais est une langue mondiale qui tient sa place grâce à la prépondérance du modèle américain, à travers l'industrie culturelle qui s'impose dans la vie sociale de nombreux pays. Pour Phillipson, on vit dans un contexte que l'on peut considérer de néocolonial.

Évidemment, la plupart des linguistes anglophones contestent cette idée selon laquelle les pays anglophones, particulièrement les États-Unis et le Royaume-Uni, conspirent pour que l'anglais soit la langue universelle. Pour Crystal (1997: 22), l'anglais doit effectivement être la langue de communication internationale, tout en préservant le multilinguisme. Mais en aucun cas on peut appliquer ici une notion d'impérialisme linguistique. En fait, une telle notion cherche à contester la diffusion historique de l'anglais. Cela dit, il y a aux États-Unis de plus en plus de partisans extrémistes qui militent pour la suprématie américaine dans le monde, à travers une langue et une culture

unique. Souvent associés à l'extrême droite, ces partisans forment des groupes qui vouent presque un culte à la grandeur de leur nation, les Américains étant selon eux le peuple choisi par Dieu pour coloniser et mener le monde vers la liberté. Certaines organisations, très populaires, sont plus tempérées dans les actions mais suivent les mêmes idées. Par exemple, *US English* et *English Only* prônent l'unilinguisme anglais dans le monde, et actuellement ils s'attaquent à la menace que pèse sur le territoire américain: l'influence grandissante de l'espagnol³⁹. Des actions sont menées, visant à la fermeture de radios hispaniques, au renvoi d'employés qui parlent espagnols sur le lieu de travail ou l'interdiction pure et simple de l'espagnol dans les tribunaux. Cette hantise des langues étrangères atteint même le seuil de l'absurde, lorsqu'en 1995, un juge texan condamne une femme parce qu'elle parlait espagnol à son enfant et qu'en cas de récidive, celui-ci pouvait lui être retiré! (Le Bars, 2001)

La prépondérance culturelle anglo-américaine dans le monde n'est pas seulement due à la puissance économique et politique qui y est associée. En effet, la plupart des pays qui subissent cet impérialisme linguistique sont très peu réactifs. Des vœux sont exercés, certaines politiques protectrices sont menées mais rien en réalité n'est fait pour contrer cette offensive culturelle.

Ainsi, même si pour beaucoup on ne vit pas dans un contexte d'impérialisme linguistique, la volonté des États-Unis est que l'anglais soit la langue commune du Monde et que toutes les normes de communications soient américaines⁴⁰. Au niveau fédéral, il n'existe évidemment aucun texte juridique qui confirme cela. Mais en réalité, des mé-

39 Ils seraient, en 2000, 28 millions de personnes à parler espagnol aux États-Unis (source: Census).

40 Selon Rothkopf (1997 : 38-53), «il y va de l'intérêt économique et politique des États-Unis de veiller à ce que, si le Monde adopte une langue commune, ce soit l'anglais et que, s'il s'oriente vers des normes communes en matière de communication, de sécurité et de qualité, ces normes soient américaines et que, si ses différentes parties sont reliées par la télévision, la radio et la musique, les programmes soient américains ; et que, si s'élaborent des valeurs communes, ce soient des valeurs dans lesquelles les américains se reconnaissent».

thodes, officieuses⁴¹, existent bien et sont orchestrées par les agences gouvernementales, les universités, les comités scientifiques ou les firmes internationales. Pour Phillipson (2005 : 166-168), l'expansion de l'anglais est donc un objectif réel, tout est fait pour discrediter les langues concurrentes en les faisant passer pour des langues régionales ou dépassées. Pour les Américains, la multiplicité des langues est considérée comme une source de conflit, l'anglais apparaît alors comme la langue de l'union des peuples.

A première vue donc, la politique linguistique américaine sur le plan international est inexistante mais en fait elle s'exerce bien, et de manière machiavélique. Par exemple, dès 1947, sous la pression des Américains, l'Organisation aéronautique civile internationale a adopté l'anglais comme deuxième langue officielle de tous les aéroports internationaux des pays non anglophones. L'anglais est donc présent dans tous les vols internationaux, mais aussi dans les lignes aériennes nationales et jusque dans l'affichage des aéroports du monde. Dans l'Union Européenne, l'anglais n'a fait son apparition qu'en 1972, avec l'admission du Royaume-Uni. Dans l'Agence spatiale européenne, l'anglais est devenu langue officielle récemment et a, peu à peu, écarté le français. Mais à l'Union postale internationale, l'anglais est absent, le français étant ici la seule langue officielle. Toutefois, cette situation risque de ne pas durer, tant les pressions américaines et anglaises sont fortes afin d'y introduire leur langue. Or, dès que l'anglais est admis comme langue officielle d'une organisation internationale, grâce aux efforts des Anglo-Américains, la tendance est que les autres langues soient peu à peu éliminées et qu'elles deviennent à la longue uniquement des langues de traduction.

41 Durand (2002) rappelle à ce propos qu'en 1961 a eu lieu l'*Anglo-American Conference Report*, où ont été émises secrètement des directives prônant la disparition progressive des langues autres que l'anglais, car celle-ci, par la vertu de son usage et de ses fonctions, deviendra la langue primordiale. Le rapport de cette conférence a été remis notamment au British Council (institut dont l'objectif est de développer l'enseignement de l'anglais dans le monde) qui a récemment déclaré, à travers son président Tony Andrews, que «l'anglais devrait devenir la seule langue officielle de l'Union européenne».

L'offensive américaine afin d'imposer l'anglais n'est pas uniquement institutionnelle. Au niveau universitaire et scientifique, tous les travaux ne sont publiés qu'en anglais. Il serait inadmissible de publier un article dans une autre langue. Comme aux États-Unis la majorité des chercheurs parlent anglais et que les comités universitaires ignorent les publications dans une autre langue, la majorité des Américains croient que toutes les découvertes scientifiques sont américaines et ne sont possibles qu'en anglais. Pire, certains croient que la plupart des scientifiques vivants sont Américains (Durand, 2002 : 17). Dans le secteur informatique et dans celui des télécommunications, les Américains se veulent comme les acteurs principaux de l'évolution technologique. Par exemple, les codes créés sont presque tout le temps adaptés à la langue anglaise et non aux autres langues, tel le code Ascii, qui est constitué d'un jeu de caractères qui à l'affichage fait disparaître des signes diacritiques du français comme les accents, les trémas ou la cédille (c'est pourquoi des adresses électroniques doivent être dépourvues de ces signes)⁴². Ces codes devenus normes universelles ne peuvent que favoriser l'anglais (Kouchner, le 14 juin 2003). Enfin, le plus absurde est que la télévision américaine véhicule la notion d'universalité de la langue anglaise: ainsi, les célébrités non anglophones sont ignorées, les reportages réalisés à l'étranger montrent des personnes parlant exclusivement anglais et des affiches de rue en anglais, et tout ce qui est hostile aux États-Unis est banni des médias (et pourtant ils n'hésitent pas à représenter l'ennemi type de l'Américain, qui passe pour être le «méchant»: le Russe, le Chinois, le Coréen, l'Arabe, le Colombien... et souvent le Français)⁴³. Cela est fréquent au cinéma. Et on frise le ridicule lorsque des séries ou des films scientifiques ou futuristes dévoilent toujours

42 En 2003, l'instance internationale en charge de l'attribution des noms de domaines a annoncé la validation de la technique permettant l'utilisation de noms de domaine accentués. Cependant, jusqu'à présent, les techniques permettant leur utilisation sont peu fiables. Ainsi, comme le souligne encore Kouchner, le monde entier doit se soumettre à la forme d'écriture Internet actuelle, ce qui est absurde (il suffit de penser aux Asiatiques, par exemple, obligés de connaître l'alphabet latin pour inscrire des adresses lorsqu'ils se connectent au réseau).

des héros nord-américains, toujours à la pointe de la technologie et décideurs du monde, parcourant des mondes inexplorés et rencontrant des extraterrestres qui eux aussi parlent anglais⁴⁴!

En tout cas, l'anglais s'impose dans le monde, et cette imposition se fait aussi de manière plus subtile encore. En effet, les Américains ont implanté dans près de 110 pays d'importantes troupes militaires. Toutes ont imposé l'anglais comme seul véhicule de communication avec les fournisseurs locaux. La langue anglaise acquiert même un statut privilégié dans certains pays (Allemagne, Corée du Sud, Panama, Islande, Philippines, etc.). La présence américaine n'est pas uniquement militaire, elle est aussi commerciale. Toutes les multinationales américaines basées à l'étranger pratiquent la politique de tout à l'anglais et utilisent même des logiciels et de la documentation *made in USA*. Il semble clair que les États-Unis ne se préoccupent pas de la langue du pays avec lequel ils font affaire, alors qu'ils pourraient tirer profit de cela.

Dans l'enseignement, la stratégie passe au niveau national par l'absence d'études en langue étrangère (elles ne sont pas exigées) mais sur le plan international par des aides visant à instaurer l'obligation d'apprendre une langue étrangère, si possible l'anglais (matériels pédagogiques, documents authentiques de toute sorte, méthodes d'apprentissage efficaces, etc.).

Dans l'audiovisuel, les États-Unis, grâce à sa puissance financière, sont le principal exportateur de contenus anglais: films et séries télévisés (non doublés dans la plupart des pays) et musique (ce qui permet aux fans de s'identifier à la langue et à la

43 Il règne effectivement un climat de francophobie à Hollywood. Par exemple, pour la réalisation du film à succès «Master and Commander – de l'autre côté du monde», sorti en 2003, il y a eu un changement de nationalité par rapport à l'oeuvre originale de Patrick O'Brian. En effet, dans son roman, le vaisseau ennemi, un navire américain, se nommait le Norfolk. Mais dans le long-métrage de Peter Weir, c'est une frégate française, l'Acheron, que combat le Capitaine Russell Crowe. D'autres films mettent en vedette des méchants peu flatteurs pour la France, comme «Matrix reloaded», «S.W.A.T. - unité d'élite» ou encore «The In-Laws – Espion mais pas trop» (Source: www.allocine.com).

44 Il suffit de penser aux films «Star Wars – la guerre des étoiles», «Star Trek» ou encore à la fameuse série qui obtient un gros succès aux États-Unis mais aussi en France, «Stargate».

culture américaine). Dans le domaine de la publicité, il existe une promotion qui consiste à dire que le choix de l'anglais est meilleur car c'est la langue de l'avenir, la langue de la paix et de l'union des peuples du monde.

Ainsi, même si rien n'est écrit dans les textes juridiques, le gouvernement américain a toujours favorisé une politique linguistique expansive, visant à instaurer l'anglais dans le monde tout en limitant (ou en éliminant) les autres langues. Cette politique non déclarée passe presque inaperçue aux yeux des peuples du monde, car cela ne se traduit pas par des conquêtes territoriales comme cela a été le cas pour les Romains ou les Arabes. Mais cette domination existe bel et bien et s'opère de manière plus subtile. Cela dit, une certaine résistance se fait sentir, et notamment dans les pays du Moyen-Orient. La preuve: les attentats du 11 septembre 2001 qui ont consterné le peuple américain qui croyait jusqu'alors que tout le monde enviait leurs valeurs universelles.

2.9. Quand l'Internet francophone se réveille...

«Le peuple n'a jamais eu autant de pouvoir que sur Internet»

BONNEFONT, Christophe

A ses débuts l'Internet était anglophone pratiquement à 100%, car il a été développé et mis en place aux États-Unis en 1969. Avec la création du World Wide Web en 1989-90 par Tim Berners-Lee au Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) (Genève, Suisse) et la diffusion en novembre 1993 du premier navigateur (Mosaic, ancêtre de Netscape), Internet s'est développé de manière foudroyante, d'abord aux États-Unis, puis au Canada et dans le reste du monde.

Selon l'étude sur «La place du français sur Internet» réalisé par Funredes, actuellement, l'anglais reste la langue dominante sur Internet, mais diminue année après année.

Outre les premières raisons énoncées ci-dessus, il y en a d'autres qui expliquent la domination de l'anglais (Lebert, 1999):

- Aux États-Unis et au Canada les infrastructures se sont développées plus rapidement qu'en Europe, il n'y a aucune entrave économique, technique et... politique.
- Le prix pratiqué chez le consommateur a été dès le départ attractif, les forfaits 24h incitant les internautes à naviguer longtemps. En Europe, la politique a été la facturation à la minute, plus contraignante. C'est pourquoi les Québécois, à la fin des années 90, attendaient désespérément que l'Internet francophone «se réveille».

- Et pour le cas français, l'usage du Minitel a ralenti le développement.

Aujourd'hui, la place de l'anglais sur la toile est passée sous le seuil des 50%.

Quant au français, sa part a fait un bond jusqu'en 2000, mais stagne depuis autour de 4%. Il est tout de même bien positionné, si l'on prend en compte que 4% des internautes sont francophones (le rapport est presque de 1 sur 1) (cf. Annexe 7). En tout cas, actuellement on assiste au «réveil» de l'Asie. En effet, la part du chinois et du japonais augmente considérablement.

Internet est donc un espace ouvert à tous qui constitue un formidable moyen de divulguer leur culture et leur langue. Toutes les langues peuvent être représentées, toutes peuvent s'exprimer. Et selon les dernières statistiques, on assiste effectivement à un Internet plurilinguiste. Mais s'il constitue un juste rééquilibre et un enrichissement indéniable, il oblige également à développer des outils de traitement linguistique aptes à gérer efficacement cette situation (traduction automatique, normalisation, repérage de l'information, condensation automatique (résumés), etc.) (Lebert, 1999).

Quant à l'Internet francophone, son développement est essentiel pour la préservation de la langue dans le monde, pour créer ou maintenir le contact entre les peuples de la Francophonie et pour permettre aux autres de mieux connaître la langue et la culture francophones. Actuellement, le français est assez bien représenté. Toutes les organisations et institutions gouvernementales francophones sont bien présentes. Les sites proposant des informations en français sont nombreux, un francophone pourra trouver presque tout ce qu'il veut en français. Internet étant accessible par presque tout le monde, tous les fervents défenseurs de la langue française peuvent s'y exprimer librement.

Ainsi, les internautes francophones du monde entier profitent de la toile pour s'exprimer et créer des pages. Là où ils sont actifs c'est en France, puisque 31% des pages francophones appartiennent au domaine .fr (France). 10% appartiennent au domaine .ca (Canada), 4% au domaine .ch (Suisse) et 3% au domaine .be (Belgique). De reste, 26% des pages francophones sont du domaine générique .com, 14% du domaine générique .org et 5% du domaine générique .net (cf. Annexe 8). Quant aux pays francophones africains, pour l'instant ils sont peu présents sur la toile. Par contre, de nombreuses pages francophones sont produites aux États-Unis, au Royaume-Uni, en République Tchèque, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Russie, au Brésil, au Liban, au Sénégal, en Chine et au Japon. En tout, ils représentent presque 10% des pages francophones produites dans le monde.

Le français est donc bien représenté sur internet, mais on ne peut espérer une amélioration de la situation. En effet, le nombre de pages non francophones croît et les pays africains francophones ne devront pas produire de nouvelles pages tant que le nombre d'internautes restera d'un ordre de grandeur inférieur. Pour l'instant, le contenu en français est le quatrième en importance sur la toile après l'espagnol, l'allemand et l'anglais et il se situe au cinquième rang en ce qui concerne les blogues (sortes de journaux personnels) où dominent l'anglais et le portugais (Berger, le 3 mai 2005) (cf. Annexe 9).

2.10. Pour la défense de la langue française dans le monde: formes d'action et difficultés rencontrées

«Le français demeure une langue qui rassemble, une langue bien vivante, une langue de culture, une langue de création, en un mot, une langue d'avenir. Nous avons raison d'en être fiers»

DUMAS, Guy

«Quand un peuple n'ose plus défendre sa langue, il est mûr pour l'esclavage»

GOURMONT, Remy de.

«La Francophonie nous permet de nous organiser, nous Arabes, Africains et autres identités menacées par le rouleau compresseur des industries culturelles américaines car, seuls, nous ne serions pas assez forts pour nous défendre...»

CHAHINE, Youssef

2.10.1. Au sein de la Francophonie

Le terme de francophonie apparut pour la première fois en 1880. C'est le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) qui l'a employé pour désigner les espaces géographiques où la langue française était parlée. On entend aujourd'hui par francophonie (avec une minuscule initiale) l'ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications. Le terme Francophonie (avec une majuscule initiale) désigne plutôt l'ensemble des gouvernements, pays ou instances officielles qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges.

Plusieurs sommets de la Francophonie ont lieu à partir de 1986 (à partir de 1988 le 20 mars de chaque année, cette date représentant la Journée Mondiale de la Franco-

phonie) mais c'est en 1996 qu'est adoptée pour la première fois, lors de la conférence ministérielle de Marrakech (Maroc), la Charte de la Francophonie, qui définit les statuts de l'institution de la Francophonie. La Charte a pour objectif de préserver la paix et de développer la solidarité au sein des pays membres mais aussi de promouvoir la langue française dans le monde (au niveau de l'enseignement, des médias, des relations économiques, de l'industrie et des technologies et de l'Internet notamment). Cette Charte a été corrigée plusieurs fois ces dernières années. La dernière version date du 23 novembre 2005, et a été ratifiée à Antananarivo (Madagascar).

Voici la liste des états et gouvernements ayant participé au moins une fois à un sommet de la Francophonie, et qui sont membres, associés ou observateurs (voir carte de la Francophonie à l'annexe 10):

	PAYS	STATUT	LANGUE (S) OFFICIELLE (S)
1	Albanie	Associé (septembre 1999)	Albanais
2	Andorre	Associé (novembre 2004)	Catalan
3	Arménie	Observateur (novembre 2004)	Arménien
4	Autriche	Observateur (novembre 2004)	Allemand, slovène, croate, hongrois
5	Belgique	Membre (mars 1970)	Français, néerlandais et allemand
6	Bénin	Membre (mars 1970)	Français
7	Bulgarie	Membre (décembre 1993)	Bulgare
8	Burkina Faso	Membre (mars 1970)	Français
9	Burundi	Membre (mars 1970)	Français et kirundi
10	Cambodge	Membre (décembre 1993)	Khmer
11	Cameroun	Membre (décembre 1991)	Français et anglais
12	Canada	Membre (mars 1970)	Français et anglais
13	Canada Nouveau- Brunswick	Gouvernement participant (décembre 1977)	Français et anglais

14	Canada Québec	Gouvernement participant (octobre 1971)	Français
15	Cap-Vert	Membre (décembre 1996)	Portugais
16	Communauté française de Belgique	Membre (mars 1980)	Français
17	Comores	Membre (décembre 1977)	Français et arabe
18	Congo Brazzaville	Membre (décembre 1981)	Français
19	Côte d'Ivoire	Membre (mars 1970)	Français
20	Croatie	Observateur (novembre 2004)	Croate
21	Djibouti	Membre (décembre 1977)	Arabe et français
22	Dominique	Membre (décembre 1979)	Anglais
23	Égypte	Membre (décembre 1983)	Anglais
24	Macédoine	Associé (septembre 1999)	Macédonien
25	France	Membre (mars 1970)	Français
26	Gabon	Membre (mars 1970)	Français
27	Géorgie	Observateur (novembre 2004)	Géorgien
28	Grèce	Associé (novembre 2004)	Grec
29	Guinée	Membre (décembre 1981)	Français
30	Guinée-Bissau	Membre (décembre 1979)	Portugais
31	Guinée équatoriale	Membre (décembre 1989)	Espagnol et français
32	Haïti	Membre (mars 1970)	Français et créole
33	Hongrie	Observateur (novembre 2004)	Hongrois
34	Laos	Membre (décembre 1991)	Laotien
35	Liban	Membre (juin 1973)	Arabe
36	Lituanie	Observateur (octobre 1999)	Lituanien
37	Luxembourg	Membre (mars 1970)	Français
38	Madagascar	Membre (décembre 1989)	Malgache et français

39	Mali	Membre (mars 1970)	Français
40	Maroc	Membre (décembre 1981)	Arabe
41	Maurice	Membre (mars 1970)	Anglais
42	Mauritanie	Membre (mars 1980)	Arabe et français
43	Moldavie	Membre (février 1996)	Moldave
44	Monaco	Membre (mars 1970)	Français
45	Niger	Membre (mars 1970)	Français
46	Pologne	Observateur (octobre 1997)	Polonais
47	République centrafricaine	Membre (octobre 1973)	Français
48	Congo Kinshasa	Membre (décembre 1977)	Français et anglais
49	Slovaquie	Observateur (octobre 2002)	Slovaque
50	République tchèque	Observateur (octobre 1999)	Tchèque
51	Roumanie	Membre (décembre 1993)	Roumain
52	Rwanda	Membre (mars 1970)	Kinyarwanda, français et anglais
53	Sainte-Lucie	Membre (décembre 1981)	Anglais
54	Saint Thomas et Prince	Membre (décembre 1995)	Portugais
55	Sénégal	Membre (mars 1970)	Français
56	Seychelles	Membre (juin 1976)	Anglais, français et créole
57	Slovénie	Observateur (octobre 1999)	Slovène
58	Suisse	Membre (février 1996)	Français, allemand, italien et romanche
59	Tchad	Membre (mars 1970)	Arabe et français
60	Togo	Membre (mars 1970)	Français
61	Tunisie	Membre (mars 1970)	Arabe
62	Vanuatu	Membre (décembre 1979)	Anglais et français
63	Vietnam	Membre (mars 1970)	Vietnamien

(Source: OIF, 2005)

L'admission de pays dans la francophonie dépend du vote unanime de tous les chefs d'état et de gouvernement ayant le français en partage. Le statut d'invité spécial et d'observateur est acquis si le chef d'état ou du gouvernement qui en fait la demande fait preuve d'un réel intérêt pour la francophonie et manifeste la volonté de favoriser l'usage du français dans son pays. De plus, le statut de membre associé peut être accordé à un état qui en fait la demande, selon l'article 12 de la Charte de la Francophonie, si celui-ci souhaite participer à certaines activités de l'OIF.

De façon générale, les États et gouvernements membres de la Francophonie doivent satisfaire à des conditions minimales, comme l'officialisation de la langue française dans leur pays ou le statut du français comme langue dans l'enseignement (en tant que langue première ou en tant que langue seconde) ou l'utilisation du français dans les communications internationales, lorsque la langue nationale de l'État membre n'est pas reconnue comme langue de travail.

Depuis quelques années, la Francophonie a accepté en son sein des pays non francophones, de façon à élargir la communauté francophone. Cela est assez discutable, car si des pays comme le Cambodge, le Viêt-Nam, la Bulgarie ou l'Albanie sont considérés comme des pays francophones, alors il faudrait admettre la Grande-Bretagne, les États-Unis ou l'Israël, qui comptent bien plus de francophones et de francophiles. Sans parler de l'Algérie, grand pays francophone qui a toujours boudé la Francophonie.

Pour certains pays, le choix de la Francophonie revêt souvent de liens historiques et culturels forts avec la France (Égypte, Liban, Tunisie, Maroc, Laos, Pologne...) ou de la proximité géographique avec d'autres pays francophones (Dominique, Sainte Lucie, Cap Vert, Guinée Bissau, Saint Thomas et Prince...). Pour d'autres, leurs adhésions peuvent poser problèmes car les intérêts ont été plus politiques que linguistiques (Albanie, Bulgarie, Roumanie, Macédoine...). En tout cas, la voie sui-

vie par la Francophonie a un objectif clair pour la France: elle considère que plus il y aura de gens dans le monde à partager sa langue, ses idées, un peu de sa culture et des autres cultures francophones, plus elle en retirera des avantages culturels, mais surtout des avantages économiques et politiques. Pour la France, le véritable enjeu consiste à promouvoir sur le plan international le multilinguisme, afin d'éviter l'uniformisation et l'hégémonie de l'anglais dans le monde. Pour ce faire, il faut des alliances avec ceux qui parlent portugais, espagnol, italien, allemand, polonais, albanais, etc., et instituer des coopérations internationales afin que le français soit enseigné à l'étranger parmi les langues étrangères.

Outre les sommets francophones, les états francophones ont créé de nombreuses organisations, dont les suivantes (Tavernier, 2000: 41-62):

- l'AUPELF (dont le siège est à Montréal): agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche qui œuvre au développement de l'usage du français dans le domaine scientifique.
- le Consortium des télévisions francophones, TV5, avec ses composantes européenne, nord-américaine et africaine.
- la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN).
- la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES).
- la Conférence des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (CONFEMER).
- l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), devenue entretemps l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

- l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF), première organisation se réclamant de la francophonie (en 1996, elle regroupe 2000 journalistes de 80 pays).
- le Haut Comité (français) pour la défense et l'expansion de la langue française.
- la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).
- l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).
- le Haut Conseil de la francophonie (HCF).
- ACCT : Agence de la Francophonie, unique organisation intergouvernementale de la Francophonie et point de rencontre entre l'Afrique, l'Amérique, l'Asie, l'Europe, le Maghreb, le Machrek et l'Océanie, l'ACCT, devenue en 1996, Agence de la Francophonie (institution dissoute lors de la ratification de la Charte de 2005).

L'OIF s'attache donc à établir des liens étroits sur le plan culturel entre les pays ayant le français en partage, en promouvant la paix et la démocratie. L'OIF se veut active et solidaire. Par exemple, en octobre 2002 s'est tenu pour la première fois un sommet de la Francophonie dans un pays arabe, à Beyrouth (Liban). Lors de ce sommet, l'OIF a donné son appui à l'initiative arabe de paix dans le Moyen-Orient, condamné l'instabilité politique en Côte-d'Ivoire où des tentatives de prise de pouvoir ont eu lieu et a également confirmé sa volonté de privilégier l'usage du français dans tout l'espace francophone. Dernièrement, lors du Xe sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Ouagadougou (Burkina Faso) en novembre 2004, un cadre stratégique décennal a été adopté (jusqu'à l'échéance 2014). En ce qui concerne la promotion de la

langue française et la diversité culturelle et linguistique, les objectifs stratégiques suivants ont été élaborés:

- renforcer le français dans les institutions internationales et les grandes manifestations
- renforcer la présence francophone dans le paysage audiovisuel international (grâce à la TV5)
- faire de la langue française un vecteur d'expression de la modernité, en appuyant la langue française en tant que langue scientifique et technique, en renforçant la présence du français dans les technologies de l'information et de la communication et en favorisant l'apprentissage du français, aussi bien dans les systèmes éducatifs formels que par l'utilisation des médias et des technologies de l'information
- sensibiliser les États à la nécessité de se doter de politiques culturelles nationales et les aider à les formuler
- accompagner et soutenir la production nationale et locale
- aider à la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques
- promouvoir la diversité culturelle et la pluralité linguistique dans l'usage des technologies de l'information
- accroître la coopération avec les autres aires linguistiques partenaires.

Pour mettre en application ces objectifs, l'OIF développe de nombreuses autres initiatives. Par exemple, elle travaille en partenariat avec les cinémas du Sud afin de défendre la diversité culturelle dans l'audiovisuel. Les productions francophones des pays du Sud (Maroc, Burkina-Faso, Guinée, Niger, etc.) sont divulguées et présentées au

Marché international du film. Au Québec, à Montréal, a lieu, tous les ans, les journées du cinéma africain et créole. Le festival de panafricain et du cinéma et de la télévision d'Ouagadougou (Burkina Faso), le festival de Cannes (France), le festival de Soleure (Suisse) et les journées cinématographiques de Carthage (Tunisie) sont également de bonnes vitrines pour le cinéma francophone. Il arrive très souvent que l'Union Européenne, le Ministère des affaires étrangères de France ainsi que des chaînes de télévision nationale participent à ce genre d'initiative.

D'autre part, elle s'investit dans la publication d'ouvrages scientifiques en français. Le recours systématique à l'anglais est néfaste, non seulement pour la divulgation de la langue française, mais aussi pour les chercheurs francophones eux-mêmes, car leurs travaux passent ainsi plus facilement inaperçus et manquent souvent d'originalité et de créativité (car axés sur la philosophie nord-américaine et dans une langue qu'ils ne dominant pas aussi bien que leur langue maternelle). Les Japonais par exemple, publient la plupart de leurs travaux dans leur langue, et ils en tirent beaucoup de bénéfices sur le plan économique (Durand, le 19 mai 2001).

On voit donc bien à quel point la Francophonie s'applique à faire de la langue française une langue d'excellence. D'ailleurs, en 2000, une institution est créée dans le cadre de la francophonie, le Rifal. Le Rifal est constitué par un regroupement d'organismes à vocation linguistique officiellement mandatés par chacun des 21 États et gouvernements suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Communauté française de Belgique, Congo, France, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Québec, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, en plus de l'Union Latine (membre associé). Le secrétariat général est confié à l'Office québécois de la langue française. Cette institution a pour vocation de consolider le rôle de la langue française et des langues partenaires, en

promouvant notamment la participation active des francophones aux activités de normalisation internationale, s'assurant en autres que les documents normatifs respectent les structures du français. Le Rifaal est donc encore une institution dont le rôle est de protéger la langue française et d'aider à son rayonnement international.

Le dialogue des cultures est donc important, car cela permet de réaffirmer la dimension universelle de la Francophonie. La langue française est alors mieux protégée.

2.10.2. Au niveau associatif

Il existe dans le monde francophone et notamment en France de nombreuses associations qui luttent pour la défense de la langue française, même si la plupart sont dotées de peu de moyens, car elles perçoivent peu de subventions de l'État.

Une des associations qui a le plus de difficultés financières mais qui pourtant est l'une des plus actives est Avenir de la langue française (ALF). Elle a été créée en 1992, suite à deux appels, signés par plus de 1000 personnes: écrivains, journalistes, historiens, scientifiques... Ces appels ont été adressés au Président de la République et publiés dans le Monde. Ils réclamaient notamment que l'enseignement des langues étrangères en France soit plus diversifié et qu'il soit fait des actions afin d'accroître la place du français en Europe et dans le monde, à travers la politique, l'enseignement, les productions audiovisuelles, etc. De plus, il était souhaité que la langue française soit mieux défendue sur le territoire national. En 1994, la loi Toubon est venue protéger la langue française. Pour veiller à son application, l'ALF a le droit de se constituer partie civile dans les affaires concernant les infractions à cette loi. Pour cela, elle s'aide d'une autre association, le Droit de Comprendre (DDC) (également créée en 1994). En outre, elle

travaille souvent en étroite collaboration avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'inspection du travail et de la police judiciaire. L'ALF est donc une association qui participe activement à la défense de la langue française, car non seulement elle veille à l'application de la loi comme elle informe (publication de bulletins mensuels), sensibilise, crée des liens de coopération (avec d'autres organismes) et réalise, s'il le faut, des manifestations (attribution de la Carpette anglaise, prix du «démérite linguistique», mobilisations de rue en fonction de l'actualité...).

En plus de l'ALF et du DDC, il existe de nombreuses autres associations qui œuvrent pour la défense de la langue française: il y a l'Association des écrivains de langue française (ADELF), l'Association francophone d'Amitié et de Liaison (AFAL) à laquelle adhèrent une centaine d'associations francophones, les Amitiés acadiennes, les Amitiés francophones, l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF), le Cercle Richelieu-Senghor de Paris, le Centre international francophone d'études et de recherches (RIFER), le Comité de soutien au château de Villers-Cotterêts, Défense de la langue française (DLF), le Forum francophone international (FFI), France-Haïti, France-Maurice, France-Wallonie-Bruxelles, le groupe Lutétia, le groupe de réflexion Phénix, etc. Vu le nombre élevé d'associations luttant plus ou moins pour la même cause, on peut se demander pourquoi elles ne fusionneraient ni n'uniraient leurs moyens afin d'être plus efficaces. Apparemment, ce n'est pas leur volonté, car elles ont peur de perdre leur autonomie, leurs libertés d'action et pour leurs cadres dirigeants, de peur de perdre leur poste (Salon, le 23 mai 2003). Et puis, il existe une certaine rivalité entre elles. C'est pourquoi celles-ci tiennent à leur indépendance, même si une coopération n'est jamais exclue.

Les associations de défense de la langue française sont très actives et assez médiatiques, même si beaucoup de Français sont peu conscients du danger qui persiste sur la langue française. L'attribution de la Carpette anglaise chaque année est en soi un petit évènement. Ce prix, créé en 1999 par quatre associations de défense de la langue française (ALF, ASSELAF, DLF et DDC), est attribué à toute personnalité ou personne morale qui s'est illustré au cours de l'année par son acharnement à promouvoir l'anglo-américain en France. Depuis 2001, le jury décerne également un prix spécial à titre étranger, à tout membre de la nomenclature européenne ou internationale (personnalité ou personne morale) ayant contribué à la propagation de la langue anglaise.

Voici certains lauréats:

1999 Claude Allègre, pour sa phrase immortelle «Les Français doivent cesser de considérer l'anglais comme une langue étrangère». (La Rochelle, 30 août 1997).

2000 Alain Richard, ministre de la Défense, pour avoir obligé les militaires français à parler anglais dans le sein du Corps européen alors qu'aucune Nation anglophone n'en fait partie.

2001 Jean-Marie Messier, pour favoriser systématiquement l'anglais comme langue de communication dans ses entreprises. (Prix à titre étranger décerné à Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen, pour son goût immodéré de la langue anglaise dans l'exercice de ses fonctions).

2002 Jean-Marie Colombani, directeur de la publication du Monde, pour avoir publié, sans réciprocité, un supplément hebdomadaire en anglais, constitué d'articles du New York Times (Prix à titre étranger décerné à Romano Prodi, président de la Commission européenne, qui ne manque aucune occasion de promouvoir la langue anglaise comme langue unique au mépris des règles communautaires).

2003 Le Groupe HEC (Hautes études commerciales) et son directeur général, Bernard Ramanantsoa, qui a déclaré en décembre 2002 que dire que le français est une langue internationale de communication comme l'anglais prête à sourire aujourd'hui (Prix à titre étranger décerné à Pascal Lamy, pour l'utilisation systématique de l'anglais dans ses fonctions de commissaire européen au commerce extérieur, au mépris des règles communautaires).

2004 Claude Thélot, président de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école, élu pour avoir considéré l'anglais langue de communication internationale comme un enseignement fondamental, à l'égal de la langue française, et avoir préconisé son apprentissage par la diffusion de feuillets américains en version originale sur les chaînes de la télévision française (Prix à titre étranger décerné à Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, élu pour avoir présenté en anglais la politique de l'établissement devant le Parlement européen de Strasbourg et avoir déclaré lors de sa prise de fonction «I am not a Frenchman»).

2005 L'opérateur France Télécom présidé par Didier Lombard pour la mise en place de services et produits aux dénominations anglaises ("Business Talk", "Live-Zoom", "Family Talk"...) (Prix à titre étranger décerné au président du Parlement européen Josep Borrell pour avoir avantagé l'anglais lors de la session de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranée qu'il a présidé à Rabat au Maroc sans prévoir la traduction des documents de travail).

D'autres actions sont également menées par les associations. Par exemple, elles épluchent les périodiques (Glamour, Cosmopolitan, Elle, etc.) à la recherche de publicités qui sont en infraction avec la loi Toubon. Elles parcourent aussi les sites internet francophones à la chasse aux mots anglais. Dernièrement, elles ont réussi par exemple à ce que le mot *e-mail* soit remplacé par le mot *courriel*.

Il arrive aussi que les associations de défense de la langue française réalisent des conférences. La table ronde organisée le 29 juin 2003 par le festival du Livre de Nice sur le thème de «La Francophonie et l'Europe», avec la participation de FFI-France en est un exemple. Ce jour-là, les participants ont émis plusieurs recommandations au gouvernement français, afin de mieux défendre la langue française ainsi que la diversité culturelle en France, en Europe et dans le monde. En France tout d'abord, il a été demandé que le gouvernement ait une politique linguistique interne claire et sans ambiguïté, avec une reconquête des secteurs vitaux de l'activité nationale qui sont dominés par l'anglo-américain. De plus, il est fortement souhaitable qu'il y ait une politique plus équilibrée envers les langues régionales et un enseignement des langues étrangères plus diversifié. Enfin, il faudrait souligner l'importance de la langue française au niveau constitutionnel et institutionnel, en inscrivant dans un article de la constitution, une formule révélant que «la République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération», comme le suggère Schumann (Salon, le 23 mai 2003) et en créant un ministère de la langue française, de la Coopération et de la Francophonie, doté de pouvoirs élargis ainsi qu'une maison de la Francophonie, au château Villers-Cotterêts consacré à la lutte pour la diversité linguistique et culturelle du monde. Quant à l'Europe, il est très important que la France défende le principe du plurilinguisme dans le cadre d'une constitution européenne et qu'elle rejette tout document qui lui parvient en anglais, ce qui enfreint la propre réglementation européenne. Enfin, sur le plan international, la France doit mobiliser ses partenaires francophones contre tout ce qui peut porter atteinte à la langue française, en redoublant de vigilance lors de certaines négociations et accords (avec l'OMC, l'Unesco, etc.).

2.10.3. Au niveau politique

La défense de la langue française dans le monde passe également par une volonté politique, qui s'exprime en France à travers le ministère des Affaires étrangères et les ambassades. Ils soutiennent, par exemple, la présence du français en Europe en subventionnant des programmes communautaires (tels que Socrates ou Léonardo Da Vinci), des associations ou des représentants du secteur privé. D'autre part, ils développent des relations privilégiées avec certains États, afin de créer une coopération non seulement politique, économique ou financière, mais aussi dans le système éducatif. Par exemple, depuis trente ans la France coopère étroitement avec l'Allemagne. Il se crée ainsi de nombreuses filières bilingues ainsi que des cursus en français dans les universités allemandes, des filières professionnelles avec des classes de français, etc. Malheureusement, cette coopération n'est pas efficace car l'enseignement du français en Allemagne et de l'allemand en France baisse ces dernières années, par manque d'ambition et de moyen⁴⁵. Le Ministère des affaires étrangères essaye d'entretenir également des liens privilégiés avec l'Italie, la Roumanie, la Tunisie, le Vietnam et l'Argentine, où il soutient les associations de professeurs de français ainsi que l'enseignement bilingue et biculturel, afin d'empêcher la régression du français dans ces pays. Mais là encore, le gouvernement français n'affiche pas une volonté claire: tantôt il s'intéresse de près à la question, tantôt il l'ignore. Souvent, il se défend par les contraintes budgétaires, pour justifier la fermeture de consulats à l'étranger ou pour refuser l'attribution de bourses

45 Pour contrarier cela, le Ministre de l'Éducation nationale français et le Plénipotentiaire allemand pour les affaires culturelles ont annoncé le 12 novembre 2004 un plan d'action pour les langues française et allemande. Les mesures concernant la France prévoient par exemple une augmentation de 20% en 5 ans des effectifs d'élèves apprenant l'allemand à l'école primaire, une augmentation de 50% du nombre de classes bi-langues anglais / allemand en 6ème et le maintien de l'enseignement de l'allemand sur la totalité du territoire des académies. En ce qui concerne les mesures concernant l'Allemagne, il est prévu, par exemple, de mettre les élèves de maternelle et de primaire en contact avec une langue étrangère autre que l'anglais (si possible le français), de créer des classes bi-langues anglais / français et d'introduire le français comme 1ère ou 2ème langue vivante dans les établissements où le français n'est pas proposé (source: Direction générale de l'Enseignement scolaire).

aux pays membres de la Francophonie qui s'intéressent à la langue et à la culture françaises (attitude qui parfois est considérée comme du mépris) (Verluisse, janvier 2001). Cela crée alors, parfois, une division, au sein même de la Francophonie, de nombreux pays se sentant meilleurs défenseurs de la langue française que le pays où cette même langue est née⁴⁶.

Le Ministère des affaires étrangères dispose pourtant de certains moyens, comme d'un important réseau de centres culturels français (CCF) (150 en tout), qui dispensent des cours de français, organisent des expositions et des spectacles, montrent des films, réalisent des échanges et des stages de formation, etc. Malheureusement, l'État français se désintéresse de ce réseau et ferme peu à peu les centres (notamment en Europe), faute de budget encore une fois. Pourtant, comme le souligne Leclère (le 23 mars 2005), les couts ne sont pas excessivement élevés (ils ne dépassent pas le budget de l'Opéra de Paris). Le problème, c'est qu'il n'y a pas de volonté politique. Certains, comme le sénateur Louis Duvernois, que Leclère cite, pensent que la France n'a plus les moyens de ses ambitions et qu'elle ne peut espérer retrouver sa place sur la scène internationale. Pourtant, Leclère indique que le président de la République Jacques Chirac proclamait récemment que «rien ne serait pire que de progresser vers un monde où on parlerait une seule langue. Ce serait un rétrécissement de la pensée [...]. Cela voudrait dire une seule culture. Ce serait une véritable catastrophe écologique». On peut donc se demander ce que veut exactement la France. Certains proposent, comme Olivier Poivre d'Arvor, directeur de l'Association française d'action artistique (AFAA) et que Leclère cite, par souci d'économie mais aussi pour une meilleure gestion du budget et des effec-

46 L'ambassadeur de France Jacques Leprette a par ailleurs déclaré sur ce sujet que «les Québécois se méfient des Français dont ils chérissent pourtant la langue. En dehors du discours du général de Gaulle sur le "Québec libre", les Français n'ont jamais dit aux Québécois : «Vous avez raison, nous vous avons lâchement abandonnés. Nous vous en demandons pardon. Aujourd'hui, nous voulons rétablir l'amitié qui aurait dû se perpétuer entre nous. Dites-nous comment faire.» Quand les Français prononceront ce discours, le Québec s'enflammera à nouveau pour la France» (Verluisse, janvier 2001).

tifs, de regrouper les services et les établissements français à l'étranger (Alliance Française, CCF, AFAA, aides, formes d'actions extérieures, etc.) dans un seul et même établissement public (qui pourrait s'appeler Culture France par exemple). L'objectif étant d'être plus efficace dans la divulgation et la promotion de la langue française dans le monde, même si, comme le constate Leclère, la France possède un grand handicap par rapport aux organisations américaine United States Information Agency et anglaise British Council: elle n'a, ni le soutien d'entreprises ou d'organismes privés, ni le soutien institutionnel d'une organisation internationale, ni même un soutien clair et sans équivoques du gouvernement français, bref, elle n'a pas de *lobbies* (groupes de pression) qui jouent en sa faveur.

Ainsi, la France ne se dote pas de tous les moyens pour protéger sa langue et d'empêcher l'invasion de la langue anglaise. Pourtant, elle pourrait suivre les exemples d'autres pays et régions francophones. Par exemple, le Québec développe de nombreuses initiatives, comme la remise de dizaine de prix annuels récompensant ceux (entreprises, organisations et individus) qui œuvrent pour la défense de la langue française. Et alors qu'en France ce genre d'initiative existe plutôt au niveau associatif et est peu médiatique, au Québec cela est très politisé et médiatisé. En effet, les candidats au prix peuvent obtenir, s'ils gagnent, une subvention de la part du gouvernement et surtout bénéficier d'une bonne image. Voici la liste des prix que remet chaque année le Québec, à travers son Office québécois de la langue française et la participation du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du ministère de la Culture et des Communications, et le ministère d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, avec les lauréats de 2005 (Auger, 2005: 17-40):

- Prix Camille-Laurin, catégorie Français, langue du travail:

Décerné au Cirque du Soleil, qui invite ses employés à développer leur créativité en français, au centre de réadaptation La Myriade, qui vise l'épanouissement du français au sein de son personnel, Bell Hélicoptère Textron Canada Itée, qui a consacré plus de 16000 heures à la francisation, créant des manuels de construction en français (action d'autant plus louable que le siège social se trouve au Texas, aux États-Unis) et le syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), qui offrent des cours de formation en langue française aux travailleurs immigrants.

- Prix Camille-Laurin, catégorie Langue du commerce et des affaires:

Décerné aux importations Pier 1 (U.S.) inc., plus grand détaillant d'Amérique du Nord qui contribue à rendre conforme tous les produits vendus au Québec et à Louis Garneau Inc qui commercialise vêtements et accessoires sportifs haut de gamme avec emballage, étiquetage et description entièrement en français.

- Prix Camille-Laurin, catégorie Comité de francisation:

Décerné aux Cinémas Famous Players de Viacom Canada Inc qui vérifie avec succès la qualité et l'usage du français dans douze cinémas au Québec et à Papier Masson Itée, dont la vigilance et le dynamisme du comité de francisation a permis à la langue française d'être présente dans les secteurs de l'entreprise, jusqu'à l'affichage de l'usine, alors que la majorité des clients sont anglophones.

- Prix pour la promotion d'une langue de qualité, catégorie Entreprises:

Décerné aux magazines de la Fédération des caisses Desjardins, qui joint ses cinq millions de membres à travers quatre revues, dont le contenu est dynamique et dans une langue de qualité.

- Prix pour la promotion d'une langue de qualité, catégorie Administration:

Décerné à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, qui a produit un guide de prévention intitulé «La sécurité des palettiers», avec des termes spécifiques et normalisés, grâce à la coopération de l'Association canadienne de normalisation.

- Prix pour la promotion d'une langue de qualité, catégorie Enseignement collégial et universitaire:

Décerné au Trésor de la langue française au Québec (Université Laval), qui a réalisé la base de données lexicographique panfrancophone (BDLP), qui est une sorte de dictionnaire électronique multimédia sur Internet qui rend compte de la variation géographique du vocabulaire français en Acadie, en Belgique, au Burundi, en Louisiane, au Maroc, au Québec, à la Réunion et en Suisse

- Prix pour la promotion d'une langue de qualité, catégorie Médias et communications:

Décerné à la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias, groupe de travail qui sensibilise et fait la promotion avec succès du français oral et écrit de qualité dans les médias.

- Prix pour la promotion d'une langue de qualité, catégorie Toponymie:

Décerné à la ville de Trois-Rivières, nouvelle ville née après la fusion de six municipalités, qui a su avec succès choisir et écrire correctement plus de 600 toponymes et changer environ 350 noms.

- Prix Georges-Émile-Lapalme

Décerné au journaliste Jean-Marc Léger, pour avoir su faire du français un objet de fierté, une urgence nationale et un patrimoine transcendant les frontières. Il a eu tout au long de sa carrière un rôle remarquable dans la prise de conscience collective de l'importance de la correction de la langue.

Le Québec est donc une région du monde active et pour beaucoup *leader* en ce qui concerne la défense et la promotion de la langue française, notamment sur Internet. Son rôle est donc extrêmement important. Sans le Québec, le français n'aurait pas aujourd'hui autant de vigueur.

2.10.4. Une alternative: l'espéranto?

De plus en plus, des voix s'élèvent partout en Europe pour le développement de l'espéranto, qui apparemment aurait plus d'avantages à être appris que l'anglais. D'abord, un an serait suffisant pour le parler correctement (environ 250 heures) alors qu'il est très difficile et long de maîtriser parfaitement l'anglais (2000 heures ne suffisent pas)⁴⁷. Cette langue est très facile à apprendre, à parler et à écrire, car tous les mots s'écrivent comme ils se prononcent et la grammaire est simple et sans exceptions. Beaucoup trouvent là la solution aux nombreux conflits linguistiques qui existent dans le monde mais aussi aux nombreux problèmes de communication qui subsistent entre les peuples. De plus, l'espéranto présente l'avantage d'être une langue neutre et surtout place les autres langues sur le même pied d'égalité. Quant à l'anglais, son choix comme idiome international est de plus en plus contesté, car il est très souvent mal compris et mal interprété. Un Polonais, un Russe, un Chinois ou un Grec n'auront jamais les mêmes connaissances en anglais (la particularité de leurs langues engendre une forme d'apprentissage propre). Et la méconnaissance de l'anglais crée des difficultés dans de nombreux

47 Si l'on compare l'apprentissage de l'anglais avec celui de l'espéranto, on remarquera que la prononciation de l'anglais est chaotique, et qu'il est impossible de fixer une norme, tandis que pour l'espéranto, toute lettre se prononce et représente le même son. En anglais, l'accent tonique est indéfinissable, fixé par l'usage, tandis que pour l'espéranto, il se trouve toujours sur l'avant-dernière syllabe. En anglais encore, il existe plus de 150 verbes irréguliers, et la conjugaison générale est variable. En espéranto, il n'y a aucun verbe irrégulier, et la conjugaison est invariable. Enfin, pour comprendre un texte ordinaire en anglais, il faut dominer un vocabulaire d'au moins 2000 mots, tandis que pour l'espéranto, seuls 500 mots suffisent, plus 50 éléments (Markarian, 1997).

domaines, dans la coopération policière et militaire, dans les échanges entre les États membres (les USA possèdent une économie plus saine que l'Union Européenne notamment parce qu'ils n'ont pas l'obstacle de la langue). Enfin, il est clair que le monde a besoin d'une langue de communication internationale, face aux 6000 langues parlées sur Terre (Malv, 2005). Dans l'Union Européenne, les 20 langues officielles obligent le recrutement de nombreux traducteurs (environ 380 à chaque session du parlement européen, qui utilisent souvent une langue de relais, une traduction préalable faite en anglais, allemand ou français, ce qui représente un énorme inconvénient pour les petits pays car de nombreuses informations sont ainsi perdues et d'autres sont transmises de manière erronée).

Alors que l'Union Européenne connaît une diversité culturelle et que l'anglais s'impose comme langue de communication communautaire, quels avantages auraient le français à ce que l'espéranto prenne de l'importance? D'abord, il n'est pas concevable de penser à convaincre les autres peuples à s'unir autour du français contre l'anglais. L'universalité du français, exprimée par Antoine de Rivarol⁴⁸ au XVIIIe siècle, n'a plus lieu d'être (pour beaucoup, l'espagnol est de nos jours une langue plus universelle que le français). De plus, l'attitude hautaine exprimée par la France afin d'instaurer la primauté du français sur les autres langues au sein de l'Union Européenne dans les années 60 (pour faire face à l'anglais de la puissance américaine) a contribué à créer une certaine hostilité de la part des autres pays européens à l'égard de la langue française. Et contrairement à ce que pensent de nombreux Français, les pays voisins portent sur eux une bien mauvaise opinion, en les considérant comme étant arrogants, fiers d'eux-mêmes et détenteurs du statut de parole d'Évangile (Verluisse, janvier 2001). Comme on ne peut re-

48 Antoine de Rivarol (1784 : 46) avait par ailleurs déclaré que «si le monde finissait tout-à-coup, pour faire place à un monde nouveau, ce n'est point un excellent livre anglais, mais un excellent livre français qu'il faudrait lui léguer, afin de lui donner de notre espèce humaine une idée plus heureuse»

venir à un impérialisme linguistique de la langue française, autant promouvoir l'espéranto afin d'empêcher l'avancée de l'anglais (et même le faire reculer) et de préserver toutes les langues nationales, français inclus.

CONCLUSION

On l'a vu, le français évolue vite, surtout à l'oral. L'influence des jeunes est énorme, jamais ils n'avaient eu un si grand impact sur l'évolution de la langue. De l'argot au verlan, en passant par toutes les créations lexicales et les nouvelles tournures syntaxiques, on sent que le renouvellement du français s'accélère. A cela, s'ajoute en plus le langage des nouvelles technologies, si présentes dans notre société, et les emprunts, notamment à l'anglais. A ce rythme, un jour, non seulement on identifiera le français parlé au XVIème ou au XVIIIème siècles, mais on identifiera également le français parlé en 1950, en 1970, en 2000 ou en 2020.

A l'écrit par contre, l'évolution est plus lente. Les institutions qui veillent sur la langue française rechignent à procéder à des changements, même si cela pourrait bénéficier ceux qui la parlent. Les dernières initiatives en date, comme la féminisation des noms de métiers et les nouvelles rectifications de l'orthographe, prendront beaucoup de temps avant que les Français ne les adoptent intégralement. Il faudra certainement une bonne cinquantaine d'années jusqu'à ce qu'ils assimilent ces nouvelles règles.

De ce fait, les préoccupations qui concernent l'avenir de la langue française ne proviennent pas de la langue elle-même, qui s'enrichit. En fait, elles portent essentiellement sur une menace extérieure: l'influence anglo-américaine partout dans le monde. Pourtant, la plupart des pays et régions francophones se dotent de moyens pour protéger leur langue (France, Belgique, Québec, Haïti, etc.). Mais dans tous les cas, l'anglais gagne du terrain (même au Cameroun, car même si l'anglais local recule, il est fort improbable que le pays réussisse à moyen terme à résister à l'anglais international, tant sa puissance est forte). Son influence est considérable, pas seulement à cause du poids éco-

nomique et politique des États-Unis, mais aussi et surtout à cause de leur volonté quasi-impérialiste d'assujettir le monde à travers leur langue et leur culture. En plus, il faut reconnaître que bon nombre de pays francophones leur cèdent (trop) facilement.

Ainsi, la langue française est bel et bien en danger. Il devient donc urgent d'unir ses forces afin de contrer cette offensive linguistique anglo-américaine. Cela passe par une volonté politique claire, par une meilleure organisation, par exemple, des associations de défense de langue française, de façon à ce que leurs actions soient plus efficaces. Cela passe aussi par une meilleure coopération entre les pays et régions francophones, afin que leurs initiatives aient des résultats plus visibles (au sein de l'Union Européenne et au sein des Organisations Internationales). Il faut également aider à la divulgation de la langue française dans les pays non francophones, pour que le français soit enseigné avec plus d'ampleur et surtout pour que ces pays viennent à respecter et à aimer la culture francophone. Enfin, il est important de trouver des alliés chez ceux qui subissent aussi l'invasion linguistique anglo-américaine (Allemands, Espagnols, Portugais, Polonais, etc.), en promouvant la diversité culturelle (à travers des programmes d'échanges, de l'enseignement bilingue, etc.) sans essayer d'imposer le français sans contrepartie. Une des solutions que beaucoup préconisent serait, par exemple, d'investir dans l'espéranto. En effet, cette langue maintiendrait toutes les langues sur le pied d'égalité.

Quoi qu'il en soit, une chose est sûre. Les Anglo-Américains ne perdront jamais une opportunité d'anéantir toute initiative visant à promouvoir le français (et toute langue autre que l'anglais). A moins que les forces en équilibre changent radicalement. L'avenir est bien sombre pour la langue française.

BIBLIOGRAPHIE

Sur support papier:

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE. « IIIe conférence ministérielle de la francophonie sur la culture: déclaration et plan d'action ». *Supplément du Journal de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie*, 2001, n.º 23.

ALLAIRE, Gratien. *La Francophonie canadienne: portraits*. Québec: Prise de parole, 2001, coll. CIDEF-AFI.

ALVAREZ, Felino. « Enquête: regard sur le français en Amérique Latine ». *Le Français dans le Monde*, 2004, n.º 331.

ANONYME. « Intérim: +41% ». *L'Humanité*, 1998.

ANONYME. « Jeune, dis-moi comment qu'tu causes! ». *Le Ligueur*, 2004.

ANTOINE, Fabrice. « Des mots et des oms : verlan, troncation et recyclage formel dans l'argot contemporain ». *Cahiers de lexicologie (CNRS)*, 1998, volume 72.

ARNAUD, Serge, et al. *Les défis de la Francophonie*. Paris: Alfarès, 2002. Planète francophone.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *La Charte de la langue française – loi 101 du 31 décembre 1977*. Gazette officielle du Québec, du 31 décembre 1977.

ASSOCIATION POUR LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE. *La nouvelle orthographe, parlons-en*. Romont, www.orthographe-recommandee.info, 2004.

ASSOCIATION POUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ORTHOGRAPHIQUES. *Vadémécum de la nouvelle orthographe*. Université Catholique de Louvain – Département d'études romanes, 1996, 2ème éd.

ASSOCIATION RÉSEAUX ET DÉVELOPPEMENT FUNREDES. *Étude sur la place du français dans l'Internet: étude réalisée pour l'INTIF*. 2002.

AUGER, Virginie. *Le français: une langue branchée – bilan de la francofête, célébration du français et de la francophonie*. Québec: Office québécois de la langue française, 2005.

AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le guide de l'usager de la langue française*. Paris: Avenir de la langue française, 2003.

BEACCO, Jean-Claude, BYRAM, Michael. *Guide à l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe: de la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*. Strasbourg: Division des Politiques Linguistiques – Conseil de l'Europe, 2003.

BEAUDOIN, Louise. « La langue française doit être moderne et innovatrice ». *La Presse*, 1998.

BENRABAH, Mohamed. *Langue et pouvoir en Algérie*. Paris: Séguier, 1999, coll. «Les Colonnes d'Hercule».

BENTZ, Luc. « Anglophonie à Seattle ». *Le Monde*, 1999.

BENTZ, Luc. « Que vivent les langues ». *La Conjoncture*, août 2001. n. ° 18

BERBERAT, Didier. « Anglicismes – Le Conseil fédéral ne doit-il pas devenir le "Federal Executive Committee"? » *Bulletin Officiel du Conseil National*, 2004, n. ° 04.3159.

BERGER, François. « Au Québec, le français s'affirme sur Internet ». *La Presse*, 2005.

BERGERON, Marcel. *Le traitement de la variation terminologique dans les technologies de l'information à l'Office de la langue française – La variation dans la langue standard, Actes du colloque, 13 et 14 mai 2002, Université Laval*. Sous la dir. de Pierre Bouchard, Robert Vézina. Montréal: Office québécois de la langue française, 2004. Langues et sociétés n. ° 42.

BOUCHARD, Chantal. *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*. Montréal: Fides, 1998, coll. Nouvelles études québécoises.

BOURGES, Hervé. *Rapport à Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la place et l'usage de la langue française aux Jeux Olympiques d'Athènes 2004 - les jeux olympiques: une vitrine mondiale pour la langue française*, 2004.

BOURHIS, Richard, LANDRY, Rodrigue. « La loi 101 et l'aménagement du paysage linguistique au Québec ». *Revue d'aménagement linguistique*, 2002.

BRICK, Noëlle, WILKS, Clarissa. « Et Dieu nomma la femme ». *Journal of french language studies*, Cambridge: Cambridge University Press, 1994.

CALVET, Louis-Jean. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris: Hachette Littératures, 1999, coll. «Pluriel».

CAROZZO, Sergio. « Le cout écrasant d'un divorce belge ». *Le Monde diplomatique*, Paris, 1998.

CERQUIGLINI, Bernard. *Femme, j'écris ton nom*. Centre National de la Recherche Scientifique, Institut National de la Langue Française, 1999.

CHANCELLERIE FÉDÉRALE SUISSE. *Le quadrilinguisme en Suisse, présent et futur*. Berne: Département fédéral de l'Intérieur, 1989.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique: un plan d'action 2004-2006*. Bruxelles: COM, 2003.

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE. *Charte de la Francophonie*. Antananarivo, 2005.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Les rectifications de l'orthographe*. Edition des Documents Administratifs, 1990.

CONTANT, Chantal, MULLER, Romain. *Connaitre et maitriser la nouvelle orthographe*. De Champlain, 2005.

CRYSTAL, David. *English as a Global Language*. Cambridge: Cambridge University Press, 1997.

DARRIULAT, Jean. « Celles qui ont franchi le pas, et les autres... » *Le Parisien*, 2004.

DARRIULAT, Jean. « Le français en danger ». *Le Parisien*, 2004.

DARRIULAT, Jean. « Il faut lutter contre l'hégémonie d'une langue ». *Le Parisien*, 2004.

DARRIULAT, Jean. « Si on ne parle pas anglais, on est sur la touche ». *Le Parisien*, 2004.

DARRIULAT, Jean. « Le français prend une revanche ». *Le Parisien*, 2005.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 1996.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 1997.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 1998.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 1999.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 2000.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 2001.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 2002.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 2003.

DESSEMONTET, François. *Le droit des langues en Suisse*. Éditeur officiel du Québec, 1984.

DION, Jack. « Ne m'appellez plus jamais (Télécom) ». *Marianne*, 2005, n. ° 429.

DO., H. « Quinze milliards de variantes ». *Le Soir*, 2005.

DORZÉE, Hughes. « Les SMS, ça vou plé bocou ». *Le Soir*, 2005.

DRUON, Maurice. « L'Académie française veut laisser les ministres au masculin ». *Le Figaro*, 1998.

DUBUC, Robert. « Anglicismes en régression? » *Infolangue*, 2000, vol 4, n° 1-2, dossier «Le français, langue de modernité»

DUNETON, Claude *Le Guide du français familier*. Lonrai: Seuil, 1998.

DUPLOUICH, Jacques. « La France inquiète Thatcher ». *Le Figaro*, 2000.

DUPONT-AIGNAN, Nicolas. « La responsabilité historique du parlement ». *Le Figaro*, 2003.

DURAND, Charles. *La mise en place des monopoles du savoir*. Paris: L'Harmattan, 2002.

DURAND, Charles-Xavier. *Le français: une langue pour la science*. Québec: Agence Universitaire de la Francophonie, 2001.

ELOY, Jean-Michel. « La France et la législation linguistique ». *Politiques et législations linguistiques comparées, 4,5 et 6 octobre 1999, Barcelone*. Barcelone: Actes du colloque international, 1999.

ESSEGHIR, Amine. «A quoi jouent les Américains au Maghreb». *La Nouvelle République*, 2004.

FAYOT, Ben. *Langues, nationalité et identité nationale au Luxembourg*. Luxembourg: Saint-Paul, 2003.

FILIPPINI, Henri. *Guide de la bande dessinée pour la jeunesse*. Paris: Bordas, 2006.

FONCK, Edgar. « Les francophones de Flandre à l'honneur ». *Nouvelles de Flandre*, 2005, n. ° 33.

FONCK, Edgar. « Protection des minorités francophones: quelques éléments de comparaison entre la situation au Canada et en Belgique ». *L'Année Francophone Internationale*, 2003.

FRANÇOIS-GEIGER, Denise, GOUDAILLIER, Jean-Pierre. «Parlures argotiques». *Langue française*, Paris: Larousse, 1991, n. ° 90.

GADET, Françoise. « Variabilité, variation, variété: le français d'Europe ». *French Language Studies* 6. Cambridge: University Press, 1996.

GIL, B. « Dans les secrets des SMS ». *La Dernière Heure*, 2005.

GOUDAILLIER, Jean-Pierre. *Comment tu tchatches!* Paris: Maisonneuve et Larose, 1997.

GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André. *Nouvelle Grammaire française*, Louvain-la-Neuve: DeBoeck - Duculot, 1995.

GRIN, François. « Le cadeau insensé fait par le monde aux pays anglophones ». *Le Temps*, 2004.

GUBERT, Romain. «Europe de l'Est: l'OPA américaine». *Le Point*, 2004.

HAZAN, Pierre. « Le français délaissé à l'ONU ». *Libération*, 2002.

HARVEY, Rosita. « La traditionnelle et la nouvelle ». *Infolangue*, 2000, vol 4, n. ° 1-2, dossier «Le français, langue de modernité».

HERBILLON, Michel. *Rapport d'information sur la diversité linguistique dans l'Union Européenne*. n. ° 902, Assemblée Nationale, 2003.

JUDT, Tony. *La politique de Babel. Du monolinguisme d'État au plurilinguisme des peuples*. Paris: Karthala, 2002, collection Recherches.

KLINKENBERG, Jean-Marie. *La langue et le citoyen: Pour une autre politique de la langue française*, Paris: Presses Universitaires de France, 2001, coll. La Politique Éclatée.

KODMANI, Hala. « Les cinéastes du Sud défendent la diversité culturelle ». *Journal de l'agence de la francophonie*, 2005, n. ° 40.

KOUCHNER, Martin. « Isoc-Québec - Sur Internet, les francophones n'ont pas d'accents ». *Le Devoir*, 2003.

LACROIX, Frédéric. « Le surfinancement de McGill demeure un scandale éhonté ». *L'aut'journal*, 2004.

LACROIX, Frédéric et SABOURIN, Patrick. « Universités, d'abord restructurer avant d'augmenter les frais de scolarité ». *Tribune Libre*, 2004.

LA GUÉRIVIÈRE, Jean de. *Belgique: la revanche des langues*. Paris, Seuil, 1994.

LANDROIT, Henry. « Femme, jusqu'au bout des mots... » *Le Ligeur*, 1999.

- LANDROIT, Henry. « L'internet nous tire la langue ». *Le Ligueur*, 2000.
- LAROSE, Gérald. « Un combat d'une grande modernité ». *La Presse*, 2000.
- LAVENIR DE BUFFON, Hervé. « Le français: une langue pour l'Europe ». *Paris Match*, 2003, n. ° 2799
- LE BARS, Sylvia. *Le conflit linguistique aux États-Unis*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2001.
- LECLERC, Jacques. *Recueil des législations linguistiques dans le monde*, tome III: "La France, le Luxembourg et la Suisse". Québec: Les Presses de l'Université Laval, CIRAL, 1994.
- LECLÈRE, Thierry. « Démission diplomatique ». *Télérama*, 2005, n. ° 2880.
- LEGER, Jean-Marc. « Des anglicismes à l'anglicisation? » *Action Nationale*, 2002.
- LEVINE, Marc. « La question «démolinguistique», un quart de siècle après la charte de la langue française ». *Revue d'aménagement linguistique*, 2002.
- LIETTI, Anna. « Anglais, la mauvaise solution ». *Le Temps*, 2005.
- MARKARIAN, Nikola. *Contre la Tour de Babel: quel avenir pour l'espéranto dans la France et dans l'Union Européenne*. Surrey: Department of Linguistics and International Studies Surrey University, 1997.
- MAUGER, Gérard. «Bandes et valeurs de virilité». *Regards sur l'actualité*, 1998.
- MERLE, Pierre. *Argot, verlan et tchatches*. Toulouse: Milan, 1997.

MERLE, Pierre. *Le dico du français branché*. Paris: Seuil, 1999. coll. «Dicos Points Virgule».

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Question n.° 35735*. Journal Officiel du 27 décembre 1999.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE. *Loi n. ° 94-665 du 29 juillet 1994 relative à l'emploi de la langue française*. Journal Officiel du 4 août 1994.

MINISTRE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX.
Langues officielles: rapport annuel 2003-2004. 2004, vol 1.

MIS, Bernard. *L'enseignement des langues vivantes en Europe : le défi de la diversification*. Paris : Didier (Les Cahiers du CIEP), 2002.

MOREAU, Marie-Louise. *La pluralité des normes dans la francophonie*. DiversCité Langues, 1999.

NKOT, Fabien, PARÉ, Joseph. *La francophonie en Afrique subsaharienne*. Québec: CIDEF-AFI, 2001.

NOGUEZ, Dominique. « C comme une crise du français? » *In Tu parles!? Le français dans tous ses états*, sous la dir. de Bernard Cerquiglini, et al. Paris: Flammarion, 2000.

O'KEEFE, Michael. *Nouvelles Perspectives Canadiennes - Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*. Ontario: Ministère du Patrimoine canadien, 2001, 2ème éd.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE. *Xe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage: Cadre stratégique décennal de la Francophonie*. Ouagadougou, 26-27 novembre, Déclaration de Ouagadougou, Ouagadougou: OIF, 2004.

PECH, Marie-Estelle. « Le multilinguisme préférable au tout-à-l'anglais ». *Le Figaro*, 2005.

PHILLIPSON, Robert. *Linguistic Imperialism*. Oxford University Press, 1992.

PIRON, Claude. *Le défi des langues: du gâchis au bon sens*. Paris: L'Harmattan, 1994.

PIERRE-ADOLPHE, Philippe, et al. *Tchatte de banlieue*. Paris: Mille et une nuits, 1998

POIRIER, Jean. « Le pourcentage de francophones diminue de façon inexorable ». *Le Droit*, 2002.

POISSON, Jacques. *La pérennité du français en jeu*. Sherbrooke: Mouvement estrien pour le français, 2000.

QUÉFFELEC, Ambroise. *Le français en Centrafrique: lexique et société*. Vanves: Edicef, 1997.

RAMONET, Ignacio. « L'empire américain ». *Le Monde Diplomatique*, 1997.

RIVAROL, Antoine de. *Universalité de la langue française* présenté par Jean Dutourd, Paris: Arléa, 1998.

ROBILLARD, Didier de, BENIAMINO, Michel. *Le français dans l'espace francophone : description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*. Paris: Honoré Champion, 1993, vol 1.

ROBILLARD, Didier de, BENIAMINO, Michel. *Le français dans l'espace francophone : description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*. Paris: Honoré Champion, 1996, vol 2.

ROTHKOPF, David. *In praise of cultural imperialism?* Washington: Foreign Policy, 1997.

SACHS, F. *La défense de la Francophonie et de la langue française sur Internet*. Mémoire de DEA de Didactologie des langues et des cultures. Paris: Université Paris III., 1998.

SANSFAÇON, Jean-Robert. « La mort d'un parti ». *Le Devoir*, 2003.

SECRETARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE. *La politique linguistique du Québec: en questions... et réponses*. Gouvernement du Québec, 2003.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TERMINOLOGIE. « La terminologie : nature et enjeux ». *Langages*, 2005, n° 157.

TABI-MANGA, Jean. *Les politiques linguistiques du Cameroun*. Paris: Karthala, 2000.

TAVERNIER, Yves. *Rapport d'information sur les moyens et les structures de diffusion de la francophonie*. Paris: Assemblée Nationale, 2000.

TRUCHOT, Claude. *L'anglais en Europe: Repères*. Strasbourg: Conseil de l'Europe, 2002.

VACHON-L'HEUREUX, Pierrette. « Féminisation des titres et des textes ». *Correspondance*, 2004, vol 10, n° 2.

VÉZINA, Robert. *La prise en compte de la variation lexicale dans la production terminologique et linguistique de l'Office de la langue française, La variation dans la langue standard, Actes du colloque, les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70e Congrès de l'Acfas, sous la dir. de Pierre Bouchard, et al.* Office québécois de la langue française, 2002.

VILLERS, Marie-Éva de. « La réforme de l'orthographe est-elle restée lettre morte? » *Correspondance*, 1998, vol 4, n. ° 1.

WALTER, Henriette. *Honni soit qui mal y pense: l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*. Paris: Robert Laffont, 2001.

WALTER, Henriette. *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*. Paris: Robert Laffont, 1997.

Sur support électronique:

ANONYME. L'Internet: une menace ou un outil de soutien pour les langues autres que l'anglais? *Institut d'Études Politiques de Strasbourg* [En ligne]. 2005, [13.08.2005].

Disponible sur Internet: <http://www-iep.u-strasbg.fr/ntic/sujet3_1618/Identit%e9s%20culturelles.html>

BENTZ, Luc. Une langue en partage. *Le français, l'anglais et les autres langues* [En ligne]. 2000, [08.08.2005]. Disponible sur Internet: <<http://www.langue-fr.net/index/L/langue-partage.htm>>.

CHAUDENSON, Robert. Mondialisation: les langues en Europe et le cas français. *Mondes francophones* [En ligne]. 2006, [28.08.2006]. Disponible sur Internet: <<http://www.mondesfrancophones.com>>

COMMISSION DE L'EUROPE DE L'OUEST DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS. *Vie associative* [En ligne]. [13.08.2005]. Disponible sur Internet: <<http://www.ceo-fipf.org/>>

CUNHA, Manuela. Le temps suspendu. *Terrain*, Numéro 29 – *vivre le temps* [En ligne]. 2005, [08.08.2006]. Disponible sur Internet: <<http://terrain.revues.org>>

GUILLOTON, Noëlle. *Les mots jeunes: des mots pour toutes les générations – Jeunesse et langue française, XIXe Biennale de la langue française, du 29 juillet au 2 aout 2001, Hull-Ottawa, sous la direction de Roland Eluerd* [En ligne]. Office québécois de la langue française. Disponible sur Internet: <http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/bibliotheque/conferences/XIX_biennale.html>

JAMIN, Mickaël. Introduction à l'argot: argot et verlan. *University of Sunderland* [En ligne]. [07.08.2005]. Disponible sur Internet: <<http://www.sunderland.ac.uk/~os0tmc/teci/verlan.htm>>

LEBERT, Marie. Le multilinguisme sur le Web. *Le Net des Études Françaises* [En ligne]. 1999, [13.08.2005]. Disponible sur Internet: <<http://www.etudes-francaises.net/entretiens/multifr0.htm>>

MALV, Hans. Un monde où tout le monde se comprend est un monde meilleur. 2-2 [En ligne].2005, [08.08.2005]. Disponible sur Internet: <<http://www.2-2.se/>>.

MASSON, Henri. Langue et domination du monde. *L'École Démocratique* [En ligne].2002, [21.07.2005]. Disponible sur Internet: <<http://users.skynet.be/aped/Forum/Forum0201/F004Masson.html>>

PHILLIPSON, Robert. L'anglais pour transformer l'univers des étudiants: Une clarification du rapport de la conférence anglo-américaine de 1961. *SAT Amikaro-Espéranto: vers une culture sociale sans frontières* [En ligne].2005, [08.08.2005]. Disponible sur Internet: <http://satamikarohm.free.fr/article.php3?id_article=608>

PIMIANTA, Daniel. Tirez la langue et dites trente trois: est-ce que l'Internet souffre "d'anglicité" aigüe. *Points de vue de l'Observatoire sur la Société de l'Information de l'Unesco* [En ligne]. 2002, [15.08.2005]. Disponible sur Internet: <http://www.unesco.org/webworld/points_of_views/fr_290102_pimianta.shtml>

PRIGENT Loïc. Le français qui se cause. *The Teaching of Contemporary French Culture* [En ligne]. [12.10.2005]. Disponible sur Internet: <<http://faculty.uml.edu/jgarreau/50.574/lefrancaisquisecause.htm>>

RICHARD Alexandra. Le langage des banlieues françaises s'exportent. *Swissinfo* [En ligne]. 2005, [12.10.2005]. Disponible sur Internet: <www.swissinfo.org>

SALON, Albert. La France et la diversité culturelle dans le monde. *Avenir de la langue française* [En ligne]. 2003, [12.08.2005]. Disponible sur Internet:

<<http://perso.wanadoo.fr/avenirlf/actualites/lafranceetladiversiteculturelle.htm>>.

SIBONY, Anne-Lis. Les enjeux de la propriété industrielle en Europe. *Groupe des Belles Feuilles* [En ligne]. 2001, [12.08.2005]. Disponible sur Internet:

<<http://www.gbf.net/docs/14.seancepi.htm>>.

SICILIANO, Rachael. Les gros mots. *La grande vie* [En ligne]. [12.10.2005].

Disponible sur Internet: < [\[archserve.ucsb.edu/French4/LGV/Menu1/langue7mots.html\]\(http://id-archserve.ucsb.edu/French4/LGV/Menu1/langue7mots.html\)>.](http://id-</p></div><div data-bbox=)

TÉTU, Michel. La Francophonie. *Hyper Atlas de la Francophonie et du monde contemporain* [En ligne]. [17.09.2005]. Disponible sur Internet:

<<http://www.unites.uqam.ca/hyperatlas/>>

VERLUISE, Pierre. *Quelle France dans le monde au XXIe siècle?* [En ligne]. 2001, [12.08.2005]. Disponible sur Internet:

<<http://www.diploweb.com/france/introgene.htm>>.

ANNEXES

ANNEXE 1

ORIGINE DES MOTS DE LA BANLIEUE EN 1998

ORIGINE	PROPORTION EN %
Africain	0,5
Argot	1,5
Veul	1,5
Anglo-américain	2,5
Arabe	3,5
Gitan ou tzigane	3,5
Verlan	18
Création	69

(Source: Pierre-Adolphe (1998))

ANNEXE 2

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES EFFECTUÉS ET DU TAUX D'INFRACTION

(Période du 1er janvier 1990 au 31 décembre 2002)

ANNÉES	NOMBRE D'INTERVENTIONS	INFRACTIONS CONSTATÉES	SUITES DONNÉES PAR LA DGCCRF		NOMBRE DE CONDAMNATIONS PAR LES TRIBUNAUX
			RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION	PV TRANSMIS AUX PARQUETS	
1995	2 576	390 (15 %)	246	144	32
1996	6 258	1 091 (17%)	725	366	56
1997	7 783	1103 (14 %)	713	390	127*
1998	7 824	913 (12%)	658	255	124**
1999	9 573	1 007 (11%)	725	282	98***
2000	6 573	826 (13%)	608	218	80****
2001	7 578	850 (11%)	657	193	42
2002	10 095	1 065 (10,5%)	857	208	45

* Dont 2 arrêts de cour d'appel

** Dont 8 arrêts de cour d'appel

*** Dont 4 arrêts de cour d'appel et 1 pourvoi en cassation

**** Dont 1 arrêt de cour d'appel

(Source: DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE
FRANCE (2003))

ANNEXE 3

**POURCENTAGE DES ÉLÈVES QUI ÉTUDIENT UNE PREMIÈRE LANGUE
VIVANTE ÉTRANGÈRE EN 2003**

	PRIMAIRE (CM2)	COLLÈGE (6ème)
Allemand	12,78%	9,47%
Anglais	77,48%	89,58%
Arabe	0,06%	-
Espagnol	1,89%	0,72%
Italien	1,23%	0,07%
Portugais	0,28%	-
Autres langues étrangères	0,28%	0,16%*
Langues régionales	0,85%	-
Pas d'enseignement en langue étrangère	5,4%	0%

* Inclus l'arabe, le portugais et les langues régionales

(Source: DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE
FRANCE (2003))

ANNEXE 4

LANGUES DE RÉDACTION D'ORIGINE DES DOCUMENTS À LA COMMISSION

Année	Anglais	Français	Allemand	Autres
1996	45,7%	38%	5%	12%
1997	45%	40%	5%	9%
1998	48%	37%	5%	10%
1999	52%	35%	5%	8%
2000	55%	33%	4%	8%
2001	57%	30%	4%	9%
2002	57%	29%	5%	9%

(Source: DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE (2003) / Commission Européenne)

LANGUES DE RÉDACTION D'ORIGINE DES DOCUMENTS AU CONSEIL

Année	Anglais	Français
1997	41%	42%
1998	50%	29%
1999	57%	25%
2000	45%	36%
2001	59%	28%
2002	73%	18%

(Source: DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE (2003) / Conseil de l'Union européenne - Secrétariat général)

ANNEXE 5

PROFIL DES FRANCOPHONES AU CANADA, PAR PROVINCE ET TERRITOIRES EN 2001

PROVINCE / TERRITOIRE	NOMBRE	POURCENTAGE SUR LA POPULATION TOTALE	POURCENTAGE SUR LE NOMBRE TOTAL DE FRANCOPHONES AU CANADA
Terre Neuve	2433	0,4	0,00
Î.-P.-É	5715	4,3	0,00
Nouvelle-Écosse	36 308	4,0	0,01
Nouveau-Brunswick	242 408	33,2	3,63
Ontario	499 687	4,7	7,49
Manitoba	49 108	4,5	0,01
Saskatchewan	19 896	2,0	0,00
Alberta	55 293	2,1	0,01
Colombie-Britannique	56 755	1,5	0,01
Yukon	1 173	3,8	0,00
Territoire du Nord-ouest	1 010	2,6	0,00
Nunavut	416	1,7	0,00
Québec	5 700 150	81,4	85,46

(Source: O'Keefe (2001))

COMPOSITION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC (EN POURCENTAGE) EN 2002

	QUÉBEC		ILE DE MONTRÉAL	
	1971	1996	1971	1996
Francophones	80,8	81,4	61,2	53,6
Anglophones	14,7	8,3	27,4	25,6
Allophones	4,5	10,3	11,4	18,8

(Source: Levine (2002))

ANNEXE 6

CONNAISSANCE DES LANGUES OFFICIELLES AU CANADA ET AU QUÉBEC EN 1996

	CANADA		QUÉBEC	
	POP.	%	POP.	%
Anglais uniquement	19 134 250	67	358 505	5
Français uniquement	4 079 085	14	3 951 715	56
Anglais et français	4 841 320	17	2 660 590	38
Ni l'anglais, ni le français	473 475	2	74 270	1

(Source: Organisme statistique national du Canada (1996))

ANNEXE 7

PRÉSENCE ABSOLUE DES LANGUES SUR LA TOILE

	PAGES EXISTANTES EN POURCENTAGE					INTERNAUTES	RATIO P/I
	1998	2000	2001	2002	2003	2003	2003
ANGLAIS	75	55	51	49	45	37%	1,22
ESPAGNOL	2,53	5,20	5,73	5,68	4,87	7,6%	0,64
FRANÇAIS	2,81	4,34	4,66	4,70	3,97	4,2%	0,95
ITALIEN	1,50	2,71	3,14	3,19	2,38	3,9%	0,62
PORTUGAIS	0,82	2,44	2,84	2,75	2,05	3,1%	0,67
ROUMAIN	0,15	0,18	0,18	0,16	0,10	0,4%	0,28
ALLEMAND	-	6,29	7,01	7,06	6,24	6,8%	0,92
AUTRES	13,44	23,84	25,45	27,45	35,39	37%	0,96

(Source: ASSOCIATION RÉSEAUX ET DÉVELOPPEMENT FUNREDES (2002))

ANNEXE 8

Pays	Domaines nationaux	Proportion de pages en français	Domaines génériques	
Allemagne	.de	0,703%	.com	26,120%
Belgique	.be	3,385%	.org	14,333%
Brésil	.br	0,094%	.net	4,573%
Canada	.ca	10,141%	.int	1,047%
<i>dont Québec</i>	<i>.qc.ca</i>	<i>2,048%</i>	.info	0,562%
<i>dont N. Brunswick</i>	<i>.nb.ca</i>	<i>0,015%</i>		
Chine	.cn	0,057%	.edu	0,468%
Côte d'Ivoire	.ci	0,146%	.gov	0,049%
Espagne	.es	0,125%	.tv	0,044%
États-unis	.us	0,042%	.biz	0,020%
France	.fr	30,824%	.coop	0,001%
Italie	.it	0,503%	.aero	0,000%
Japon	.jp	0,053%	.museum	0,000%
Liban	.lb	0,076%	.name	0,000%
Luxembourg	.lu	0,314%	.pro	0,000%
Maroc	.ma	0,168%		
Nlle-Calédonie	.nc	0,069%		
Pays-Bas	.nl	0,126%		
Pologne	.pl	0,057%		
Portugal	.pt	0,057%		
Rep. Tchèque	.cz	0,061%		
Roumanie	.ro	0,070%		
Royaume-uni	.uk	0,285%		
Russie	.ru	0,048%		
Sénégal	.sn	0,049%		
Suisse	.ch	4,241%		
Tunisie	.tn	0,042%		
<i>Autres pays</i>		<i>1,047%</i>		
TOTAL		52,783%		47,217%

(Source: ASSOCIATION RÉSEAUX ET DÉVELOPPEMENT FUNREDES (2002))

ANNEXE 9

**PRESENCE DES LANGUES SUR INTERNET
DANS LES BLOC-NOTES EN 2003
(LES 10 PREMIÈRES)**

LANGUE	COMPTES DE BLOCS
Anglais	59991
Portugais	19010
Polonais	11041
Farsi	9934
Espagnol	2869
Italien	1950
Islandais	1758
Français	1206
Allemand	1133
Néerlandais	651

(Source: Berger (2005) / The NITLE Blog Census (2003))

